

COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROCESSUS DE
NOMINATION DES JUGES

DEVANT : Me MICHEL BASTARACHE, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
DU 20 SEPTEMBRE 2010 - VOLUME 14

COMPARUTIONS :

Me GIUSEPPE BATTISTA
procureur en chef

Me ÉRIC DOWNS
procureur en chef associé

Me SIMON RUEL
procureur en chef associé

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

20 septembre 2010

Volume 14

- 2 -

TÉMOINS :

GEORGES LALANDE

Interrogé (Me Battista) 7

GUY BISSON

Interrogé (Me Ruel) 220

Contre-interrogé (Me Côté) 237

Contre-interrogé (Me Beaudry) 241

GEORGES LALANDE

Contre-interrogé (Me Ryan) 248

LISTE DES PIÈCES

44-P : Document intitulé : «Documents au
soutien du témoignage de Me Georges
Lalande» 7

45-P : Agendas de Me Lalande 2002-2003 20

46-P : Agendas de Me Lalande 2003-2004 20

45-C : Agendas 2002-2003 101

46-C : Agendas 2003-2004 101

47-P : Article de La Presse daté du 11
septembre 2003 290

- - - - -

1 - - - - -

2 9 h 40 - DÉBUT DE L'AUDITION

3 - - - - -

4 **M. DANIEL LEGAULT**

5 secrétaire :

6 Veuillez vous lever, s'il vous plaît. La
7 Commission d'enquête sur le processus de
8 nomination des juges présidée par l'Honorable
9 Michel Bastarache est maintenant ouverte.

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Bonjour. Veuillez vous asseoir.

13 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

14 procureur en chef :

15 Alors, bonjour, Monsieur le commissaire.

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Bonjour.

19 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

20 procureur en chef :

21 Alors, je voudrais simplement vous informer ce
22 matin de la présence de monsieur Donald Béchard,
23 qui est assis au fond, qui agira à titre de
24 gouvernement dans le cadre du témoignage de maître
25 Lalande.

20 septembre 2010

Volume 14

- 4 -

1 Alors, à la suite de quelques rencontres entre
2 maître Lalande et les procureurs qui représentent
3 le gouvernement, maître Lalande sera représenté
4 par un avocat différent de l'avocat du
5 gouvernement pour assister le témoin et c'est
6 maître Réjean Lavoie qui est assis sur la première
7 rangée ici.

8 Le gouvernement a retenu les services d'un autre
9 avocat pour contre-interroger maître Lalande, si
10 cela était nécessaire, et il agira à titre
11 d'avocat du gouvernement à cette fin.

12 Maître Béchard a reçu l'information et la
13 documentation nécessaire à sa préparation de la
14 part des procureurs de la Commission et il est
15 prêt à procéder ce matin.

16 C'est exact, maître Béchard?

17 **Me DONALD BÉCHARD**

18 pour le Gouvernement du Québec :

19 Oui. Bonjour...

20 **Me MICHEL BASTARACHE**

21 commissaire :

22 Bonjour.

23 **Me DONALD BÉCHARD**

24 pour le Gouvernement du Québec :

25 ... Monsieur le commissaire.

20 septembre 2010

Volume 14

- 5 -

1 J'ajouterais à ce qu'a dit mon confrère, maître
2 Battista...

3 **Me MICHEL BASTARACHE**

4 commissaire :

5 Au micro, s'il vous plaît...

6 **Me DONALD BÉCHARD**

7 pour le Gouvernement du Québec :

8 Pardonnez-moi.

9 **Me MICHEL BASTARACHE**

10 commissaire :

11 ... c'est pour l'enregistrement.

12 **Me DONALD BÉCHARD**

13 pour le Gouvernement du Québec :

14 Juste... j'ajouterais à ce qu'a dit mon confrère,
15 maître Battista, que je serai là pour
16 l'interrogatoire en chef, le contre-
17 interrogatoire, si nécessaire, et si jamais il y
18 avait une objection à faire, ce n'est pas maître
19 Côté qui la formulera, mais ce sera moi, pour être
20 conséquent avec ce que mon confrère maître
21 Battista vient de vous dire.

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 C'est très bien. Merci.

25

20 septembre 2010

Volume 14

- 6 -

1 **Me DONALD BÉCHARD**

2 pour le Gouvernement du Québec :

3 Je vous remercie.

4 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

5 procureur en chef :

6 Alors, j'inviterais maître Georges Lalande à
7 prendre place, s'il vous plaît.

8 **LA GREFFIÈRE :**

9 Bonjour, maître Lalande.

10 - - - - -

11 L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de
12 septembre, a comparu :

13 **GEORGES LALANDE;**

14 LEQUEL, après avoir prêté serment sur les Saints
15 Évangiles, dépose et dit :

16 **LA GREFFIÈRE :**

17 Q. Pour les besoins de l'enregistrement, pourriez-
18 vous vous identifier?

19 R. Georges Lalande.

20 Q. Merci.

21 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

22 procureur en chef :

23 Alors, avant de commencer, nous allons déposer un
24 document, un cartable, «documents au soutien du
25 témoignage de maître Georges Lalande», qui

1 comprend six (6) onglets. Alors, ce sera déposé
2 sous la... comme pièce...?

3 **LA GREFFIÈRE :**

4 44.

5 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

6 procureur en chef :

7 44-P.

8 - - - - -

9 **PIÈCE 44-P**

10 - - - - -

11 **INTERROGÉ PAR Me GIUSEPPE BATTISTA**

12 procureur en chef :

13 Q. Maître Lalande, vous avez une copie du document?

14 Non?

15 **Me RÉJEAN LAVOIE**

16 pour Me Georges Lalande :

17 Est-ce que je pourrais avoir une copie, s'il vous
18 plaît, c'est un document différent de maître
19 Bellemare.

20 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

21 procureur en chef :

22 C'est bien, O.K.

23 **Me RÉJEAN LAVOIE**

24 pour Me Georges Lalande :

25 Est-ce que je pourrais en avoir une copie, s'il

1 vous plaît?

2 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

3 procureur en chef :

4 Oui, certainement. Une copie de plus pour maître
5 Lavoie.

6 **Me RÉJEAN LAVOIE**

7 pour Me Georges Lalande :

8 Merci.

9 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

10 procureur en chef :

11 Q. Alors, monsieur Lalande, comme nous le faisons
12 pour la plupart des témoins, je vais attirer votre
13 attention au premier onglet, votre c.v.

14 On voit, si on va à la page 2 -- je vais
15 simplement souligner quelques éléments parce que
16 c'est un c.v. qui est quand même assez
17 impressionnant, qui part de mil neuf cent
18 cinquante-sept (1957) et qui se rend à nos jours.
19 Alors, je constate qu'en mil neuf cent soixante-
20 treize (1973), vous avez eu votre licence en droit
21 à l'Université de Montréal; en soixante-quatorze
22 (74), l'École du Barreau, et vous êtes devenu
23 membre du Barreau en mil neuf cent soixante-
24 quatorze (1974), c'est bien ça?

25 R. C'est ça, oui.

1 Q. Vous avez... vous êtes membre de l'Association des
2 diplômés de l'École nationale d'administration
3 publique?

4 R. Oui.

5 Q. Et membre de l'Ordre des administrateurs agréés du
6 Québec?

7 R. Oui.

8 Q. On voit que vous avez reçu deux (2) distinctions,
9 vous avez été récipiendaire du prix d'excellence
10 de l'École nationale d'administration publique
11 pour la réalisation de l'année relativement à
12 l'instauration du processus de conciliation au
13 Tribunal d'appel en matière de lésions
14 professionnelles?

15 R. C'est juste.

16 Q. Et vous avez été récipiendaire du prix IRIS pour
17 la qualité de la gestion des ressources humaines
18 au cours de la réforme administrative du ministère
19 des Transports de Québec en quatre-vingt-quinze
20 (95). Donc le premier en quatre-vingt-treize
21 (93), le deuxième en quatre-vingt-quinze (95)?

22 R. Oui.

23 Q. On va tourner la page et aller à ce qui nous porte
24 aux travaux de la Commission.

25 En deux mille trois (2003), vous avez été sous-

1 ministre associé à l'administration et sous-
2 ministre responsable de la réforme de la Justice
3 administrative au ministère de la Justice du
4 Québec. C'est exact?

5 R. Oui.

6 Q. Ça, c'est l'époque de maître Bellemare.

7 Alors, ce que vous dites dans vos notes, c'est
8 qu'en fait, vous avez une expérience qui vous
9 porte de l'exécutif, du législatif au judiciaire,
10 vous avez été président de la Commission d'appel
11 en lésions... des lésions professionnelles, c'est
12 exact?

13 R. De la Commission d'appel en matière de lésions
14 professionnelles, oui.

15 Q. En quelle année?

16 R. En deux mille... attendez un peu, de...

17 Q. Ce n'était pas une question piège, monsieur...
18 maître Lalande...

19 R. Non.

20 Q. ... je m'excuse...

21 R. Non, mais...

22 Q. ... je n'ai pas l'année devant moi.

23 R. C'est parce que les années ont défilé tellement
24 vite.

25 Q. En mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), on dit

1 président et commissaire en chef, Commission
2 d'appel en matière de lésions professionnelles.
3 C'est bien ça?

4 R. Voilà.

5 Q. Donc en quatre-vingt-neuf (89)?

6 R. Oui.

7 Q. Vous avez également été député à l'Assemblée
8 nationale?

9 R. Oui.

10 Q. Vous avez représenté le comté de Maisonneuve...

11 R. De Maisonneuve.

12 Q. ... à Montréal?

13 R. À Montréal, oui.

14 Q. D'accord. En quelle année, vous souvenez-vous?

15 R. En dix-neuf cent soixante-dix-neuf (1979) et mil
16 neuf cent quatre-vingt (1980) ou quatre-vingt-un
17 (81), deux ans et demi (2 1/2), en fait.

18 Q. Très bien.

19 Alors, cela étant, je vais vous demander : quand
20 vous étiez sous-ministre à l'époque de maître
21 Bellemare, vous avez occupé la fonction pendant
22 une période d'un an environ?

23 R. Oui. Un peu plus qu'un an.

24 Q. Et quelle était votre fonction principale lorsque
25 vous y étiez?

1 R. Oui. Alors, je vais vous... je pensais que cette
2 question-là viendrait, donc...

3 Q. Oui?

4 R. ... je me suis permis de l'écrire pour ne pas être
5 redondant.

6 Mon mandat était de dégager un consensus
7 acceptable parmi les principaux groupes, les
8 organismes, les avocats et les personnes
9 impliquées dans le plan de réforme de la justice
10 administrative proposé dans le programme politique
11 du Parti libéral du Québec en deux mille trois
12 (2003).

13 Les principaux groupes que j'ai dû visiter étaient
14 les directions des sociétés d'État, donc
15 publiques, la Direction... les directions
16 d'organismes du secteur privé, les associations de
17 juges administratifs, le Barreau, bien sûr, et les
18 avocats dont la pratique touchait essentiellement
19 les tribunaux administratifs et certains ministres
20 et sous-ministres impliqués dans le projet de
21 réforme.

22 Alors, ce processus de consultation visait à faire
23 ceci, donc d'abord de situer les tribunaux
24 administratifs dans l'ensemble des tribunaux du
25 Québec, en particulier la Cour du Québec,

1 relativement au volume de causes qui venaient
2 devant ces cours.

3 Et je pourrais élaborer là-dessus, mais j'irai un
4 peu plus loin plus vite, en disant que mon
5 deuxième point que j'avais à parler avec ces
6 personnes que je rencontrais, c'était de préciser
7 la raison d'être de ces tribunaux administratifs,
8 pourquoi des tribunaux administratifs.

9 C'était aussi de présenter certains modèles
10 étrangers et quelques aspects du projet du
11 ministre Paul Bégin, parce que le projet de loi de
12 monsieur Bellemare, de maître Bellemare,
13 s'inscrivait dans le prolongement, dans la foulée
14 de maître Paul Bégin en mil neuf cent soixante-
15 dix-huit (1978).

16 Q. Excusez-moi...

17 R. C'était aussi...

18 Q. ... vous avez dit soixante-dix-huit (78), vous
19 voulez dire quatre-vingt-dix-huit (98)?

20 R. Quatre-vingt-dix-huit (98), merci.

21 Q. Oui. Non, ça va. Ça va.

22 R. Alors, donc, de présenter des modèles qui sont
23 étrangers, de la France en particulier, avec son
24 conseil d'État et sa Cour de cassation des arrêts.
25 Et l'exemple du Royaume-Uni, nous avons, à ce

1 moment-là, on bénéficiait du rapport de Lord
2 Leggatt qui venait de déposer un rapport sur la
3 justice administrative en Angleterre, donc on
4 s'inspirait de ce modèle-là, et de même que le
5 projet de loi de monsieur Bégin.

6 Les objectifs spécifiques de la réforme Bellemare,
7 c'était d'accélérer et améliorer le recours pour
8 les citoyens; assurer la nomination des juges
9 durant bonne conduite; permettre le recours
10 systématique à la conciliation; faire la
11 décentralisation et la régionalisation des greffes
12 et services; et assurer la cohérence des décisions
13 des appels.

14 C'était aussi, je leur expliquais, de mettre en
15 évidence les contradictions du système actuel et,
16 pour bien saisir tout ce qui a entouré ceci, je
17 m'aiderais d'un exemple.

18 Prenons le... si aujourd'hui un accident
19 d'automobile arrivait et que le conducteur est au
20 travail, ce serait alors la CSST -- c'était de
21 même dans le temps et c'est encore aujourd'hui de
22 même -- la CSST qui devra assumer son
23 indemnisation, s'il y a lieu, avec un droit
24 d'appel devant la CLP, la Commission des lésions
25 professionnelles, et un commissaire décideur et

1 qui, lui, est nommé pour une période de cinq (5)
2 ans en cinq (5) ans. Et j'ai découvert en lisant
3 vos notes hier que, en plus, ça m'a rappelé que la
4 CLP avait un budget qui émergeait au budget de la
5 CSST, donc ça veut dire que c'est la CSST qui
6 considère la CLP comme étant un de ses organismes
7 et qui octroie le budget.
8 En deux mille trois (2003), c'était près de
9 cinquante millions (50 000 000) que c'était pour
10 le fonctionnement de la CLP.
11 Si ce même accident d'auto arrive, survient alors
12 que le conducteur n'est pas au travail, le même
13 accident et il n'est pas au travail, ce n'est plus
14 la CSST, mais c'est la SAAQ, la Société de
15 l'assurance automobile, qui va voir à son
16 indemnisation avec un droit d'appel cependant
17 devant le TAQ, le Tribunal administratif du
18 Québec, dont les juges administratifs sont nommés
19 durant bonne conduite.
20 Alors, il y avait une importance extrêmement
21 importante dans ça sur l'indépendance du Tribunal
22 et l'indépendance des juges administratifs. Et on
23 se demande encore aujourd'hui pourquoi la CLP, le
24 tribunal administratif qui traite au moins quatre
25 (4) fois plus de volume de décisions de dernière

1 instance par rapport au TAQ, ne bénéficierait-il
2 pas de la nomination durant bonne conduite.
3 Voilà. Alors, il fallait aussi, finalement, que
4 j'écoute et prenne note des commentaires, des
5 oppositions, des propositions des groupes, des
6 organismes et des personnes consultées pour,
7 finalement, préparer, rédiger, avec les légistes
8 du ministère de la Justice, un projet de loi
9 dûment approuvé par le ministre Bellemare, bien
10 sûr.

11 Q. Alors, je vous remercie pour cette introduction,
12 ça... nous nous sommes peut-être un petit peu
13 écartés du mandat de la Commission, mais je pense
14 que c'était important pour vous d'expliquer un peu
15 le contexte de votre intervention, si on peut
16 dire, et du rôle que vous avez joué pendant
17 l'année où vous étiez sous-ministre, l'année et
18 quelques mois, là, où vous étiez sous-ministre de
19 la justice en deux mille trois (2003), deux mille
20 quatre (2004). Ça va?

21 R. Merci.

22 Q. Je vais vous ramener à vos liens avec maître
23 Bellemare. Vous l'avez connu quand et à quelle
24 époque et dans quelles circonstances?

25 R. Maître Bellemare, je l'ai connu alors que j'étais

1 président du... ça s'appelait la Commission
2 d'appel en matière de lésions professionnelles,
3 donc lorsque je dirigeais ce tribunal de dernière
4 instance, et j'avais initié un genre d'évaluation
5 des juges administratifs, non pas sur les
6 contenus, mais sur le volume, etc.

7 Maître Bellemare pensait que cette évaluation
8 pouvait enlever de l'indépendance aux juges
9 administratifs, donc il avait poursuivi la CALP,
10 la Commission d'appel en matière de lésions
11 professionnelles, de même son président, que
12 j'étais, pour faire en sorte que ces évaluations
13 ne puissent pas exister puisque ça pouvait mettre
14 en péril l'indépendance des juges administratifs.

15
16 La Cour supérieure lui a donné tort, nous a donc
17 donné raison, et la Cour d'appel, unanimement
18 aussi, nous a donné raison. Et maître Bellemare
19 qui avait reçu la décision de la Cour d'appel a
20 communiqué avec moi pour me dire : «Bien, vous
21 avez gagné». Et voilà, c'était notre première
22 rencontre, c'était sur le plan juridique,
23 c'était... il n'y avait rien de personnel, bien
24 sûr, dans ça.

25 Q. D'accord.

1 Et vous avez gardé les liens avec lui depuis ce
2 temps-là?

3 R. Sporadiques, hein, de... il y a des occasions que
4 j'ai pu... j'ai pu lui parler, mais ça n'a pas
5 été... ça n'a jamais été des liens qui ont été
6 assidus, là, c'est... il n'y avait pas d'amitié
7 particulière, là.

8 Q. D'accord.
9 Je vais attirer votre attention sur le cahier que
10 nous avons déposé, il y a des addendums, la page
11 92, à la toute fin de votre cahier, c'est-à-dire
12 après l'onglet 6, les pages sont numérotées, et la
13 page 92 contient des extraits de votre agenda deux
14 mille deux, deux mille trois (2002-2003).

15 **Me RÉJEAN LAVOIE**

16 pour Me Georges Lalande :

17 Je n'ai pas de page 92, confrère, ça arrête à 91.

18 **LA GREFFIÈRE :**

19 Elles sont retenues avec un clip.

20 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

21 procureur en chef :

22 Elles sont retenues avec...

23 **Me RÉJEAN LAVOIE**

24 pour Me Georges Lalande :

25 Ah, elles sont numérotées sous le trou.

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 Oui, exactement.

4 **Me RÉJEAN LAVOIE**

5 pour Me Georges Lalande :

6 Dans le trou, finalement.

7 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

8 procureur en chef :

9 Voilà.

10 **Me RÉJEAN LAVOIE**

11 pour Me Georges Lalande :

12 Merci.

13 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

14 procureur en chef :

15 Elles ont été numérotées du côté gauche et non du
16 côté droit.

17 **Me RÉJEAN LAVOIE**

18 pour Me Georges Lalande :

19 Je vais pouvoir suivre.

20 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

21 procureur en chef :

22 Voilà, c'est bien.

23 **LA GREFFIÈRE :**

24 Maître Battista, les originaux de ses agendas,
25 voulez-vous les déposer?

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 Oui. Alors, je vais déposer les originaux des
4 agendas, alors nous sommes rendus à 45.

5 **LA GREFFIÈRE :**

6 45 et 46.

7 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

8 procureur en chef :

9 Alors, 45, deux mille deux, deux mille trois
10 (2002-2003).

11 - - - - -

12 **PIÈCE 45-P**

13 - - - - -

14 46, deux mille trois, deux mille quatre
15 (2003-2004).

16 - - - - -

17 **PIÈCE 46-P**

18 - - - - -

19 Q. Je vais vous les remettre, maître Lalande, peut-
20 être ça peut vous aider à suivre mieux qu'avec les
21 photocopies.

22 R. Merci bien.

23 Q. Alors, si nous... nous référons à septembre deux
24 mille deux (2002), alors pour ceux qui suivent, la
25 page 92 de l'addendum. Et, pour vous, le seize

- 1 (16) septembre deux mille deux (2002).
2 R. J'y arrive.
3 Q. Alors...
4 R. Oui?
5 Q. Alors, seize (16) septembre, nous voyons une
6 inscription «Marc Bellemare», il y a quelque chose
7 en dessous qui est caviardé. Ce que je vous
8 suggérerais, c'est de me suivre parce que nous
9 avons pris soin de caviarder, évidemment, les
10 choses...
11 R. Oui.
12 Q. ... soit de votre vie personnelle ou qui
13 concernent des tiers qui n'ont aucun rapport avec
14 les travaux de la Commission, nous avons pris soin
15 d'éliminer ces noms-là, donc... mais vous avez
16 l'original devant vous pour vous situer.
17 R. Oui, oui.
18 Q. Alors, on voit une inscription le seize (16) et le
19 dix-neuf (19), «Marc Bellemare». C'était des
20 rencontres, des appels, qu'est-ce que c'était?
21 R. ...
22 Q. Avez-vous un souvenir?
23 R. Bien, je n'ai pas de... je n'ai pas de lien, mais,
24 de mémoire, je vous dirais qu'il y a un groupe de
25 travail au Parti libéral du Québec qui avait été

1 formé, je crois, en septembre, qui a fonctionné
2 jusqu'en décembre, là, de mémoire, et c'était un
3 monsieur... un permanent du Parti libéral du
4 Québec, monsieur André Fortier, qui avait
5 communiqué avec moi pour me dire si j'étais
6 intéressé à faire partie de ce groupe de travail-
7 là sur la justice administrative. Et ce groupe-là
8 était... il y avait monsieur Fortier, il y avait
9 une avocate de Québec, maître Perreault, et il y
10 avait maître Bellemare qui était là et j'y étais.

11 Q. D'accord.

12 R. Donc, c'était pour essayer d'esquisser, de faire
13 une esquisse de ce que c'était... ce qu'on voulait
14 comme rénovation de la justice administrative au
15 Québec.

16 Q. Si on suit... on continue, le vingt-quatre (24) et
17 le vingt-huit (28) septembre, donc à la page 93
18 dans l'addendum, on voit...

19 R. Oui.

20 Q. ... vingt-quatre (24) et vingt-huit (28)
21 septembre, on voit des inscriptions «PLQ» et
22 «Conseil général du PLQ à Montréal», est-ce que
23 c'est en lien avec ce que vous nous disiez?

24 R. Oui.

25 Q. D'accord.

1 Donc, ça... vous vous étiez impliqué à ce moment-
2 là...

3 R. Oui.

4 Q. ... avec le Parti libéral pour ce projet-là.

5 Nous allons à la page 95 de l'addendum, on voit
6 quatre (4) novembre, il y a une rencontre,
7 monsieur Dupuis, il y a un autre nom, et maître
8 Bellemare, vous y étiez présent?

9 R. Je crois bien que oui.

10 Q. Et vous souvenez-vous...

11 R. Oui. Si je l'ai indiqué, ça devait être là, oui.

12 Q. Vous souvenez-vous du contexte de cette rencontre-
13 là?

14 R. Ah oui!, c'était une... c'était une rencontre, je
15 crois, à l'Université Laval pour parler du projet
16 de justice administrative, il me semble, là, avec
17 Alain Lemieux... oui, c'est ça.

18 Q. D'accord.

19 Vous avez ensuite le vingt (20) novembre deux
20 mille deux (2002), encore une rencontre avec
21 maître Bellemare?

22 R. Oui, et André Fortier que je vous disais tout à
23 l'heure, là.

24 Q. D'accord.

25 R. Donc, c'était... nous étions dans le travail sur

1 ce... sur ce projet, mais très très tôt, ça a été
2 maître Bellemare qui a pris la direction de ce
3 groupe de travail-là parce que, nous disait-il,
4 maître Charest, le premier ministre, lui avait
5 demandé de s'occuper de cette... ou était-il le
6 chef du parti à ce moment-là, du Parti libéral?
7 En tout cas, il lui avait demandé de parler de
8 cette... d'élaborer ce volet qu'on voulait dans le
9 programme du Parti libéral du Québec, un volet qui
10 était sur la justice... sur la justice de façon
11 générale, mais plus particulièrement sur la
12 justice administrative.

13 Q. D'accord.

14 Alors, on voit ici le dix-sept (17)... à la page
15 99, le dix-sept (17) décembre, vous avez encore
16 une rencontre avec maître Bellemare et d'autres
17 personnes, ce n'est pas nécessaire d'indiquer les
18 noms, mais maître Bellemare est là, on voit près
19 de huit heures (8 h), c'est exact?

20 R. Oui.

21 Q. Et ensuite, on voit une réunion à dix-neuf heures
22 (19 h) :

23 **«PLQ, tribunaux administratifs.»**

24 Toujours...

25 R. Oui.

1 Q. toujours dans le même contexte que vous nous
2 expliquez?

3 R. Oui, c'est ça.

4 Q. C'était l'élaboration du programme, c'est dans ce
5 contexte-là que vous aviez des rencontres avec
6 maître Bellemare et les membres du PLQ...

7 R. C'est ça.

8 Q. ... à ce moment-là?

9 Vous avez également à la page 100... c'est-à-dire
10 au deux (2) février pour vous, pour tous les
11 autres qui suivent ici, la page 100, on voit :

12 **«Dimanche dix-neuf heures (19 h),**
13 **PLQ.»**

14 C'est en lien toujours avec la même chose?

15 R. Oui. C'est ça.

16 Q. Vous avez ensuite le vingt-trois (23) février, à
17 la page 102 pour ceux qui suivent :

18 **«PLQ, Marc Bellemare, neuf heures**
19 **trente (9 h 30).»**

20 Encore la même chose ou est-ce que c'est
21 maintenant les préparatifs pour la campagne
22 électorale? Savez-vous?

23 R. c'est toujours dans le cadre de cette... de
24 cette... de la préparation, donc le groupe de
25 travail. C'est toujours dans cette perspective-

1 là.

2 Q. D'accord. Et nous avons ensuite à... pour nous,
3 la page 103, le neuf (9) mars, il y a une
4 indication, c'est :

5 **«Lancement de la campagne du PLQ.»**

6 Vous étiez... vous avez... le trois (3) mars,
7 excusez-moi, «permanence», et ensuite neuf (9)
8 mars?

9 R. Oui. C'était le lancement de la campagne du Parti
10 libéral du Québec, mais je n'étais pas présent,
11 c'était... je l'avais inscrit pour savoir, c'est
12 comme repère, là, que c'était cette...

13 Q. D'accord.

14 R. je me rappelle très bien ne pas y être allé.

15 Q. D'accord. Mais la rencontre à la permanence du
16 PLQ à quatorze heures (14 h), vous étiez présent?

17 R. Là, à quelle date, ça?

18 Q. Le trois (3) mars.

19 R. Oh, attendez. Excusez-moi. Oui.

20 Q. D'accord. Alors, si je résume bien ce que vous
21 dites, c'est que toutes ces rencontres-là que nous
22 avons vues ensemble, soit avec maître Bellemare
23 seul ou avec maître Bellemare et d'autres
24 personnes, ou avec le Parti libéral du Québec,
25 elles étaient toutes en lien avec les préparatifs

1 pour le programme du Parti libéral en ce qui
2 concerne la réforme des tribunaux administratifs?

3 R. C'est juste, mais je ne me souviens pas avoir eu
4 de rencontre avec... seulement avec monsieur...
5 avec maître Bellemare, c'était toujours un, deux
6 (2) ou trois (3), c'était toujours dans le cadre
7 de ces fonctions-là parce que je n'avais pas
8 d'autre intérêt que ce groupe de travail-là.

9 Q. Quand nous avons vu tantôt à votre agenda que, par
10 exemple, il y avait... je vais juste vous donner
11 un exemple pour vous permettre de préciser.

12 On voit, par exemple, là, le dix-sept (17)
13 décembre, donc la page 99 pour ceux qui suivent,
14 on voit qu'il y a une rencontre avec maître
15 Bellemare le matin et une autre personne, et
16 ensuite le soir, «tribunaux administratifs», ce
17 que vous nous dites, c'est que ce sont des
18 rencontres qui se situaient dans ce contexte-là?

19 R. Oui, toujours.

20 Q. Et quand on voit le nom de maître Bellemare qui
21 est inscrit tout seul, est-ce que ça veut dire
22 que... avec ce que vous venez de dire, qu'il
23 n'était pas tout seul ou avec... ou est-ce que
24 c'est...

25 R. Non, il n'était pas seul, mais comme il était

1 devenu, dans les faits, le président de ce groupe
2 de travail-là, bien j'indiquais «Bellemare», donc
3 je savais que j'avais une rencontre concernant ce
4 groupe de travail-là.

5 Q. O.K. Est-ce que c'est maître Bellemare qui vous
6 a recruté pour ce travail-là?

7 R. Je pense que c'est monsieur Fortier davantage...

8 Q. D'accord.

9 R. ... qui... que je connaissais de longue date, qui
10 était un permanent du Parti libéral, qui était un
11 ancien juge administratif du... de la Commission
12 des affaires sociales, l'ancêtre du TAQ, qui a dû
13 me recruter à ce moment-là.

14 Q. D'accord. Et quand avez-vous été recruté pour
15 être sous-ministre? Dans quelles circonstances?

16 R. Là, on est rendu en deux mille trois (2003)?

17 Q. Oui.

18 R. C'est monsieur André Dicaire qui est le... qui
19 était le secrétaire général du conseil exécutif.

20 Q. O.K. Si je peux vous référer à votre agenda, vous
21 avez...

22 R. Ce serait en mai, ça.

23 Q. Oui. Alors, est-ce que je peux vous aider avec...

24 R. C'est le huit (8) mai, monsieur Battista.

25 Q. Exactement. À la page 105 pour ceux qui suivent,

1 c'est ce que je cherchais.
2 Alors, le huit (8) mai, vous avez une rencontre
3 avec monsieur Dicaire et c'est à ce moment-là
4 qu'il a été discuté de votre nomination possible,
5 là, comme sous-ministre...
6 R. Oui.
7 Q. ... associé?
8 R. Bien, j'étais déjà au conseil exécutif, il était
9 donc en quelque sorte mon patron...
10 Q. Oui.
11 R. ... et il m'a offert... m'a dit de venir donner un
12 coup de main à monsieur Bellemare dans son... dans
13 son ministère, parce qu'il avait été nommé
14 ministre de la Justice, et monsieur Bellemare,
15 m'a-t-il dit, l'avait chaudement recommandé, il a
16 dit : «Écoutez, c'est un ancien sous-ministre en
17 titre.»
18 C'est vrai, j'avais fait pas mal de terrain dans
19 ce temps-là, j'avais été président de la... de la
20 Régie de l'assurance automobile du Québec, qui est
21 un organisme important, de la CALP aussi, bon, on
22 s'était connu. J'avais travaillé à l'élaboration
23 du programme du Parti libéral au mois de décembre
24 précédent.
25 Donc, il avait demandé à monsieur... à monsieur

1 Dicaire -- c'est ce que monsieur Dicaire m'a dit
2 -- qu'il souhaiterait que je puisse faire partie
3 de son équipe, et on a essayé de trouver une façon
4 de m'intégrer dans cette équipe. Et ça a été...
5 il poussait assez fort, monsieur... monsieur
6 Dicaire, pour que je revienne au ministère de la
7 Justice, parce que j'aurais pu, là, avoir retourné
8 dans d'autres ministères, j'avais été sous-
9 ministre aux Transports pendant plusieurs années,
10 ça aurait pu être dans d'autres domaines, mais il
11 insistait et, pour que j'accepte, il m'a redonné
12 les mêmes conditions de travail que celles d'un
13 sous-ministre en titre, ce que j'étais avant. Il
14 dit : «Bon, c'est l'appellation, sous-ministre
15 associé, mais vous aurez à vous occuper surtout de
16 la justice administrative», et il a... j'ai été
17 nommé sous-ministre à l'administration.

18 Q. D'accord.

19 R. Alors, j'ai cumulé les deux (2) emplois.

20 Q. Si on voit au deux (2) juin, donc à la page 106
21 pour tout le monde, votre nomination de sous-
22 ministre associé prend effet, si on voit... si on
23 se fie à votre agenda, le deux (2) juin, c'est là
24 que vous commencez vos fonctions?

25 R. C'est juste.

- 1 Q. Vous aviez un bureau au ministre de la Justice, où
2 étiez... où était situé votre bureau?
- 3 R. Ah, j'étais au huitième étage...
- 4 Q. Et le ministre?
- 5 R. ... et le ministre au neuvième étage.
- 6 Q. D'accord. À titre de sous-ministre, vous aviez à
7 rencontrer le ministre Bellemare à quelle
8 fréquence environ?
- 9 R. Bien, sûrement à tous les quinze (15) jours et
10 peut-être plus.
- 11 Q. D'accord. Si on se réfère à vos agendas, peut-être
12 que ça peut... je vais simplement regarder avec
13 vous, puis vous me confirmerez. On voit une
14 inscription le six (6) juin deux mille trois
15 (2003)?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. Alors, pour le bénéfice de tout le monde à la page
18 106. Ensuite, à la page 107, le douze (12) juin,
19 puis ça concerne : «Rapport justice
20 administrative», c'est bien ça?
- 21 R. Oui.
- 22 Q. Ensuite à la page 108 pour tout le monde, le dix-
23 neuf (19) juin deux mille trois (2003), «rencontre
24 avec le ministre»?
- 25 R. Oui.

- 1 Q. Nous avons ensuite le vingt (20) juin...
- 2 R. Oui.
- 3 Q. ... encore une rencontre avec une autre ministre,
- 4 c'est exact?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. Est-ce que le ministre Bellemare était là aussi?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. On voit «ministre», si on voit un nom puis on voit
- 9 «ministre», c'est parce que le ministre est
- 10 présent?
- 11 Le vingt... à la page 109 pour tout le monde,
- 12 vendredi vingt-sept (27) juin, «ministre» encore?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. Et ça, c'est à Montréal?
- 15 R. Oui. C'est ça, oui. J'étais...
- 16 Q. Donc...
- 17 R. ... à Montréal, oui.
- 18 Q. Ensuite, nous allons mercredi, deux (2) juillet,
- 19 cette fois il y a monsieur Gagnon et le ministre
- 20 au bureau du comté, c'est exact?
- 21 R. Oui.
- 22 Q. Vous étiez présent à cette rencontre-là?
- 23 R. Oui, oui. Le ministre était à son bureau de comté
- 24 et...
- 25 Q. Avec...

- 1 R. ... monsieur Gagnon m'avait demandé de venir
2 les...
- 3 Q. De faire partie...
- 4 R. ... rejoindre dans le bureau de comté, ici à
5 Québec.
- 6 Q. Très bien. Nous avons également le cinq (5) août
7 deux mille trois (2003), vous avez une rencontre
8 avec madame Montminy, qui était au ministère à
9 l'époque, c'est exact?
- 10 R. Vous êtes rendu au cinq (5) août?
- 11 Q. Cinq (5) août, oui, excusez-moi. Alors, c'est la
12 page 111 pour les autres.
- 13 R. ... C'est juste.
- 14 Q. Et, enfin, dans cet agenda-là à tout le moins, le
15 vingt-cinq (25) août, donc la page 112, on voit
16 encore «ministre justice...
- 17 R. Oui.
- 18 Q. ... administrative»? C'est bien ça?
- 19 R. Oui, c'est bien ça.
- 20 Q. Nous allons aller ensuite, deux mille trois - deux
21 mille quatre (2003-2004), et là, entre le vingt-
22 cinq (25) août et le mois de décembre, je... nous
23 n'avons pas trouvé de rencontre avec le ministre;
24 est-ce que c'est nous qui avons mal vu ou est-ce
25 que c'est parce qu'il n'y a pas eu... vous n'avez

- 1 pas eu l'occasion de le rencontrer, et corrigez-
2 moi, là, je... j'attire votre attention...
- 3 R. Oui, oui.
- 4 Q. ... nous n'en avons pas noté, peut-être...
- 5 R. Du vingt-cinq (25) août, vous me dites?
- 6 Q. Oui, deux mille trois (2003).
- 7 R. Deux mille trois (2003).
- 8 Q. Ensuite, votre nouvel agenda commence en
9 septembre.
- 10 R. Il faut dire que les deux (2) premiers mois,
11 janvier et février de deux mille quatre (2004),
12 j'ai été absent pour congé de maladie.
- 13 Q. Oui.
- 14 R. J'ai laissé vers le quinze (15) ou le seize (16)
15 décembre deux mille deux (2002) et je suis revenu
16 le huit (8) mars deux mille trois (2003).
17 Voilà.
- 18 Q. D'accord.
- 19 R. Antérieurement, j'ai eu quand même plusieurs
20 rencontres avec le ministre.
- 21 Q. Oui. Je comprends.
22 Ce que je voulais vous souligner, c'est que,
23 justement, vous avez été absent pendant quelques
24 mois?
- 25 R. Oui.

1 Q. Alors, entre le mois d'août et le mois de
2 décembre, vous n'avez pas de rencontres
3 spécifiques avec le ministre ou est-ce que...?

4 R. Oui... pourtant, oui. Pourtant oui. Je vais
5 révérifier dans mes agendas, oui, parce que ça a
6 été assez nourri aussi, hein?

7 Attendez un peu.

8 On parle du mois d'août deux mille trois (2003),
9 c'est ça?

10 Q. Oui, et ensuite, avec votre nouvel agenda...

11 R. Oui.

12 Q. ... deux mille trois - deux mille quatre (2003-
13 2004).

14 **Me RÉNALD BEAUDRY**

15 pour Me Marc Bellemare :

16 Vous avez passé le vingt-deux (22) septembre.

17 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

18 procureur en chef :

19 Oui, excusez-moi. Quelle page? Quelle page?

20 **Me RÉNALD BEAUDRY**

21 pour Me Marc Bellemare :

22 106, enfin j'ai un «6».

23 **ME MYRIAM BEAUPARLANT**

24 pour la Commission :

25 116

- 1 **Me RÉNALD BEAUDRY**
2 pour Me Marc Bellemare :
3 116, pardon.
- 4 **Me GIUSEPPE BATTISTA**
5 procureur en chef :
6 Merci, confrère.
- 7 R. En tout cas j'ai le vingt-cinq (25) août, là.
- 8 Q. Oui.
- 9 R. «Le ministre, justice administrative» le vingt-
10 cinq (25) août.
- 11 Q. Alors, excusez-moi, monsieur Lalande, et c'est
12 pour ça que je vous demandais de vérifier parce
13 que j'ai...
- 14 R. J'ai le dix (10) et le onze (11) septembre
15 aussi...
- 16 Q. Oui.
- 17 R. ... projet de loi numéro 4 qui était avec le
18 ministre.
- 19 Q. Oui, je m'excuse, justement, monsieur Lalande, et
20 c'est pour ça que je vous ai demandé de vérifier,
21 parce que je trouvais ça étonnant, il me
22 semblait... Alors, vous avez ici... vous continuez
23 à la page... alors, la page 115 pour tout le monde
24 et on est le dix-sept (17) septembre, il y a :
25 «Jacques Dupuis veut me voir», ça, ça ne concerne

1 pas le ministre Bellemare...

2 R. Non.

3 Q. ... lui-même?

4 Ensuite, nous avons le vingt-deux (22) septembre,
5 alors c'est la page 116, vous avez «ministre»?

6 R. Non, je n'ai pas de...

7 Q. Le vingt-deux (22) septembre?

8 R. ... je n'ai pas de note pour le vingt-deux (22)
9 septembre, là, mais...

10 Q. Vingt-deux (22) septembre deux mille trois (2003)?

11 **Me MYRIAM BEUPARLANT**

12 pour la Commission :

13 Dans l'autre agenda.

14 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

15 procureur en chef :

16 Q. Oui, votre agenda deux mille trois - deux mille
17 quatre (2003-2004).

18 R. Très bien. Vous savez, le Barreau, hein...

19 Q. Oui.

20 R. ... ils nous font chevaucher un moment donné.

21 Q. Ils chevauchent, exact. C'est...

22 Alors, excusez-moi, le vingt-deux (22)
23 septembre...

24 R. Je vais demander à monsieur... à maître Bourque de
25 voir à corriger ça, là!

- 1 Q. Oui. Il en prendra bonne note, je suis certain.
2 Alors, le vingt-deux (22), vous avez «ministre»?
- 3 R. Oui.
- 4 Q. D'accord.
- 5 R. Oui.
- 6 Q. Et vous avez également vingt-cinq (25)?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. Vous avez ensuite trois (3) octobre, c'est exact?
- 9 R. Attendez un peu, je vérifie.
- 10 Q. Oui, trois (3) octobre...
- 11 R. Le trois (3) octobre?
- 12 Q. ... à dix heures (10 h 00), ministre et monsieur
13 Gagnon?
- 14 R. Oui.
- 15 Q. Ensuite, vingt-sept (27) octobre.
- 16 R. Vingt-sept (27) octobre deux mille deux (2002)
17 toujours, hein...
- 18 Q. Trois (3).
- 19 R. ... c'est ça?
- 20 Q. Deux mille trois (2003)?
- 21 R. Deux mille trois (2003)?
- 22 Q. Oui. Restez dans deux mille trois (2003), nous
23 avons fait deux mille deux, deux mille trois
24 (2002-2003).
- 25 R. Septembre, attendez un peu, je passe à l'autre.

- 1 Q. Vingt-sept (27) octobre?
- 2 R. ... Voilà, oui, vingt-sept (27) octobre deux mille
- 3 trois (2003), oui.
- 4 Q. Ensuite, je vais vous demander si... novembre,
- 5 trois (3) et quatre (4) novembre, peut-être nous
- 6 expliquer.
- 7 Est-ce qu'il y a, une rencontre avec le ministre
- 8 le quatre (4)?
- 9 R. Le trois (3) ou le quatre (4) novembre, vous me
- 10 dites, hein?
- 11 ... Non, je ne crois pas que le trois (3) et le
- 12 quatre (4) novembre deux mille trois (2003) j'ai
- 13 eu de rencontre en tout cas avec le ministre, j'en
- 14 ai eu en revanche avec Michel Gagnon, mais je ne
- 15 crois pas avec le ministre.
- 16 Q. Très bien. Ensuite, vous avez le dix (10)
- 17 novembre, au bureau du ministre?
- 18 R. C'est juste.
- 19 Q. O.K. Et le quatorze (14), est-ce que c'est une
- 20 rencontre avec le ministre ou c'est...?
- 21 R. Oui, c'est une rencontre avec le ministre le
- 22 quatorze (14).
- 23 Q. Très bien. Alors, voyez-vous, c'est pour ça que
- 24 je vous avais demandé de vérifier, je...
- 25 R. Oui.

- 1 Q. ... je voyais qu'il y avait un blanc dans mes
2 notes et je trouvais ça étrange et c'est pour ça
3 que je vous ai demandé de vérifier. Je remercie
4 mon collègue d'avoir attiré mon attention.
5 Alors, vous avez ici le cinq (5) décembre, est-ce
6 que c'est une rencontre avec le ministre ou
7 c'est...?
8 On voit ici «Liste pour madame Chantal Landry»,
9 ça, ça ne concerne pas le ministre?
10 R. C'est exact.
11 Q. C'est exact?
12 R. C'était à madame Chantal Landry, il n'y avait pas
13 de...
14 Q. Nous allons revenir sur cette note.
15 R. Il n'y a pas de...
16 Q. Nous allons revenir plus tard sur cette note.
17 Et ensuite nous avons dix-huit (18) décembre,
18 «ministre», et je vous suggère que c'est à partir
19 de ce moment-là que vous êtes en congé...?
20 R. Oui, c'est ça, oui.
21 Q. Bon. Donc, votre dernière rencontre, c'est le
22 dix-huit (18) décembre?
23 R. C'est exact.
24 Q. Ensuite, si nous continuons, nous voyons que vous
25 avez quand même une série de rencontres, est-ce

- 1 que ces rencontres ont eu lieu ou non?
- 2 R. Non, elles n'ont pas eu lieu.
- 3 Q. Elles étaient planifiées, hein?
- 4 R. Elles étaient planifiées et, évidemment, je n'ai
5 pas pu les tenir.
- 6 Q. Très bien. Et là on voit quelque chose le trois
7 (3) mars. Est-ce que celle... le trois (3) mars a
8 eu lieu ou encore là... encore là, le premier (1^{er})
9 et le trois (3) mars, est-ce que ces événements
10 ont eu lieu? Ce n'est pas nécessaire de rentrer
11 dans les détails, mais est-ce qu'ils ont eu
12 lieu...
- 13 R. Oui, j'y arrive, là.
- 14 Q. ... ou c'était des plans?
- 15 R. Non, le trois (3) mars, non, ce n'était pas...
- 16 Q. D'accord. Ensuite, nous voyons le huit (8) mars?
- 17 R. Oui, là c'était un contact que je prenais avec le
18 ministre une semaine à peu près avant de revenir
19 officiellement au bureau.
- 20 Q. D'accord. Et nous voyons, si nous regardons à la
21 page 128, la date du dix-huit (18) mars, c'est
22 retour au bureau?
- 23 R. C'est juste.
- 24 Q. D'accord.
- 25 Alors, ensuite, vous avez des rencontres avec le

1 ministre le vingt-six (26) mars?

2 R. Oui.

3 Q. Donc, nous sommes à la page 129?

4 R. Oui.

5 Q. Vous avez ici une note qui concerne le ministre,
6 le vingt-neuf (29) mars. Est-ce que vous étiez
7 présent à cette rencontre-là ou est-ce que c'est
8 une rencontre dont vous étiez informé?

9 R. ... Le vingt-neuf (29) mars, c'est... non, je
10 crois que j'ai été informé de cette rencontre.

11 Q. Très bien. Et ensuite vous avez trente et un (31)
12 mars, et là il y a... est-ce que c'est une
13 rencontre avec le ministre qu'on doit comprendre?

14 R. Oui, oui.

15 Q. Ensuite, vous avez le quinze (15) avril, page 131,
16 pour mes collègues. C'est une rencontre avec le
17 ministre?

18 R. Avec le ministre.

19 Q. Vous avez le vingt-six (26) avril, la page
20 suivante, 132. Et on voit vingt-sept (27) et
21 trente (30) avril également sur cette même page,
22 donc il y avait plusieurs rencontres à ce moment-
23 là?

24 R. Bien, le vingt-six (26), c'est là que j'apprends
25 le... le vingt-six (26) avril, que j'apprends la

- 1 démission de monsieur Bellemare.
- 2 Q. D'accord. Le vingt-sept (27), vous le rencontrez
- 3 le matin?
- 4 R. Non, je ne crois pas l'avoir rencontré.
- 5 Q. Donc, le... quand on voit neuf heures...
- 6 R. C'était pour la...
- 7 Q. ... c'est que c'était planifié mais elle n'a pas
- 8 eu lieu?
- 9 R. Oui, c'est ça. C'était la préparation des crédits,
- 10 là, au ministère, comme j'étais sous-ministre à
- 11 l'administration, il fallait que je sois là, mais
- 12 ça n'a pas... moi, je n'y étais pas.
- 13 Q. D'accord. Et donc j'imagine que c'est la même
- 14 chose pour le trente (30), c'était une réunion
- 15 prévue qui n'a pas eu lieu?
- 16 R. ... Je ne pourrais pas vous certifier, là, peut-
- 17 être bien, peut-être que oui, peut-être que non,
- 18 je ne le sais pas.
- 19 Q. Disons qu'une certitude, c'est que le trente (30)
- 20 avril maître Bellemare n'était plus le ministre
- 21 Bellemare à ce moment-là?
- 22 R. Ah! Oui, alors il y avait démission, donc ce
- 23 n'est sûrement pas lui que j'ai rencontré.
- 24 Q. D'accord.
- 25 R. Ça a dû être avec le ministre qui suit... qui le

1 remplaçait.

2 Q. D'accord. Et on voit que, après la démission de
3 maître Bellemare, vous avez le quinze (15) juin
4 deux mille quatre (2004) un déjeuner avec lui au
5 Cochon Dingue... avec maître Bellemare, c'est bien
6 ça?

7 R. Attendez, là, j'y arrive, là.

8 Q. Quinze (15) juin?

9 R. Au mois de juin, hein, vous m'avez dit?

10 Q. Oui, juin deux mille quatre (2004)?

11 R. Le quinze (15) juin... oui.

12 Q. Très bien.

13 Donc, vous avez eu quand même des rencontres assez
14 régulières avec le ministre?

15 R. Oui.

16 Q. Comme nous l'avons vu, vous situez ça environ aux
17 deux (2) semaines plus ou moins, c'est ça, parfois
18 c'est plus...

19 R. Oui.

20 Q. ... fréquent, parfois un peu moins fréquent?

21 R. C'est exact.

22 Q. La seule période où on peut dire qu'il n'y a pas
23 eu de contacts fréquents, c'est pendant une
24 période de convalescence?

25 R. Voilà.

- 1 Q. D'accord.
- 2 Et est-il... il est juste de dire que l'essentiel
- 3 de ces rencontres portait sur votre progrès ou
- 4 l'état de vos travaux concernant la réforme des
- 5 tribunaux administratifs?
- 6 R. Je vous dirais la totalité, sauf quelques
- 7 exceptions.
- 8 Q. D'accord.
- 9 Maintenant, pour revenir de façon spécifique au
- 10 mandat de notre Commission, étiez-vous dans la
- 11 fonction de sous-ministre associé appelé à jouer
- 12 un rôle quelconque dans le processus de nomination
- 13 des juges?
- 14 R. Non.
- 15 Q. D'accord.
- 16 Et dans les faits, à titre de sous-ministre
- 17 associé, avez-vous été consulté par le ministre
- 18 Marc Bellemare quant à la nomination des juges?
- 19 R. Non.
- 20 Q. D'accord.
- 21 Je vais vous demander si vous connaissez certaines
- 22 personnes et ensuite je vais vous demander des
- 23 questions précises à leur sujet. Connaissez-vous
- 24 Michel Gagnon? On a vu que vous avez eu...
- 25 R. Oui, très bien.

- 1 Q. ... des rencontres avec lui.
2 Michel Després?
3 R. Oui. Le ministre?
4 Q. Oui.
5 R. Monsieur Michel... le ministre?
6 Q. Oui.
7 R. Oui.
8 Q. Charles Rondeau?
9 R. Oui, je connais bien monsieur Rondeau.
10 Q. Franco Fava?
11 R. Oui.
12 Q. Très bien.
13 Alors, Michel Gagnon, pouvez-vous nous dire quel
14 lien vous aviez avec monsieur Gagnon avant,
15 pendant...
16 R. Monsieur Gagnon était le chef de cabinet de
17 monsieur Bellemare, donc...
18 Q. Oui.
19 R. ... on avait des réunions assez fréquentes, là.
20 Q. D'accord.
21 R. Parce qu'en même temps aussi, j'étais sous-
22 ministre à l'administration, il ne faut pas
23 l'oublier, donc toutes les questions ou le
24 questionnement relatif au budget ou à autre chose,
25 bien il venait... il venait aux informations,

1 | quoi.

2 Q. | D'accord.

3 | Et vous l'aviez connu depuis quand, monsieur
4 | Gagnon? Est-ce que vous l'avez connu dans ses
5 | fonctions ou vous le connaissiez avant?

6 R. | Je ne l'ai pas connu avant, c'était au moment où
7 | il est entré en fonction.

8 Q. | D'accord.

9 | Donc, vous n'aviez pas de lien avec lui
10 | nécessairement avant...

11 R. | Non.

12 Q. | ... les rencontres...

13 R. | Non.

14 Q. | ... les... alors avant qu'il soit au ministère?

15 R. | C'est exact.

16 Q. | On a ici dans votre agenda, si vous regardez en
17 | deux mille trois (2003), donc c'est l'agenda deux
18 | mille deux (2002), deux mille trois (2003), et
19 | c'est l'onglet 3, nous voyons des rencontres.
20 | Alors, le deux (2) juillet deux mille trois
21 | (2003), c'est la rencontre que nous avons vue
22 | tantôt, vous... Michel Gagnon et le ministre, au
23 | bureau du comté. Vous vous êtes rendu au bureau
24 | du comté avec...

25 R. | Oui.

- 1 Q. ... le ministre?
2 Ensuite, nous allons au vingt et un (21) juillet
3 et...
4 R. Oui.
5 Q. ... et ça, je crois que c'est dans les addendum.
6 L'avez-vous devant vous le vingt et un (21)
7 juillet?
8 R. Pardon?
9 Q. L'avez-vous devant vous la date du vingt et un
10 (21) juillet?
11 R. Oui. Oui.
12 Q. Oui. À ce moment-là, c'est une rencontre avec
13 Michel Gagnon concernant le mandat de
14 réingénierie?
15 R. C'est ça.
16 Q. Et ensuite, on a trente et un (31) juillet, vous
17 avez encore une rencontre avec monsieur Gagnon?
18 R. Oui.
19 Q. C'était des rendez-vous prévus, ces rencontres-là?
20 R. Je vous dirais qu'avec monsieur Gagnon, ce n'était
21 jamais prévu très long d'avance, il surgissait
22 dans le bureau, peut-être certaines étaient
23 prévues, peut-être d'autres non.
24 Q. D'accord. Vous n'avez pas un souvenir?
25 R. Non.

- 1 Q. C'est-à-dire quand c'est inscrit à votre agenda,
2 ça peut être quelque chose qui a été prévu de
3 longue date ou quelque chose qui est prévu la
4 veille ou le matin même?
- 5 R. Oui, le matin même, il m'a... quelques fois, au
6 moment où il a... pour que je me rappelle
7 exactement qu'on s'était vu telle date, là je le
8 notais, la journée. Alors, ça pouvait ne pas être
9 annoncé du tout et je... parce que je vois, là,
10 dans cette dernière rencontre, c'était avec des...
11 des avocats et des avocates de mon bureau et je
12 devais sûrement avoir une rencontre avec eux et
13 monsieur Gagnon est arrivé à ce moment-là à
14 l'improviste, là, pendant cette...
- 15 Q. D'accord.
- 16 R. ... cette rencontre.
- 17 Q. Si vous allez à l'agenda deux mille trois (2003),
18 deux mille quatre (2004)...
- 19 R. Oui.
- 20 Q. ... alors page 117 pour suivre. Nous... on a
21 encore, le trois (3) octobre, une rencontre avec
22 le ministre et monsieur Gagnon, c'est bien ça?
- 23 R. ...
- 24 Q. Le trois (3) octobre?
- 25 R. Oui, j'y arrive. J'y arrive.

- 1 Q. Excusez-moi.
- 2 R. Oui. C'est ça, oui, le trois (3) octobre.
- 3 Q. O.K. Et est-ce qu'il y a une précision au sujet
- 4 du but de la rencontre?
- 5 R. ...
- 6 Q. Non? C'est simplement une rencontre avec le
- 7 ministre...
- 8 R. Oui, c'est simplement...
- 9 Q. ... et son chef?
- 10 R. ... une rencontre, qui devait avoir des liens
- 11 sûrement avec la justice administrative.
- 12 Q. D'accord.
- 13 Le trois (3) novembre ensuite?
- 14 R. Ah, le... il y avait une... je peux vous préciser,
- 15 c'est que l'ancien juge en chef de la Cour du
- 16 Québec, le juge Yvon Mercier à ce moment-là,
- 17 qui... qui était une personne que je consultais
- 18 régulièrement, j'avais parlé au ministre et à
- 19 monsieur Gagnon de l'importance qu'il aurait, le
- 20 ministre, à rencontrer l'ancien juge en chef.
- 21 Q. L'ancien juge en chef de?
- 22 R. De la Cour du Québec. Juge en chef associé ou
- 23 juge en chef en titre à Québec ici...
- 24 Q. À Québec?
- 25 R. ... monsieur Yvon... maître Yvon Mercier.

1 Q. D'accord.

2 Et ça, c'était le trois (3) octobre?

3 R. Oui.

4 Q. C'était dans le temps...

5 R. Oui, parce que je fais la référence à monsieur...
6 à monsieur Mercier, donc c'était ça.

7 Q. Et c'était pour... en vue des nominations à venir?

8 R. Non. Non. Dans le processus de justice
9 administrative...

10 Q. Oui.

11 R. ... monsieur Gagnon avait... voyons, Mercier,
12 plutôt, avait des bonnes connaissances et il avait
13 administré la Cour du Québec...

14 Q. D'accord.

15 R. ... et il avait des bonnes connaissances sur la
16 justice administrative aussi, je disais au
17 ministre qu'il aurait intérêt à rencontrer ce juge
18 en chef...

19 Q. D'accord.

20 R. ... qui pourrait sûrement l'informer non seulement
21 de la justice administrative, mais de toutes les
22 nominations de juges, s'il le souhaitait.

23 Q. D'accord.

24 Nous avons ensuite le trois (3) novembre encore,
25 une rencontre avec monsieur Gagnon. Est-ce que le

- 1 ministre est présent à ce moment-là?
- 2 R. Trois (3) novembre...
- 3 Q. On voit une note «SCT»...
- 4 R. ... quand... trois (3) novembre. Je ne crois pas
5 que le ministre ait été là, c'était simplement...
- 6 Q. O.K.
- 7 R. ... monsieur Michel Gagnon que j'ai rencontré.
- 8 Q. Et on voit «SCT», est-ce que ça réfère à quelque
9 chose?
- 10 R. Pardon?
- 11 Q. Les initiales à côté de «9 h» on voit «SCT», est-
12 ce que ça réfère... est-ce que c'est sous-comité
13 quelque chose?
- 14 R. Oui, «SCT», il y a une référence, là...
- 15 Q. C'était pour un groupe de travail particulier?
- 16 R. Oui, mais c'était lié, ça, à de la gestion au
17 ministre de la Justice.
- 18 Q. Très bien. O.K. Puis c'était simplement ça?
- 19 R. Oui.
- 20 Q. Alors, ça avait un but précis la rencontre?
- 21 R. Oui.
- 22 Q. Et ensuite, évidemment avec monsieur Gagnon, on
23 voit que vous avez une rencontre avec lui après la
24 démission de maître Bellemare en août deux mille
25 quatre (2004), le seize (16) août, et ça c'est à

1 la page 126...

2 R. Oui.

3 Q. ... 136, excusez-moi, pour tout le monde ici.

4 R. Le seize (16) août deux mille quatre (2004).

5 Q. Oui. Alors, vous avez rencontré monsieur Gagnon à
6 ce moment-là?

7 R. Oui, c'est ça.

8 Q. D'accord.

9 Monsieur Després, pouvez-vous nous décrire les
10 liens que vous aviez avec monsieur Després?

11 R. Monsieur Després était le ministre du Travail et
12 au moins à deux (2) occasions je l'ai rencontré.
13 D'abord, au tout début, là, du mandat que j'ai
14 reçu sur la justice administrative, je suis allé
15 le rencontrer à son bureau sur le chemin Sainte-
16 Foy ou... chemin Sainte-Foy, oui, où il avait
17 réuni le président de la CSST et diverses
18 personnes qui étaient là et il m'avait offert une
19 table pour que j'explique le projet de justice
20 administrative. Et je me rappelle que le ministre
21 Després avait donné tout son appui à la... c'était
22 un projet qui était du gouvernement...

23 Q. Oui.

24 R. ... et il avait dit aux gens : «Je connais maître
25 Lalande depuis plusieurs années, il est... il a

1 été nommé pour préparer la pièce législative, là,
2 qu'on doit déposer sur la justice administrative,
3 et je vous demande de collaborer au meilleur de
4 vos connaissances et de vos capacités.»

5 Et voilà, j'avais pu expliquer les principes de
6 la... les objectifs du projet de loi qui s'en
7 venait et voilà, c'était une...

8 Q. D'accord.

9 Je vous attire... j'attire votre attention dans
10 votre agenda deux mille deux, deux mille trois
11 (2002-2003)...

12 R. Oui.

13 Q. ... au mois de février deux mille deux, deux mille
14 trois (2002-2003), treize (13) février.

15 R. Excusez-moi, j'y arrive, là, mais... Le treize
16 (13) février, m'avez-vous dit?

17 Q. Oui, deux mille trois (2003).

18 R. Bon. Sept heures trente (7 h 30), Michel
19 Després... oui?

20 Q. Est-ce que c'était une rencontre en lien avec
21 l'élection, une rencontre avec les projets de loi,
22 une rencontre avec les réformes, est-ce que...

23 R. Ça devait être...

24 Q. ... vous êtes capable de situer?

25 R. ... en prévision de l'élection ou... oui, ce

- 1 n'était pas le projet de loi à ce moment-là.
- 2 Q. D'accord.
- 3 Et ce à quoi vous référiez tantôt quand vous avez
- 4 parlé d'une rencontre pour expliquer le projet de
- 5 loi...
- 6 R. Oui.
- 7 Q. ... à d'autres gens, je vais vous référer à une
- 8 rencontre du neuf (9) juillet.
- 9 R. Neuf (9) juillet?
- 10 Q. Oui?
- 11 R. Quelle année?
- 12 Q. Deux mille trois (2003). C'est l'onglet 3, page
- 13 11, pour ceux qui suivent avec le cartable.
- 14 R. Je m'excuse, quelle date m'avez-vous dit?
- 15 Q. Neuf (9) juillet.
- 16 R. Bon. Ah, mon Dieu!, il y a beaucoup de choses là-
- 17 dessus, là.
- 18 Q. Oui.
- 19 R. Oui, oui.
- 20 Q. Alors...
- 21 R. Oui, c'était...
- 22 Q. C'était à cette date-là, alors le neuf (9)
- 23 juillet...
- 24 R. Oui.
- 25 Q. ... c'est là où vous avez fait une présentation...

1 R. Oui.

2 Q. ... au ministère?

3 R. C'est exact.

4 Q. Très bien.

5 R. Au 200, chemin Sainte-Foy, là, au sixième étage.

6 Q. D'accord.

7 Et nous avons également, à la page 18, et nous
8 allons revenir sur le... spécifiquement...

9 **Me RÉJEAN LAVOIE**

10 pour Me Georges Lalande :

11 Excusez-moi, confrère...

12 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

13 procureur en chef :

14 J'ai dit 18, oui.

15 **Me RÉJEAN LAVOIE**

16 pour Me Georges Lalande :

17 ... mais dans le document que j'ai, moi, est-ce
18 que c'est normal, là, ça... pour deux mille trois
19 (2003), là, j'arrête au six (6) juillet et je
20 saute au quatre (4) août?

21 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

22 procureur en chef :

23 Oui, c'est simplement les pages qui sont
24 pertinentes.

25

1 **Me ANDRÉ DUGAS**

2 pour le Parti libéral du Québec :

3 C'est parce que vous venez de poser une question
4 sur le neuf (9)?

5 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

6 procureur en chef :

7 Oui, c'est... il faut juste trouver à quelle
8 page...

9 **Me RÉJEAN LAVOIE**

10 pour Me Georges Lalande :

11 Elle était plus tôt?

12 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

13 procureur en chef :

14 Oui, exactement.

15 **Me RÉJEAN LAVOIE**

16 pour Me Georges Lalande :

17 O.K. Ça va.

18 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

19 procureur en chef :

20 Q. Alors, si... à la page 18 de l'onglet 4, pour
21 vous, monsieur... maître Lalande, deux (2)
22 septembre deux mille trois (2003).

23 R. Deux (2) septembre deux mille trois (2003).

24 Q. On voit une rencontre au bureau de monsieur
25 Després et on y voit monsieur... le nom de

- 1 monsieur Fava?
- 2 R. Le deux (2) septembre...
- 3 Q. Oui.
- 4 R. ... deux mille trois (2003)?
- 5 Q. Deux mille trois (2003). Au bas, au bas de la date
- 6 du...
- 7 R. Attendez, là, je vais vérifier si ce n'est pas
- 8 dans l'autre, là. Deux (2) septembre deux mille
- 9 trois (2003), oui. Quelle est votre question?
- 10 Q. Oui, c'est une rencontre au bureau du ministre
- 11 Després avec monsieur Fava également?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. De quoi était-il question à ce moment-là?
- 14 R. De la justice admi... du projet de loi de la
- 15 justice administrative.
- 16 Q. D'accord.
- 17 Et quel était le rôle ou la fonction de monsieur
- 18 Fava à ce moment-là?
- 19 R. Monsieur Fava était membre du conseil
- 20 d'administration de la CSST et, donc, il devait
- 21 représenter les intérêts des employeurs dans ça
- 22 ou, enfin, c'était quelqu'un qui l'avait jugé...
- 23 le ministre avait jugé à-propos de convoquer pour
- 24 cette rencontre-là.
- 25 Q. D'accord.

1 Ça, c'est une rencontre qui a été convoquée par le
2 ministre?

3 R. Oui.

4 Q. Oui, d'accord.

5 **Me ANDRÉ RYAN**

6 pour le premier ministre :

7 C'est la deuxième rencontre.

8 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

9 procureur en chef :

10 Oui. Bien, c'est-à-dire avec le ministre Després,
11 oui. Oui, oui, juillet, je m'excuse, alors merci
12 de l'avoir précisé.

13 Q. Alors, vous avez une rencontre le neuf (9) juillet
14 avec le ministre Després, c'est exact?

15 R. Oui.

16 Q. Et à cette rencontre-là vous faites une
17 présentation au ministère?

18 R. Oui.

19 Q. Ensuite, le deux (2) septembre...

20 R. Oui.

21 Q. ... vous avez une rencontre avec le ministre lui-
22 même?

23 R. Oui.

24 Q. Et à ce moment-là monsieur Fava est présent?

25 R. Oui.

- 1 Q. C'est exact.
- 2 Alors, maintenant, monsieur Rondeau, vous
- 3 connaissez monsieur Rondeau?
- 4 R. Monsieur Charles Rondeau?
- 5 Q. Oui?
- 6 R. Oui, je le connais.
- 7 Q. Simplement pour que ce soit clair, le Charles
- 8 Rondeau que vous connaissez, c'est quelqu'un qui
- 9 est lié au... c'est un solliciteur pour le Parti
- 10 libéral?
- 11 R. Oui, je pense bien.
- 12 Q. Très bien. Non, mais c'est parce qu'il y a peut-
- 13 être d'autres Charles Rondeau, je voulais juste
- 14 être certain.
- 15 R. Non, c'est celui-là, non, je pense bien que...
- 16 Q. Très bien. Et c'est quelqu'un qui est, à votre
- 17 connaissance, un ami de monsieur Fava également?
- 18 R. Bien, ils étaient souvent ensemble.
- 19 Q. Très bien.
- 20 R. Je présume.
- 21 Q. D'accord. Comment l'avez-vous connu?
- 22 R. Je l'ai connu alors qu'il était un comptable,
- 23 comptable en chef de Mallette Maheux, qui est une
- 24 firme de vérification, enfin de comptables, et
- 25 j'avais eu des travaux que j'ai faits avec lui,

1 donc je le connaissais très bien comme comptable
2 agréé.

3 Q. D'accord.

4 Avez-vous des liens avec lui pendant que vous
5 avez occupé votre fonction de sous-ministre?

6 R. Pas vraiment, pas vraiment. Quelquefois il
7 accompagnait monsieur Fava, mais je n'ai pas eu
8 l'occasion de... sauf le saluer, mais je n'ai
9 jamais eu de conversation avec lui liée d'une
10 manière ou de l'autre, là, à cette...

11 Q. Vous n'avez pas de rendez-vous avec lui de fixé...

12 R. Non.

13 Q. ... de quelque façon que ce soit?

14 R. Non.

15 Q. Et avez-vous eu à avoir des rencontres avec lui
16 dans le cadre des activités du Parti libéral, par
17 exemple dans ces années-là, deux mille trois, deux
18 mille quatre (2003-2004)?

19 R. Non.

20 Q. D'accord.

21 Maintenant, avec ces... avant d'aller sur le sujet
22 de monsieur Fava, ce que je comprends, c'est que
23 avec soit monsieur Gagnon, monsieur Després ou
24 monsieur Rondeau, vous n'avez aucune note dans vos
25 agendas concernant des discussions au sujet de la

1 nomination de juges. Est-ce que c'est bien ça?

2 R. Non, c'est exact.

3 Q. D'accord.

4 Donc, avec ces trois (3) personnes-là, il n'a
5 jamais été question de discussions de près ou de
6 loin concernant la nomination de juges?

7 R. C'est juste.

8 Q. D'accord.

9 Maintenant, monsieur Fava, pouvez-vous nous dire
10 quels liens vous avez avec monsieur Fava?

11 R. Je connaissais monsieur Fava au moment où j'étais
12 le président de la Commission d'appel en matière
13 de lésions professionnelles, j'avais demandé une
14 rencontre avec le conseil d'administration de la
15 CSST, comme président du Tribunal administratif.
16 Il faut dire qu'à ce moment-là il n'y avait pas
17 de... il n'y avait pas de lien, le budget de la
18 CALP était un budget qui émanait du gouvernement
19 du Québec, du Conseil du trésor au fond, pour être
20 plus précis, mais il y avait des incompréhensions
21 dans la confection des dossiers, par exemple, qui
22 nous arrivaient à la Commission d'appel et que...
23 les dossiers de la CSST dans un état tel où ce
24 n'était rien de comparable avec la difficulté que
25 vous avez à lire mon écriture dans... c'était en

1 vrac, c'était n'importe comment et ça nous
2 obligeait beaucoup de travail, d'autant plus qu'on
3 devait en faire trois (3) photocopies, bon -- que
4 la CSST devait nous faire trois (3) photocopies,
5 mais d'une photocopie à l'autre, on ne comprenait
6 pas plus.

7 Alors, j'avais rencontré le conseil
8 d'administration pour leur exposer qu'on ne
9 pouvait pas travailler. Et monsieur Fava était un
10 de ceux qui étaient là et... puis c'est un homme
11 qui prend de la place, qui est... il est efficace
12 et c'est une personne qui est... qui est vif et,
13 donc, c'était les premières occasions que j'ai
14 eues à le rencontrer comme membre du conseil
15 d'administration de la CSST.

16 Q. On parle des années... fin des années quatre-vingt
17 (80) quand vous étiez président du...

18 R. C'est exact.

19 Q. ... du CALP?

20 R. C'est exact.

21 Q. D'accord.

22 R. Et déjà dans ces années-là il avait... il
23 travaillait de près avec le président du Conseil
24 du patronat, qui était monsieur Ghislain Dufour
25 dans le temps.

1 Q. D'accord.

2 R. Et plus tard quand je suis revenu en deux mille
3 trois (2003), là, comme on parle, il était
4 toujours quelqu'un assez près du président du
5 Conseil du patronat, qui était monsieur Gilles
6 Taillon à ce moment-là.

7 Q. D'accord.

8 Donc, vous l'avez connu dans vos... vous l'avez
9 connu dans le cadre d'une relation
10 professionnelle, si je comprends bien?

11 R. C'est exact.

12 Q. Donc, vous l'avez connu comme... à titre de
13 président de la CALP et parce que lui siégeait sur
14 le conseil d'administration de la CSST?

15 R. C'est exact.

16 Q. Aviez-vous des liens avec lui aussi par
17 implication dans le Parti libéral, par exemple?

18 R. Non.

19 Q. Non. C'était strictement professionnel entre vous
20 et lui?

21 R. C'est exact.

22 Q. D'accord.

23 Et vous avez eu des contacts fréquents, réguliers
24 pendant cette période-là où vous avez occupé cette
25 fonction?

1 R. Oui.

2 Q. D'accord.

3 Je vais attirer votre attention à la... dans votre
4 agenda deux mille deux, deux mille trois
5 (2002-2003) -- pour ceux qui suivent avec le
6 cartable, la page 98 de l'addendum -- le dix (10)
7 décembre deux mille deux (2002)...

8 R. Oui.

9 Q. ... vous avez une rencontre?

10 R. Oui, je vois que j'ai indiqué «Michelangelo,
11 Franco», là, maître Fava.

12 Q. Oui. Pouvez-vous nous expliquer le contexte de
13 cette rencontre?

14 R. Très franchement, je ne m'en rappelle pas
15 pourquoi, mais c'était une rencontre qu'il y avait
16 à midi (12 h 00), ça devait être un... un dîner
17 avec lui. Je ne me rappelle pas exactement ce que
18 nous avons discuté, mais on commençait à
19 travailler... on travaillait sur le projet de...
20 sur la place de la justice administrative, là,
21 pour le programme du Parti libéral du Québec et
22 j'imagine que c'était à cette occasion-là qu'il
23 était curieux, il était intéressé à savoir comment
24 s'orientaient nos discussions sur le groupe de
25 travail du PLQ.

1 Q. D'accord.
2 Vous n'avez pas d'autres souvenirs que celui-là
3 concernant...

4 R. Non.

5 Q. ... cette rencontre-là?

6 R. Non.

7 Q. On voit que le soir même, il y a une rencontre du
8 Parti libéral, est-ce que c'était en lien avec ça?
9 Et je parle, là, en lien avec une campagne
10 électorale peut-être prévue ou en prévision?

11 R. Oui, je vois que j'ai indiqué à mon agenda qu'il
12 y avait un cinq (5 h) à sept (7 h) du Parti
13 libéral...

14 Q. Oui.

15 R. ... du Québec le dix (10) au soir, je ne crois pas
16 y être allé, je ne me rappelle pas, je n'ai pas de
17 souvenance d'être allé, mais je l'avais indiqué.

18 Q. D'accord.

19 **Me ANDRÉ RYAN**

20 pour l'Honorable Jean Charest :

21 Maître Battista, c'est impossible pour moi de
22 comprendre ce qui est écrit. Est-ce qu'on
23 pourrait savoir qu'est-ce qui est écrit à cette
24 page-là? J'ai...

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Oui. Dix (10), vous parlez du dix (10) décembre?

Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :

Oui.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Oui. Je vais vous demander... je vais vous aider...

Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :

Parce qu'on n'a pas les transcriptions des inscriptions manuelles...

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Oui.

Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :

... alors on va les apprendre au fur et à mesure, Monsieur le commissaire.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Oui.

1 **Me ANDRÉ RYAN**

2 pour l'Honorable Jean Charest :

3 Ce serait important de les lire à chaque fois pour
4 qu'on puisse les transcrire à mesure.

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 D'accord.

8 **Me ANDRÉ RYAN**

9 pour l'Honorable Jean Charest :

10 Je vous remercie.

11 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

12 procureur en chef :

13 Merci de me... de me faire ces précisions, je...
14 oui.

15 Q. Alors, dix (10) décembre, on voit midi (12 h),
16 c'est encerclé?

17 R. ...

18 Q. C'est bien ça, monsieur Lalande?

19 R. Oui.

20 Q. Oui?

21 R. C'est ça.

22 Q. Alors :

23 **«Michaelangelo, Franco.»**

24 C'est bien ça?

25 R. Oui.

- 1 Q. Et Franco, on imagine que c'est monsieur Fava?
- 2 R. Oui, ça devrait être maître Fava.
- 3 Q. D'accord. Est-ce que ça peut être un autre
- 4 Franco?
- 5 R. Non, c'est celui-là sûrement.
- 6 Q. Bon. D'accord. Alors...
- 7 R. Je n'en connais pas d'autres personnes qui
- 8 s'appellent Franco.
- 9 Q. Et voilà. Alors, nous avons...
- 10 R. C'est un «sapré» beau non, par exemple.
- 11 Q. Oui. Oui. Alors, nous avons franchi une étape.
- 12 R. Oui.
- 13 Q. On voit ensuite dix-huit heures (18 h), pour que
- 14 tout le monde puisse suivre, alors c'est :
- 15 **«Cinq (5 h) à sept (7 h), party,**
- 16 **PLQ.»**
- 17 C'est bien ça?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. **«Notre-Dame-de...»**
- 20 R. Bellevue.
- 21 Q. Très bien.
- 22 R. Notre-Dame-de-Bellevue, qui est un endroit...
- 23 Q. Très bien.
- 24 R. ... où souvent...
- 25 Q. Voilà.

1 R. ... le Parti libéral du Québec se réunissait.

2 Q. C'est bien. Alors, la précision est apportée.

3 Alors, cette rencontre-là avec monsieur Fava, vous
4 croyez qu'elle se situe dans le cadre des travaux
5 préparatoires pour le programme du Parti libéral
6 concernant la réforme des...

7 R. C'est exact.

8 Q. ... tribunaux administratifs?

9 Je vais vous demander de regarder le sept (7)
10 juillet deux mille trois (2003), et c'est à la
11 page 11 du cahier, onglet 3.

12 R. Oui.

13 Q. Alors, sept (7) juillet, on a le salon... huit
14 heures (8 h), et on a une note qui dit :
15 «Selon...», et on a un numéro de téléphone qui est
16 caviardé, donc je vous demanderais de ne pas le
17 lire. Je vais lire ce qui est essentiel et vous
18 me confirmerez si c'est exact. Ça vous va, maître
19 Lalande?

20 R. Ça me va, oui.

21 Q. D'accord. Alors, on voit «cell.», vous avez un
22 numéro de téléphone cellulaire, puis c'est Franco
23 Fava, c'est bien ça?

24 R. Oui.

25 Q. **«Selon J. Champagne, veut me**

1

rencontrer.»

2

R. Oui.

3

Q. C'est bien ça?

4

R. Oui, j'avais eu un dîner avec Jacques Champagne, que je connais bien, qui est un ami de longue date, qui était aussi avec monsieur Rondeau chez maître... Mallette Maheux, ou Maheux...

8

Q. Oui.

9

R. ... Mallette, là, et que je connaissais, et Jacques Champagne m'avait dit qu'il venait de prendre sa retraite et... mais qu'il ne pouvait pas rester à rien faire après tant d'années, que s'il y avait des mandats du gouvernement ou des choses qu'il pouvait avoir, de lui faire signe.

10

11

12

13

14

15

Q. O.K.

16

R. Ce à quoi ça m'aurait fait plaisir, ça... on n'a pas eu l'occasion, mais c'était quelqu'un que je connaissais bien. Et en... et avant de se quitter, en se serrant la main, il m'a dit : «Il y a monsieur Fava qui aimerait ça te rencontrer.»

17

18

19

20

21

Q. D'accord.

22

R. Mais c'est resté là, on n'a pas eu d'autres discussions.

23

24

Q. Très bien. Ensuite, nous avons dans... le huit (8) juillet, sur la même page.

25

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **«Franco Fava...**
- 3 R. Oui.
- 4 Q. **... Michaelangelo.»**
- 5 R. Oui.
- 6 Q. Qu'est-ce qui est écrit en dessous?
- 7 R. Ah, bien là, j'ai écrit :
- 8 **«Voir notes.»**
- 9 Parce que j'avais beaucoup de choses, là, à...
- 10 Q. D'accord.
- 11 R. ... à me remémorer.
- 12 Q. On a à côté :
- 13 **«Ministre.»**
- 14 Qu'est-ce que ça veut dire, ça?
- 15 R. Attendez, je vais me... non, ce n'est pas
- 16 ministre, c'est : «Voir notes.»
- 17 Q. Ah. Très bien. Excusez-moi. Merci de l'avoir
- 18 précisé. Donc, ce qui est encerclé à côté du
- 19 mot...
- 20 R. Oui.
- 21 Q. ... «Fava», c'est : «Voir notes»?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. Très bien. Et en dessous de Franco Fava, on voit
- 24 Michaelangelo?
- 25 R. Oui, c'est exact.

1 Q. Et qu'est-ce qui est écrit en dessous de ça?

2 R. **«Justice administrative.»**

3 Q. Oui. Et ensuite?

4 R. Puis il y a CALP que je vois, j'ai un peu de
5 difficulté à me relire, là.

6 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

7 Assesseeurs.

8 R. Assesseeurs.

9 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

10 procureur en chef :

11 Q. Assesseeurs CALP?

12 R. Assesseeurs CALP.

13 Q. Très bien.

14 R. Alors donc, il m'avait dit : «J'aimerais ça qu'on
15 se parle de la justice administrative, j'aimerais
16 qu'on parle des assesseeurs...

17 Q. Très bien.

18 R. ... à la... à la CALP.»

19 Q. Je vais vous arrêter ici, je veux simplement
20 établir avec vous le nombre de rencontres que vous
21 avez eues avec monsieur Fava et, ensuite, je vais
22 vous... je vais revenir et je vais vous demander
23 de nous parler des notes que vous avez... quand
24 vous avez écrit «voir notes», je vais vous
25 demander de nous les expliquer.

1 R. Très bien.

2 Q. Ça vous va?

3 R. Très bien.

4 Q. Alors, si nous allons à la page 111 de l'addendum,
5 nous voyons que le sept (7) août, il y a une note.
6 Alors, cette note-là qui est vers... qui est sur
7 la ligne du quatorze heures (14 h), si je peux
8 indiquer...

9 R. Oui.

10 Q. ... alors est-ce que cela est une rencontre que
11 vous avez eue avec monsieur Fava?

12 R. ... Ah oui. Oui, c'est une rencontre sur le... la
13 justice administrative.

14 Q. Alors, pouvez-vous lire ce qui est écrit? On
15 dit :

16 **«Franco.»**

17 R. Oui.

18 **«Franco me revient avec ses**
19 **histoires de nominations.»**

20 Q. D'accord. Alors ça, c'est le sept (7)... le sept
21 (7) août?

22 R. Oui, c'est ça, c'est le sept (7) août.

23 Q. Et aviez-vous un rendez-vous prévu avec lui ou
24 est-ce que c'est un téléphone? Qu'est-ce que
25 c'est, ça?

- 1 R. Oui, ça a dû être suite à un téléphone de
2 monsieur... de... de maître Fava et c'est... ce
3 n'est pas moi qui l'ai... en aucun cas j'ai
4 demandé des rendez-vous avec maître Fava, c'était
5 lui qui m'appelait. Donc, forcément... et c'était
6 toujours à peu près le même pattern, il m'invitait
7 pour me parler de la justice administrative, mais
8 il bifurquait...
- 9 Q. D'accord.
- 10 R. ... vers la fin pour parler d'autres choses.
- 11 Q. D'accord. Nous allons y revenir.
12 Alors ici, le sept (7) août, si on constate dans
13 votre agenda, vous n'aviez pas de rendez-vous fixé
14 avec monsieur Fava?
- 15 R. Non. Attendez, je vais voir les autres...
- 16 Q. Oui.
- 17 R. ... avec qui...
- 18 Q. Oui. C'est pour ça, je... vous avez l'original
19 devant vous, nous, nous avons une version
20 caviardée, si des fois vous avez des notes qui
21 peuvent vous aider à vous rafraîchir la mémoire.
- 22 R. Non, c'est... c'est seulement ça, là, qu'il...
23 j'ai eu une rencontre avec lui, mais je note qu'il
24 me revient avec ses histoires de nominations.
- 25 Q. D'accord. Et vous avez ensuite, pour ceux qui

1 suivent, l'onglet 4, page 18, et pour vous, le
2 deux (2) septembre, rencontre que nous avons déjà
3 vue. Alors, le deux (2) septembre dans votre
4 agenda deux mille trois (2003), deux mille quatre
5 (2004).

6 R. Oui.

7 Q. Alors, nous avons la rencontre au bureau de
8 monsieur Després, vous avez dit que cette
9 rencontre-là avait été prise à l'initiative de
10 monsieur Després?

11 R. Oui.

12 Q. Alors, c'est au bas de la page... au bas de la
13 date du deux (2)... mardi le deux (2), on voit :

14 **«Sixième étage, bureau...**

15 R. Oui.

16 Q. **... M. Després.»**

17 R. Laissez-moi revenir parce que je suis encore dans
18 le chevauchement, là.

19 Q. Oui.

20 R. Oui, à... je vous en prie. Excusez-moi.

21 Q. Très bien. Alors, deux (2) septembre?

22 R. Oui.

23 Q. Alors, cette rencontre-là elle était à
24 l'initiative, vous avez dit, du ministre Després?

25 R. C'est exact.

1 Q. | Ensuite, nous avons...

2 **Me ANDRÉ RYAN**

3 pour l'Honorable Jean Charest :

4 Maître Battista?

5 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

6 procureur en chef :

7 Oui?

8 **Me ANDRÉ RYAN**

9 pour l'Honorable Jean Charest :

10 J'ai juste un petit peu de difficulté à suivre, je
11 m'excuse, peut-être que vous pouvez m'aider.

12 Je ne sais pas, est-ce que vous allez revenir plus
13 tard sur cette même page-là pour que l'on
14 comprenne les autres inscriptions qui sont
15 décaviardées ou est-ce qu'un moment donné, dans la
16 journée, on va prendre les inscriptions, puis on
17 va les lire?

18 Parce que là, on va à dix-huit heures (18 h) le
19 deux (2), il y a d'autres inscriptions durant la
20 journée sur lesquelles on n'a pas...

21 Juste comprendre votre méthode, puis après je vais
22 me...

23 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

24 procureur en chef :

25 Très bien.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :

Merci.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Écoutez, ce que je... ce sur quoi j'attire l'attention du témoin c'est... ce sont les éléments qui sont pertinents pour nos travaux. Il y a des éléments qui sont non caviardés parce que, par exemple, ils indiquent une heure, comme on voit «9 h 30» et on voit le nom de quelqu'un, donc on sait que maître Lalande a été occupé cette journée-là, qu'il a fait d'autre chose, on peut voir les heures, mais ce n'est pas pertinent aux travaux de la Commission et c'est pourquoi je ne lui demande pas d'expliquer.

Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :

O.K., donc c'est ce que je voulais savoir...

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Oui.

Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :

... il y a des éléments décaviardés qui ne sont

1 pas pertinents?

2 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

3 procureur en chef :

4 Pas nécessairement, mais simplement qui peuvent
5 indiquer qu'il a eu une journée de rendez-vous,
6 qu'il a eu une journée de rencontres.

7 **Me ANDRÉ RYAN**

8 pour l'Honorable Jean Charest :

9 Et, donc, je prends pour acquis que votre travail
10 consistera, notamment, à nous aider à lire et
11 comprendre les éléments décaviardés qui sont
12 pertinents.

13 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

14 procureur en chef :

15 Tout à fait.

16 **Me ANDRÉ RYAN**

17 pour l'Honorable Jean Charest :

18 Merci.

19 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

20 procureur en chef :

21 Alors, c'est pourquoi j'ai fait la lecture de ce
22 qui était inscrit pour la rencontre de monsieur
23 Després.

24 **Me ANDRÉ RYAN**

25 pour l'Honorable Jean Charest :

1 Je comprends. Ce que je ne comprenais pas c'est
2 pourquoi vous n'avez pas fait la lecture du reste
3 et là je comprends.

4 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

5 procureur en chef :

6 Très bien.

7 **Me ANDRÉ RYAN**

8 pour l'Honorable Jean Charest :

9 Merci.

10 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

11 procureur en chef :

12 Q. Alors, si nous allons à la page sur le huit (8)
13 juillet... non, pas... excusez-moi, pas le huit
14 (8) juillet, le dix-neuf (19) novembre, alors
15 c'est la page 19.

16 Pouvez-vous lire ce qu'il y a près de dix-huit
17 heures (18 h)?

18 R. **«Téléphone de Franco, veut me**
19 **proposer quelque chose que le**
20 **ministre devrait accepter.»**

21 Q. D'accord. Et ensuite, la page 20, vous avez une
22 note du onze (11) décembre?

23 R. Onze (11) décembre?

24 Q. Oui.

25 R. Oui?

1 Q. Alors, il y a une note, nous avons caviardé un
2 nom; pouvez-vous nous lire le contenu de cette
3 note-là? Ce n'est pas nécessaire d'indiquer le
4 nom, mais simplement de nous lire le sens de la
5 note.

6 R. O.K. La note, c'était du onze (11)... le onze (11)
7 décembre, hein?

8 Q. Oui?

9 R. Oui.

10 **Me DONALD BÉCHARD**

11 pour le Gouvernement du Québec :

12 Si vous permettez, Donald Béchard. Notre version
13 à nous est totalement illisible.

14 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

15 procureur en chef :

16 Oui.

17 **Me DONALD BÉCHARD**

18 pour le Gouvernement du Québec :

19 Totalement.

20 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

21 procureur en chef :

22 Oui, c'est pourquoi je lui demande de le lire.

23 **Me DONALD BÉCHARD**

24 pour le Gouvernement du Québec :

25 Plus que les autres.

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 Oui, tout à fait.

4 **Me DONALD BÉCHARD**

5 pour le Gouvernement du Québec :

6 Voilà.

7 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

8 procureur en chef :

9 C'est pourquoi je demande dans ce cas ici de le
10 lire et je ne prends pas l'initiative de la lire.

11 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

12 Par le choix des mots, ce qui fait qu'on ne
13 voit...

14 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

15 procureur en chef :

16 Oui.

17 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

18 ... (Inaudible) exacte.

19 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

20 procureur en chef :

21 Oui.

22 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

23 Merci.

24 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

25 procureur en chef :

1 Q. Pouvez-vous y aller?

2 R. Le onze (11) décembre, c'était suite à mes
3 rencontres avec les associations de
4 manufacturiers, donc les noms c'est monsieur
5 Fahley que j'avais rencontré, Paul-Arthur Huot,
6 les manufacturiers, et cetera, et je disais :

7 **«Sont sur la même longueur d'onde**
8 **que Gilles Taillon...»**

9 Qui est du Conseil du patronat.

10 **«... c'est-à-dire qu'ils vont**
11 **supporter le projet de loi 35 s'il**
12 **n'y a pas de coûts additionnels**
13 **pour la CSST. Gilles Taillon me**
14 **fait part que Franco... que maître**
15 **Fava quelquefois mélange les choses**
16 **du Conseil du patronat et du PLQ.»**

17 C'était une boutade, mais qui voulait dire ce que
18 ça voulait dire.

19 Q. D'accord. Alors, ça, c'est quelque chose que
20 quelqu'un vous a dit au sujet de monsieur Fava,
21 c'est bien ça?

22 R. Non, ça c'est...

23 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

24 (Inaudible) plus lentement qu'on la prenne en
25 note?

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 Très bien, on va y aller...

4 R. C'est que le onze (11) décembre, moi, suite à mes
5 rencontres avec les manufacturiers, je note que
6 ces gens-là veulent supporter, sont prêts à
7 supporter le projet de loi 35 qu'ils ont lu, puis
8 qu'ils ont regardé, à qui j'ai présenté, et qu'ils
9 sont sur la même longueur d'onde que monsieur
10 Gilles Taillon, donc vont le supporter, en autant
11 qu'il n'y a pas de coûts additionnels pour la
12 CSST.

13 Q. D'accord, maintenant...

14 R. Ça, c'était leur point de vue.
15 Et le dernier, c'est que -- je profite de le dire
16 -- que Gilles Taillon, lui, il m'a fait part...

17 Q. Ça av.

18 R. ... il m'a fait part que Franco mélange souvent
19 les choses un peu.

20 Q. D'accord.

21 R. Donc, entre le Conseil...

22 Q. Alors, je vais vous...

23 R. ... du patronat et le PLQ.

24 Q. J'ai compris ça, monsieur... maître Lalande.

25 Ce que les collègues demandent, et avec raison,

1 c'est peut-être de nous lire les mots qui sont
2 écrits ici, parce que la version que nous avons
3 c'était très difficile, vous avez... vos notes
4 sont...

5 R. Oui.

6 Q. ... toutes à la mine, c'est exact...

7 R. Oui.

8 Q. ... au crayon, et donc difficiles à photocopier et
9 certaines... certaines fois, à certaines
10 occasions, les copies sont très lisibles et à
11 d'autres occasions elles sont très...

12 R. Oui.

13 Q. ... elles ne sont pas lisibles du tout. Donc, dans
14 ce cas ici, pouvez-vous simplement lire ligne par
15 ligne?

16 R. Oui. Alors, onze (11) décembre, ce que j'ai, j'ai:

17 **«Fahley, Paul-Arthur Huot, les**
18 **manufacturiers, etc. sont sur la**
19 **même longueur d'onde que Gilles**
20 **Taillon, c'est-à-dire...»**

21 Q. Attendez...

22 R. **«... i.e...»**

23 Q. Attendez un instant. Alors...

24 **Me ANDRÉ RYAN**

25 pour l'Honorable Jean Charest :

1 Je vais faire une suggestion amicale, là.

2 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

3 procureur en chef :

4 Oui.

5 **Me ANDRÉ RYAN**

6 pour l'Honorable Jean Charest :

7 Peut-être qu'à la pause on pourrait faire une
8 transcription telle que ça paraît, parce que c'est
9 vraiment impossible de suivre à partir du
10 témoignage...

11 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

12 procureur en chef :

13 Très bien.

14 **Me ANDRÉ RYAN**

15 pour l'Honorable Jean Charest :

16 ... et de réconcilier avec la copie qu'on a.

17 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

18 procureur en chef :

19 Très bien.

20 **Me MICHEL BASTARACHE**

21 commissaire :

22 Mais vous ne pouvez pas écrire ce qu'il dit, là?

23 **Me ANDRÉ RYAN**

24 pour l'Honorable Jean Charest :

25 Bien, je ne sais pas où c'est sur le document. Je

1 m'excuse, Monsieur le commissaire...

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Ah!

5 **Me ANDRÉ RYAN**

6 pour l'Honorable Jean Charest :

7 ... mais je ne peux pas... je ne peux pas
8 interpréter et mettre une ligne que je... moi, je
9 ne vois pas ces inscriptions-là et je pense que
10 mes confrères et consœurs partagent mon avis.

11 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

12 procureur en chef :

13 Très bien.

14 **Me ANDRÉ RYAN**

15 pour l'Honorable Jean Charest :

16 Maître Beaudry, c'est la même chose?

17 **Me RÉNALD BEAUDRY**

18 pour Me Marc Bellemare :

19 Pour une fois qu'on est tous d'accord.

20 **Me ANDRÉ RYAN**

21 pour l'Honorable Jean Charest :

22 Alors...

23 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

24 procureur en chef :

25 Mais, alors, Monsieur le commissaire, nous allons

1 en profiter.

2 **Me RÉNALD BEAUDRY**

3 pour Me Marc Bellemare :

4 Il y a unanimité.

5 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

6 procureur en chef :

7 Oui, c'est très bien.

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 Alors, nous ferons ça.

11 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

12 procureur en chef :

13 Alors, c'Est très bien.

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 Nous ferons ça, mais il vaut quand même la peine

17 de...

18 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

19 procureur en chef :

20 Oui.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 ... pour le moment de les lire pour comprendre.

24 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

25 procureur en chef :

1 Oui, oui.

2 **Me ANDRÉ RYAN**

3 pour l'Honorable Jean Charest :

4 Ma suggestion était à la pause.

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Oui.

8 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

9 procureur en chef :

10 Très bien. C'est bien.

11 Q. Alors, vous avez fait lecture...

12 R. Oui.

13 Q. ... maître Lalande, et nous allons faire le
14 nécessaire pendant la pause.

15 Et ensuite, vous avez une note le douze (12)
16 décembre?

17 R. Oui.

18 Q. Pouvez-vous lire la note?

19 R. **«Franco est de passage au cabinet**
20 **du ministre et pendant qu'on**
21 **attend...»**

22 Pendant qu'on attend, là j'ai «le ministère», en
23 tout cas.

24 **«... pendant qu'on attend il me**
25 **fait part qu'il va tenter d'amener**

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Henri Massé...»

Henri Massé, qui est le président de la FTQ.

«... et Gilles Taillon...»

Président du Conseil du patronat.

**«... à accepter que les membres
paritaires participent aux
audiences, que s'ils le demandent,
Marc Bellemare doit faire des
efforts. On veut...»**

Et là...

**«On veut que la cousine de Michel
Després soit nommée ici à Québec.»**

Alors, ce que...

Q. Est-ce qu'il y a autre chose?

R. ... dans cette note...

Q. Est-ce qu'il y a autre chose?

R. Non, c'est tout.

Q. C'est tout, O.K.

R. Du... attendez, peut-être que j'en ai...

Me RÉJEAN LAVOIE

pour Me Georges Lalonde :

Si vous me permettez, Monsieur le commissaire...

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Oui.

1 **Me RÉJEAN LAVOIE**

2 pour Me Georges Lalande :

3 ... la difficulté avec ça, moi je dispose de
4 copies qui ont été faites par monsieur Lalande qui
5 les a scannées sur son ordinateur plutôt que de
6 les photocopier et ça a fait un travail se
7 rapprochant fort de l'original. Alors, comme
8 technique, je me permets de le suggérer.

9 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

10 procureur en chef :

11 Merci.

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 Alors, vous pourrez les remettre peut-être à...

15 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

16 procureur en chef :

17 Oui.

18 **Me MICHEL BASTARACHE**

19 commissaire :

20 ... monsieur Battista.

21 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

22 procureur en chef :

23 Ce serait encore plus pratique.

24 **Me RÉJEAN LAVOIE**

25 pour Me Georges Lalande :

1 Mais je ne suis pas sûr qu'en photocopie ça va
2 être mieux. L'idée, c'est le scan.

3 **Me MICHEL BASTARACHE**

4 commissaire :

5 Non, mais ce sera plus facile de les...

6 **Me RÉJEAN LAVOIE**

7 pour Me Georges Lalande :

8 Ah, peut-être.

9 **Me MICHEL BASTARACHE**

10 commissaire :

11 ... dactylographier.

12 **Me RÉJEAN LAVOIE**

13 pour Me Georges Lalande :

14 Je n'ai pas d'objection, je n'ai pas pris de notes
15 personnelles dessus.

16 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

17 procureur en chef :

18 Q. Alors, est-ce qu'il y a autre chose écrit sur
19 votre note?

20 R. Non, le...

21 Q. C'est-à-dire à cette date-là?

22 R. ... douze (12) décembre, là, que je suis?

23 Q. Oui, sur l'agenda, là, le douze (12) décembre.

24 R. Ah, attendez un peu, je vais revenir.

25 Q. Oui. À la date du douze (12) décembre.

1 R. Je vais revenir au douze (12) décembre.

2 Q. Ce que je vous demandais, c'est simplement la date
3 du douze (12) décembre.

4 R. Oui, oui, oui, oui.

5 Q. Est-ce que le nom de monsieur Fava apparaît le
6 douze (12) décembre?

7 R. Oui, très bien, c'est ça.

8 Q. Oui. Et le nom de monsieur Fava apparaît, est-ce
9 que je comprends bien, parce que c'est vrai que ce
10 n'est pas bien lisible, mais juste au-dessus de la
11 ligne qui indique huit heures (8 h 00)?

12 **Me ANDRÉ RYAN**

13 pour l'Honorable Jean Charest :

14 Monsieur Battista, j'ai une autre précision à vous
15 demander, je m'excuse.

16 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

17 procureur en chef :

18 Oui?

19 **Me ANDRÉ RYAN**

20 pour l'Honorable Jean Charest :

21 L'extrait que le témoin vient de lire, est-ce que
22 je dois comprendre que c'est ce qui est inscrit le
23 douze (12) décembre à la page 20 de l'agenda?

24 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

25 procureur en chef :

1 Non, c'est pourquoi j'ai posé la question.

2 **Me ANDRÉ RYAN**

3 pour l'Honorable Jean Charest :

4 Ah! Pardon, merci.

5 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

6 procureur en chef :

7 Ça va.

8 Q. Alors, c'est pour ça que je vous demandais, maître
9 Lalande, simplement ce qui est inscrit au douze
10 (12) décembre, vous avez avant huit heures
11 (8 h 00), vous avez juste...?

12 R. C'est autre chose, c'est la... avant huit heures
13 (8 h 00) c'est avec monsieur Louis Dionne, là,
14 j'ai une...

15 Q. D'accord et ensuite?

16 R. C'était... ensuite, à neuf heures (9 h 00)...

17 Q. Oui?

18 R. Ah! c'était à l'informatique, là, pour le
19 numérique, là...

20 Q. D'accord. Ensuite?

21 R. Ensuite, j'ai :

22 **«Rencontre avec Franco.»**

23 Q. D'accord.

24 R. **«Ministère de la Justice.»**

25 J'ai «TAQ, ministre», puis «un point soixante-

1 treize (1.73) de l'Assemblée nationale.»

2 Q. D'accord.

3 R. Alors, c'est peut-être que là j'étais allé
4 rencontrer le ministre à l'Assemblée nationale
5 même.

6 Q. D'accord. Donc, vous étiez allé rencontrer un
7 ministre à l'Assemblée nationale?

8 R. Oui.

9 Q. Mais monsieur Fava vous l'avez rencontré à quel
10 endroit?

11 R. Là, je ne peux pas vous dire si c'est à
12 l'Assemblée nationale même que je l'ai rencontré
13 ou au ministère de la Justice, parce que le
14 ministre du... parce que je note, là, que... parce
15 que, «un point soixante-treize (1.73), Assemblée
16 nationale», ça a pu être plus tard dans la
17 journée, là.

18 Q. D'accord. Donc...

19 R. Mais ce que j'ai dit, rencontre avec Franco au
20 ministère de la Justice, donc c'est là que ça a dû
21 avoir lieu.

22 Q. D'accord. Et ça c'est à quelle heure, c'est fait
23 de quelle pour que tout le monde puisse...?

24 R. Ça, ce serait autour de midi (12 h 00) à peu près,
25 oui.

- 1 Q. D'accord. Et là...
- 2 R. Après dix heures (10 h 00).
- 3 Q. Et là, à côté de son nom, est-ce que vous avez une
- 4 note?
- 5 R. Oui, je marque :
- 6 **«Franco n'est plus sur la même**
- 7 **longueur d'onde que Gilles**
- 8 **Taillon.»**
- 9 Q. D'accord.
- 10 R. Ça c'est...
- 11 Q. Et est-ce que...
- 12 R. C'est parce que je m'aperçois qu'il y a une
- 13 distorsion, là, dans le discours du président du
- 14 Conseil du patronat et monsieur...
- 15 Q. D'accord.
- 16 R. ... maître Fava.
- 17 Q. Simplement pour que tout le monde puisse
- 18 comprendre, ce que vous venez de dire, «Monsieur
- 19 Fava n'est plus sur la même longueur d'onde», ces
- 20 mots-là que vous venez de dire...
- 21 R. Oui.
- 22 Q. ... ils sont écrits ici sur la date du douze (12)
- 23 et treize (13), est-ce que c'est bien ça, en
- 24 diagonale?
- 25 R. Oui.

- 1 Q. D'accord.
- 2 R. C'est exact.
- 3 Q. Très bien. Et ensuite il y a quelque chose qui
- 4 est encerclé...
- 5 R. «Voir note».
- 6 Q. ... à la date du treize (13), ça c'est «Voir
- 7 note»?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. Et ça c'est ce que vous aviez lu tantôt.
- 10 Nous allons revenir sur vos notes.
- 11 R. C'est ça, très bien.
- 12 Q. D'accord.
- 13 **Me MICHEL BASTARACHE**
- 14 commissaire :
- 15 Excusez-moi, monsieur Battista.
- 16 **Me GIUSEPPE BATTISTA**
- 17 procureur en chef :
- 18 Oui?
- 19 **Me MICHEL BASTARACHE**
- 20 commissaire :
- 21 Les notes qui sont lues, est-ce qu'elles sont dans
- 22 l'agenda lui-même ou elles sont...?
- 23 **Me GIUSEPPE BATTISTA**
- 24 procureur en chef :
- 25 Ce que le témoin vient de lire, c'est ce qu'il a

1 dit et il a également «Voir note», nous allons y
2 revenir, ce sont les notes qui sont avec des
3 autocollants qui sont à l'intérieur de votre
4 agenda, c'est bien ça?

5 R. C'est exact.

6 Q. Alors, nous allons y revenir. C'est le...

7 R. Monsieur le commissaire, je me réserve toujours
8 une... des papiers jaunes collants, là, à la fin
9 de mon agenda parce que je me dis s'il y a quelque
10 chose qui va au-delà de ce que je peux entrer dans
11 ce petit agenda, que je n'ose pas critiquer parce
12 que je le trouve... je l'ai depuis des années,
13 alors je réfère à la note qui est autocollée dans
14 mon agenda.

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Ah! C'est ça, je me posais la question parce que
18 je ne voyais pas qu'autant de texte pouvait
19 paraître dans la page d'agenda.

20 R. Bonne observation.

21 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

22 procureur en chef :

23 C'est ça, c'est la même question...

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 | Merci.

2 | **Me GIUSEPPE BATTISTA**

3 | procureur en chef :

4 | ... qu'avait les collègues.

5 Q. | Alors, si je comprends bien, il y a eu... pardon?

6 | **Me RÉNALD BEAUDRY**

7 | pour Me Marc Bellemare :

8 | Un autre point à l'agenda.

9 | **Me GIUSEPPE BATTISTA**

10 | procureur en chef :

11 | Oui.

12 Q. | Alors, il y a eu... soit en tout avec monsieur
13 | Fava quand on regarde jusqu'au douze (12)
14 | décembre, il y a eu soit en téléphones ou en
15 | rencontres, huit (8) événements qui sont inscrits
16 | à votre agenda, est-ce que c'est juste?

17 R. | Bien, je ne les ai pas comptés, mais je vous fais
18 | confiance.

19 Q. | Mais on peut les revoir. On a vu qu'il y avait le
20 | dix (10) décembre deux mille deux (2002), le sept
21 | (7) juillet, le huit (8) juillet... le sept (7)
22 | juillet c'était simplement une information qu'il
23 | voulait vous rencontrer, le huit (8) juillet, le
24 | sept (7) août, le deux (2) septembre, le dix-neuf
25 | (19) novembre et nous avons vu le douze (12)

1 décembre, c'est bien ça?

2 R. ...

3 Q. Avez-vous rencontré monsieur Fava pour d'autres
4 raisons? C'est-à-dire les rencontres que vous avez
5 eues avec lui visaient la réforme des tribunaux
6 administratifs, c'est exact?

7 R. C'est exact.

8 Q. Et ce que vous nous dites, c'est qu'à l'occasion
9 de ces rencontres-là, il vous a également fait
10 part d'autres choses?

11 R. Oui.

12 Q. Je vais... Monsieur le commissaire, il est onze
13 heures (11 h 00), je vais demander qu'on prenne la
14 pause maintenant, nous allons faire les
15 transcriptions si c'est possible avant de débiter
16 la fin de l'interrogatoire et nous reviendrons
17 pour la suite et on va... je vais vous poser des
18 questions spécifiquement sur les notes que vous
19 avez prises suite à ces rencontres. Alors, les
20 agendas, il faudrait les coter s'ils n'ont pas
21 déjà été cotés?

22 **LA GREFFIÈRE :**

23 C'est juste ça que vous vouliez dire?

24 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

25 procureur en chef :

1 Oui, alors deux mille deux (2002) et deux mille
2 trois (2003), c'était pièce?

3 **LA GREFFIÈRE :**

4 45.

5 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

6 procureur en chef :

7 45. Je vais demander qu'elle soit déposée sous la
8 cote C, Monsieur le commissaire, parce qu'il y a
9 beaucoup d'informations nominatives qui ne
10 devraient pas être publiées.

11 - - - - -

12 **PIÈCE 45-C**

13 - - - - -

14 Et l'autre c'est la pièce?

15 **LA GREFFIÈRE :**

16 46.

17 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

18 procureur en chef :

19 46, C également, toujours confidentiel.

20 - - - - -

21 **PIÈCE 46-C**

22 - - - - -

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 commissaire :

25 Ce sont les anendas?

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 Pardon? Ce sont les agendas.

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Les agendas contiennent les notes, les addendas
7 sont des photocopies des pages pertinentes.

8 **Me RÉNALD BEAUDRY**

9 pour Me Marc Bellemare :

10 Ils ont été cotés les addendas?

11 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

12 procureur en chef :

13 Ils font partie du document.

14 **Me RÉNALD BEAUDRY**

15 pour Me Marc Bellemare :

16 Parfait.

17 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

18 procureur en chef :

19 Oui.

20 **Me MICHEL BASTARACHE**

21 commissaire :

22 Ça va.

23 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

24 procureur en chef :

25 Alors, très bien.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -

11 h 00 - SUSPENSION DE L'AUDITION

11 H 30 - REPRISE DE L'AUDITION

- - - - -

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Vous pouvez vous asseoir. Merci.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Alors, Monsieur le commissaire, avant de continuer, deux (2) choses. La première, c'est que nous avons demandé de retirer les pages 14 et 20 du cartable que nous avons déposé pour les remplacer par des nouvelles pages 14 et 20.

Pour la page 14, il s'agit de la page qui contenait des notes qui ont été prises par maître Lalande et sur lesquelles nous allons revenir dans les questions que nous allons poser. Par contre, nous avons réalisé qu'il y avait un nom qui devait être caviardé et qui, malheureusement, ne l'avait pas été. Donc, nous avons changé cette page.

Et il y a également la page 20, qui est la page qui contient l'information que le témoin nous a lue pour le douze (12) décembre. C'était la page qui contenait des notes où le témoin a inscrit ses

1 informations sur la page même de son agenda, nous
2 lui avons demandé de la lire, et maintenant nous
3 avons une copie qui est plus lisible. Donc, je
4 pense que le problème est réglé à cet égard.

5 Alors, je vais maintenant inviter maître Lalande
6 à reprendre ses agendas.

7 Q. Alors, nous avons fait un exercice un peu
8 fastidieux et parfois un peu difficile à suivre,
9 mais ce que je voulais établir avec vous, maître
10 Lalande, c'était les dates des rencontres avec les
11 différents intervenants et personnes qui sont
12 venus témoigner ici ou qui pourraient venir
13 témoigner. Et donc, nous avons vu les liens que
14 vous avez pu avoir ou ne pas avoir soit avec
15 monsieur Gagnon, le ministre Després, monsieur
16 Rondeau, monsieur Fava. Vous nous avez dit qu'à
17 certaines dates précises, le huit (8) juillet
18 notamment et le douze (12) décembre, vous avez
19 pris des notes particulières. Vous avez fait une
20 inscription dans votre agenda à cette date et vous
21 avez dit : «Notes.»

22 Quand vous avez fait cette inscription-là, qu'est-
23 ce que ça veut dire? Qu'est-ce que ça voulait
24 dire, quand vous avez écrit : «Notes. Voir
25 notes»?

- 1 R. C'est que j'avais... il me manquait d'espace dans
2 le... dans la section, par exemple, du huit (8)...
3 du huit (8) juillet, j'avais une série
4 d'informations qui ne concernaient pas que maître
5 Fava, mais qui concernaient différentes choses,
6 donc pour bien cerner ce que je voulais dire, je
7 rajoutais dans des notes, qui était un renvoi, au
8 fond, sur des notes que je... c'est ma façon de
9 travailler, de toujours me garder quelques...
10 quelques collants jaunes, là, qui me permettent
11 donc d'extensionner.
12 Donc, c'est parce que j'avais des choses que je
13 voulais écrire et là, je n'avais vraiment plus de
14 place, et comme c'est déjà confus comme ça, j'ai
15 dit : «Mettons-le ailleurs.» C'est...
16 Q. Très bien. Alors...
17 R. ... pour tous les... pour toutes les questions
18 d'information que je souhaite, là...
19 Q. Alors...
20 R. ... je travaille de cette façon-là.
21 Q. Si on comprend bien, ces notes se trouvent sur des
22 papiers jaunes...
23 R. Oui.
24 Q. ... autocollants?
25 R. Oui.

- 1 Q. Et ces autocollants-là sont collés...
- 2 R. Oui.
- 3 Q. ... sur les dernières pages de votre agenda, c'est
- 4 bien ça?
- 5 R. C'est juste.
- 6 Q. Alors, ce ne sont pas des pages qui comportent des
- 7 dates, mais plutôt des pages qui sont faites
- 8 justement pour prendre des notes, c'est ça?
- 9 R. Tout à fait.
- 10 Q. Et vous, au lieu de prendre des notes sur ces
- 11 pages-là, vous aviez des autocollants et vous avez
- 12 pris des notes sur ces autocollants et vous les
- 13 avez insérés dans vos agendas?
- 14 R. C'est ça.
- 15 Q. Alors, pour que tous puissent suivre, je vous
- 16 invite à aller aux pages 13 à 16 de l'onglet 3 du
- 17 cahier.
- 18 Alors, si on regarde la page 13, il s'agit d'une
- 19 copie couleur qui est partiellement lisible, mais
- 20 si vous allez à la page 14, c'est la même
- 21 photocopie, sauf cette fois en noir et blanc et
- 22 elle est un peu plus lisible. Alors, il s'agit
- 23 bien de la note que vous avez prise le quatorze
- 24 (14)... -- le huit (8) juillet?
- 25 R. Le huit (8)... oui, c'est ça.

- 1 Q. Alors... et je vais vous référer, alors vous avez
2 des notes... trois (3) autocollants...
- 3 R. Oui.
- 4 Q. ... sur une page et vous en avez quatre (4) sur
5 une autre page, c'est exact?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. Alors, pour que les gens suivent, c'est les pages
8 15 et 16. 15, c'est la photocopie couleur qui
9 n'est pas lisible et, 16, c'est la photocopie en
10 noir et blanc qui est plus lisible. Ça va?
11 Alors, je vais vous demander de nous lire au
12 complet la note que vous vous êtes faite pour le
13 huit (8) juillet suite à la rencontre avec
14 monsieur Fava.
- 15 R. Oui. C'était une rencontre au Michaelangelo, il
16 m'avait demandé à le rencontrer et j'étais dans ma
17 période d'explication du projet de la réforme de
18 la justice ou des tribunaux administratifs et j'ai
19 donné donc quelques informations sur les processus
20 de la justice administrative, comment on
21 fonctionnait, où on allait.
22 Mais maître Fava a cru bon de me rajouter, et
23 c'est pour ça que je l'ai noté, il me dit qu'il
24 collecte plus ou moins un million (1 M \$) par
25 année pour le PLQ.

1 Q. Hum hum.

2 R. Et il rajoute :

3 **«Marc Bellemare ne comprend pas**
4 **qu'on a besoin de nommer nos amis à**
5 **la justice comme ailleurs. Ça**
6 **foule aux portes après neuf (9) ans**
7 **d'opposition. On va lui laisser**
8 **quelques nominations...»**

9 Q. Je vais vous arrêter là. Il y a deux (2) noms qui
10 apparaissent dans votre agenda?

11 R. Oui.

12 Q. Alors, le premier nom, c'est le nom du juge Guy
13 Gagnon, c'est un nom...

14 R. Oui.

15 Q. ... qui a été rendu public ici à plusieurs
16 reprises, donc il n'y a pas de problème. L'autre
17 nom, je vous demanderais de ne pas le mentionner.

18 Très bien.

19 Alors, vous dites... alors...

20 R. Alors :

21 **«On va lui donner... laisser le**
22 **choix de nommer son juge en chef,**
23 **au fond, cette personne-là, une**
24 **autre et même une troisième, mais**
25 **il y a d'autres... d'autres**

1 **Landry...»**

2 Il ne m'avait pas nommé «Landry», je l'ai mis
3 entre guillemets parce que j'ai compris que
4 c'était Chantal Landry, mais il avait dit...

5 Q. Mais lui ne l'a pas nommée?

6 R. **«Régulièrement, je rencontre**
7 **Chantal pour aligner nos listes de**
8 **personnes et Jean est d'accord avec**
9 **ça. Je m'entends bien avec lui.**
10 **J'étais avec lui le soir des**
11 **élections, on est des amis.»**

12 Q. Alors, ça, c'est la note 2?

13 R. Oui.

14 Q. Note 3.

15 R. 3 :

16 **«Charles, qui connaît bien Michel**
17 **Simard à Québec, pense qu'il**
18 **pourrait être nommé juge en chef**
19 **adjoint au civil. Et il y a aussi**
20 **quelqu'un qui est procureur de la**
21 **Couronne dans la région de**
22 **l'Outaouais puis qui serait...**
23 **qu'il serait important de nommer,**
24 **mais Bellemare s'entête à jouer au**
25 **pur.»**

- 1 Q. D'accord.
- 2 Est-ce qu'il y a autre chose que vous avez noté?
- 3 R. Et le quatrième point.
- 4 Q. Oui.
- 5 R. **«Chantal va t'appeler pour une**
- 6 **liste de commissaires du TAQ et de**
- 7 **la CLP qui viennent en**
- 8 **renouvellement.»**
- 9 Q. D'accord.
- 10 Alors, je vais reprendre avec vous les éléments de
- 11 ces... de ce contenu-là. Alors, il vous a dit
- 12 qu'il était un collecteur de fonds...
- 13 R. Oui.
- 14 Q. ... et qu'il ramassait plus ou moins un million de
- 15 dollars (1 000 000 \$) par année pour le Parti
- 16 libéral du Québec?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. Il vous a dit cela le huit (8) juillet?
- 19 R. Oui.
- 20 Q. Il vous a dit également que le ministre Bellemare
- 21 ne comprenait pas qu'on a besoin de nommer nos
- 22 amis à la Justice, il vous a dit ça également?
- 23 R. À la Justice comme ailleurs.
- 24 Q. Il a employé l'expression : «Ça foule partout aux
- 25 portes»?

1 R. Oui.

2 Q. Et que : «Ça fait neuf (9) ans qu'on est dans
3 l'opposition»?

4 R. Oui.

5 Q. Il poursuit en vous disant -- et je veux être
6 certain que j'ai bien compris les paroles que vous
7 avez dites :

8 **«On veut bien lui laisser des**
9 **nominations...»**

10 Et là je suis, je pense, à votre premier collant,
11 le numéro 1.

12 R. Oui.

13 Q. **«On veut bien lui laisser quelques**
14 **nominations...»**

15 Et vous avez spécifiquement mis le nom du juge Guy
16 Gagnon, c'est exact?

17 R. Oui.

18 Q. Et un autre nom?

19 R. Oui.

20 Q. C'est bien ça?

21 R. C'est ça, oui.

22 Q. Il y a un autre nom à côté. Et c'est écrit :

23 **«... comme juge en chef et il...»**

24 R. Oui.

25 Q. **«... choisira le juge en chef comme**

1 **il veut.»**

2 C'est bien ça?

3 R. Oui.

4 **Me RÉJEAN LAVOIE**

5 pour Me Georges Lalande :

6 Je m'excuse, Monsieur le commissaire.

7 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

8 procureur en chef :

9 Oui?

10 **Me RÉJEAN LAVOIE**

11 pour Me Georges Lalande :

12 Mon confrère, quand il reprend la note, dit qu'on

13 voit le nom du juge Guy Gagnon, mais j'aimerais

14 bien qu'on soit très clair à l'effet qu'il y a

15 aussi un autre nom, là, qu'on a mentionné de...

16 qu'on a mentionné, mais qu'on ne veut pas nommer.

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Oui.

20 **Me RÉJEAN LAVOIE**

21 pour Me Georges Lalande :

22 Il y a quand même donc deux (2) noms et non pas un

23 seul.

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 Oui, oui, ça a été spécifié.

2 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

3 procureur en chef :

4 Bien, il me semble que... il me semble que je l'ai
5 dit...

6 **Me RÉJEAN LAVOIE**

7 pour Me Georges Lalande :

8 Tantôt...

9 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

10 procureur en chef :

11 ... il me semble que je l'ai précisé.

12 **Me RÉJEAN LAVOIE**

13 pour Me Georges Lalande :

14 ... mais dans votre dernier résumé, il me semble
15 qu'il était absent.

16 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

17 procureur en chef :

18 Alors, merci, si vous croyez que ce n'était pas
19 assez précis.

20 Q. Alors, si je comprends bien, il vous dit : on veut
21 bien lui laisser des nominations comme Guy Gagnon,
22 c'est bien ça, ou l'autre nom qui est caviardé.
23 C'est bien ça?

24 R. Oui.

25 Q. Donc, il vous dit : Guy Gagnon ou l'autre personne

1 comme juge en chef, c'est bien ça?

2 R. Oui.

3 Q. **«Et il choisira le juge en chef**
4 **comme il veut.»**

5 C'est exactement ce qui est écrit dans votre note?

6 R. Je ne l'ai pas dans ma note ici, mais c'est ce
7 qu'il m'a dit.

8 Q. À deux (2)... il vous dit «comme juge en chef
9 et...» mais ce n'est pas écrit «comme il veut»,
10 dans votre note...

11 R. Non, je n'ai pas...

12 Q. ... c'est ça que vous nous dites?

13 R. ... «comme il veut», je ne l'ai pas dans mon...

14 Q. D'accord. Mais c'est de mémoire que vous avez dit
15 ça?

16 R. Oui.

17 Q. Très bien.

18 Cette discussion-là, vous êtes certain de l'avoir
19 eue le huit (8) juillet...

20 R. Oui.

21 Q. ... avec monsieur Fava?

22 Vous avez également dit dans vos notes que
23 monsieur Fava vous disait que le ministre
24 Bellemare jouait au pur sur ces questions-là?
25 C'est ce que vous aviez compris de la discussion?

1 R. Oui. «Il s'entête à jouer au pur.»

2 Q. D'accord.

3 Alors, c'est votre souvenir que le huit (8)
4 juillet, monsieur Fava vous aurait parlé du choix
5 du ministre, que le choix du ministre ou que les
6 recommandations du ministre pour le juge en chef,
7 pour le poste de juge en chef de la Cour du
8 Québec, était deux (2) personnes, monsieur Guy
9 Gagnon, le juge Guy Gagnon, et une autre personne
10 dont nous avons caviardé le nom. C'est bien ça?

11 R. C'est ce qu'il m'a dit.

12 **Me RÉJEAN LAVOIE**

13 pour Me Georges Lalande :

14 Je vais faire une objection, Monsieur le
15 commissaire, là. La question de mon confrère
16 contient un attendu qui ne faisait pas partie de
17 ce que le témoin avait mentionné. Mon confrère,
18 dans sa question, dit que monsieur Fava lui aurait
19 nommé ces deux (2) personnes-là en les présentant
20 comme étant le choix du ministre.

21 Or, dans le témoignage de monsieur Lalande, il dit
22 que monsieur Fava a mentionné ces deux (2) noms-
23 là, mais il n'a jamais mentionné, je pense, que
24 c'était le choix du ministre.

25

1 **Me MICHEL BASTARACHE**
2 commissaire :
3 Bien, je pense qu'on va demander la question...
4 **Me GIUSEPPE BATTISTA**
5 procureur en chef :
6 Oui.
7 **Me MICHEL BASTARACHE**
8 commissaire :
9 ... à savoir qu'est-ce qui a été compris par...
10 **Me GIUSEPPE BATTISTA**
11 procureur en chef :
12 C'est exactement ça.
13 **Me MICHEL BASTARACHE**
14 commissaire :
15 ... monsieur Lalande.
16 **Me GIUSEPPE BATTISTA**
17 procureur en chef :
18 C'était le but de la question.
19 Q. Alors, quand monsieur Fava vous mentionne ces deux
20 (2) noms-là, est-ce qu'il est juste de comprendre
21 que ce que monsieur Fava vous relate, c'est ce que
22 lui comprend de la volonté du ministre et que
23 c'est cela que vous avez compris?
24 R. Bien, très simplement, il y a... les noms de ces
25 juges en chef circulaient, je les avais entendus

1 parler aussi, là, de... qu'il y avait des
2 possibilités que ces personnes-là soient...
3 puissent être nommées juges en chef. Alors, je
4 pense qu'il a simplement dit qu'il y a...
5 «laissons le choix au ministre de nommer son
6 juge.»

7 Ce que j'ai bien compris, c'est : «on va laisser
8 au ministre le choix de son juge en chef à la Cour
9 du Québec», c'est ça que j'ai compris sur le fond.

10 Q. Sauf que vous avez inscrit deux (2) noms précis?

11 R. Oui.

12 Q. Nous sommes...

13 R. Parce qu'il... parce qu'il me les a mentionnés.

14 Q. Lui vous les a mentionnés?

15 R. C'est ça.

16 Q. Et là, ce que vous dites, c'est que c'était des
17 noms qui circulaient de toute façon?

18 R. C'est des noms où j'avais à... il y avait quelques
19 rumeurs autour de ces noms-là. Il y en avait même
20 un troisième qui était... donc il y avait trois
21 (3) noms, là, où j'avais entendu... étant au
22 ministère de la Justice, que j'avais entendus en
23 rumeurs, au fond, pas plus que ça.

24 Q. Est-ce que le ministre Bellemare vous en avait
25 fait part?

- 1 R. Non.
- 2 Q. D'accord.
- 3 Vous nous avez dit qu'avec le ministre Bellemare,
- 4 vous personnellement, vous n'avez jamais discuté
- 5 de la nomination de juges de quelque façon?
- 6 R. Non.
- 7 Q. Donc, ces noms-là, vous les aviez entendus à quel
- 8 endroit et de qui?
- 9 R. Ah, au ministère quelque part, là, des... il y
- 10 avait tellement de monde qui circulait, mais des
- 11 gens qui venaient me voir au bureau dans...
- 12 pour... puis les nominations, tout le monde savait
- 13 que ce n'était pas ma responsabilité. Ou bien
- 14 j'ai entendu ça au cabinet, c'est possible, ou
- 15 bien j'ai entendu... mais ça ne m'a pas surpris
- 16 quand il m'a parlé de ces trois (3) noms-là.
- 17 Q. Mais vous, aviez-vous compris que selon monsieur
- 18 Fava...
- 19 R. Oui.
- 20 Q. ... le ministre songeait à nommer l'un ou l'autre
- 21 comme juge en chef?
- 22 R. Non.
- 23 Q. Ce n'est pas ça que vous avez compris?
- 24 R. Non. Moi, je... il me semblait dire qu'il y a un
- 25 bassin de trois (3) personnes, que le ministre

1 jugera, puis j'avais l'impression que c'était ces
2 trois-là (3), ou quelqu'un d'autre, il laissait le
3 choix au ministre de choisir son juge en chef.

4 Q. D'accord.

5 Mais il ne voulait pas laisser le choix au
6 ministre de juger... de décider pour d'autres
7 juges?

8 R. Bien, je dis simplement...

9 Q. J'essaie de comprendre le sens?

10 R. J'essaie simplement de dire ce que je dis, là :
11 «On va... nous, on veut l'orienter sur certaines
12 nominations à la Cour du Québec, des nominations,
13 mais en ce qui a trait au juge en chef, on donne
14 la liberté de... on lui laisse choisir son juge.»

15
16 Et c'est des exemples, là, je voyais ça comme ça,
17 des exemples qu'il me donnait, par exemple :
18 Untel, Untel et Untel, s'il veut les nommer, ça
19 reste à... c'est lui qui peut en décider, c'est de
20 même que j'ai compris ça.

21 Q. D'accord.

22 Et vous aviez compris que monsieur Fava favorisait
23 le juge Simard comme juge en chef adjoint à la
24 Chambre civile?

25 R. Là, c'est différent, là, ça, c'est pour le choix.

1 Q. Oui.

2 R. D'abord, il me dit ce que... il m'a dit que
3 monsieur Charles Rondeau aimerait que... -- est-ce
4 que c'est lui? Excusez-moi, là, oui, je pense
5 bien que c'est ça. I Il me fait part que monsieur
6 Charles Rondeau, je n'ai jamais vérifié avec
7 monsieur Charles Rondeau, je n'ai jamais parlé de
8 ça avec lui.

9 Q. Je comprends.

10 R. Alors, il me dit que lui aimerait qu'on nomme le
11 juge Simard. Bon, voilà, je le note, c'est tout.

12 Q. D'accord.

13 Et à cette date-là vous dites que, selon vous, il
14 y avait plusieurs noms qui circulaient comme choix
15 possible pour le poste de juge en chef?

16 R. C'est exact.

17 Q. Et vous n'avez jamais, vous, parlé avec le
18 ministre Bellemare au sujet de ce choix-là?

19 R. C'est exact aussi.

20 Q. Savez-vous que... saviez-vous que, en date du
21 trois (3) juillet, c'est ce que nous avons eu ici
22 comme élément de preuve, le ministre Bellemare
23 avait fait une proposition, une recommandation au
24 premier ministre concernant sa recommandation pour
25 le poste de juge en chef et que ce n'était ni le

1 nom du juge Gagnon ni le nom de l'autre juge, dont
2 nous n'avons pas identifié le nom, qui était sur
3 cette lettre de recommandation. Est-ce que vous
4 étiez informé de cela?

5 R. Pas du tout.

6 Q. Vous avez suivi un peu les travaux de la
7 Commission dernièrement?

8 R. Oui.

9 Q. Lorsque maître Bellemare a témoigné, nous lui
10 avons exhibé une lettre, je peux vous la...

11 **Me ANDRÉ RYAN**

12 pour l'Honorable Jean Charest :

13 Maître Battista, la lettre est du douze (12) août.

14 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

15 procureur en chef :

16 Non, je réfère à la lettre du trois (3) juillet et
17 je vais y venir.

18 **Me ANDRÉ RYAN**

19 pour l'Honorable Jean Charest :

20 Pardon.

21 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

22 procureur en chef :

23 Merci.

24 Q. La pièce 8-P, est-ce qu'on peut avoir...

25

1 **Me RÉJEAN LAVOIE**

2 pour Me Georges Lalande :

3 Je m'excuse, Monsieur le commissaire, je vais
4 faire une objection.

5 Voici, devant une commission d'enquête, on sait
6 que les règles de preuve sont atténuées, entre
7 autres je pense au ouï-dire, aux questions
8 suggestives, et cetera, sauf qu'il y a une règle
9 de droit à mon avis qui doit être scrupuleusement
10 respectée, c'est qu'on ne doit pas confronter un
11 témoin avec le témoignage d'un autre. C'est, à
12 mon humble avis... d'abord c'est une règle qui
13 nous a été importée d'Angleterre il y a longtemps,
14 c'est très inconfortable pour un témoin d'avoir à
15 commenter et c'est, je pense, ce que la question
16 amène à faire, avoir à commenter le témoignage
17 d'un autre. En faisant ça, il empiète sur le rôle
18 de la Commission. C'est à la Commission à
19 apprécier les questions de crédibilité, les
20 divergences. Et permettez-moi...

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Mais il ne s'agit pas du témoignage d'un autre, il
24 s'agit d'une lettre du trois (3) juillet.

25

1 **Me RÉJEAN LAVOIE**

2 pour Me Georges Lalande :

3 Bien, il s'agit...

4 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

5 procureur en chef :

6 Il lui demande s'il était au courant du fait qu'il
7 y avait une lettre qui avait été envoyée par
8 monsieur Bellemare au premier ministre le trois
9 (3) juillet.

10 Non?

11 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

12 procureur en chef :

13 Et si ça peut rassurer mon confrère, je ne cherche
14 pas du tout un commentaire sur le témoignage de
15 qui que ce soit d'autre, c'est le témoignage de
16 maître Lalande qui m'intéresse.

17 **Me RÉJEAN LAVOIE**

18 pour Me Georges Lalande :

19 C'est parce que le témoin a déjà répondu, là,
20 «non», et là on dit : «Avez-vous écouté les
21 travaux de la Commission?» Même si monsieur
22 Lalande a écouté les travaux de la Commission, a
23 eu connaissance d'une lettre envoyée par un autre,
24 c'est -- et monsieur Bellemare a longuement
25 témoigné sur cette lettre, en a expliqué le

1 contenu, puis il donnait des noms comme ça à
2 monsieur Charest -- mais je pense que cette
3 question-là amène le témoin... c'est l'équivalent
4 de le confronter au témoignage d'un autre.

5 Et je vous donne un exemple, Monsieur le
6 commissaire. Vous avez un individu qui témoigne
7 dans une cour de justice et qui dit : voici, je
8 suis le patron de telle entreprise et j'ai vu
9 passer une auto bleue. Et après on met son
10 employé dans la boîte, puis on dit : votre patron
11 a témoigné hier, il a vu une auto bleue, quelle
12 couleur était l'auto?

13 Vous savez, c'est extrêmement délicat, et je ne
14 pense pas que ce soit la meilleure façon de savoir
15 la vérité. Les gens... monsieur Lalande, là, nous
16 dit qu'il n'est pas au courant de cette lettre-là.
17 On peut lui exhiber dans le sens de savoir si ça
18 lui rafraîchit la mémoire, mais ce qui est bien
19 important, c'est qu'on n'entre pas avec ça dans
20 une dynamique de confrontation avec ce qu'un autre
21 a dit.

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Non, je suis d'accord.

25

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 Si je peux me permettre, Monsieur le commissaire,
4 c'est exactement l'exercice auquel je me livrais,
5 mon objectif était uniquement de voir si ce fait-
6 là pouvait rafraîchir la mémoire du témoin. Je ne
7 suis pas du tout intéressé à ce qu'il commente le
8 témoignage de qui que ce soit d'autre.

9 Q. Alors, maître Lalande, nous sommes le huit (8)
10 juillet, vous obtenez cette information, je vous
11 informe qu'il a été établi que le trois (3)
12 juillet le ministre avait déjà fait une
13 recommandation et ça portait sur un autre nom.
14 D'accord? Je vous donne ça comme information, je
15 peux vous exhiber la lettre si ça peut vous aider,
16 mais je vous dis que vous pouvez tenir ça pour
17 acquis.

18 Sachant cela, est-ce que ça vous rafraîchit la
19 mémoire quant au moment de cette conversation
20 concernant la candidature du juge Gagnon pour le
21 poste de juge en chef?

22 R. Bien, écoutez, ça ne change absolument rien à ce
23 que... je n'étais pas au courant de cette lettre-
24 là, sûrement pas à ce moment-là, je l'ai appris
25 comme tout le monde au moment de la Commission

1 ici.

2 Q. D'accord.

3 R. Je rapporte simplement les paroles de maître Fava.

4 Et, voilà, je ne sais pas... dire si c'est vrai ou

5 pas... j'écoutais maître Fava avec respect et je

6 vais vous dire pourquoi. Peut-être qu'il y avait

7 un peu d'enflure verbale, là, que... bon, c'est

8 tout à fait normal, ça, dans... mais je l'écoutais

9 avec intérêt parce que c'est un homme important à

10 la CSST et je savais qu'il avait de l'influence à

11 la CSST, donc il était important pour moi que je

12 garde des bons contacts avec lui parce qu'il était

13 susceptible d'influencer dans le bon sens, dans le

14 sens où on voulait.

15 Alors, j'ai pris note de ce qu'il me disait dans

16 l'idée éventuelle d'en parler au ministre, mais

17 c'est là que ça s'arrêtait.

18 Q. Et quand avez-vous pris ces notes-là?

19 R. Le huit (8) juillet.

20 Q. De façon contemporaine?

21 R. Ah oui. Ça peut être le soir ou le lendemain ou

22 dans... je ne l'ai pas tout à fait, là, exact,

23 parce que c'est... je vais vous dire que vous me

24 rafraîchissez la mémoire, c'est peut-être que le

25 huit (8) juillet j'avais commencé à écrire mes

1 notes en présence de monsieur Fava parce que je
2 lui avais demandé de répéter, quand il m'a parlé
3 de monsieur Simard, puis l'autre, le procureur,
4 là, là je voulais être plus certain, j'ai
5 dit : «Qu'est-ce que c'est?» Alors, je les ai
6 prises les notes avec lui, il m'a laissé le temps
7 d'écrire ça pour continuer.

8 Q. Donc il vous a dit ces choses-là?

9 R. Oui.

10 Q. Et vous avez pris les notes...

11 R. Oui.

12 Q. ... en sa présence?

13 R. Oui. Une bonne partie des notes. Pas toutes les
14 notes, mais j'en ai pris une bonne partie des
15 notes.

16 Q. D'accord. Est-ce que vous les avez recopiées par
17 la suite?

18 R. Bien, le soir, j'ai écrit sur le... sur mon... sur
19 le billet jaune, au fond, là, c'est... un, deux
20 (2), trois (3), quatre (4), là, je n'ai pas fait
21 ça devant lui, là, c'est en résumant toutes mes
22 notes que j'avais prises au cours de la... du
23 dîner avec lui, mais je les ai mises en ordre le
24 soir... le soir ou le lendemain, je ne sais pas.

25 Q. Et les notes que vous avez prises devant lui,

1 c'était sur quel format que vous les aviez prises?

2 Vous souvenez-vous?

3 R. C'est à peu près le même format, probablement avec
4 le... le format réduit de... le papier collant
5 jaune, là.

6 Q. D'accord.

7 R. Mais c'était les noms que je voulais être bien
8 sûr, là. Je voulais absolument être sûr que
9 c'était bien sa formulation à lui, quand il disait
10 le fils d'un procureur de la Couronne, là, bien je
11 voulais savoir si je disais bien, là. Parce
12 qu'éventuellement, si j'avais à le dire au
13 ministre, je ne pouvais pas dire n'importe quoi,
14 là. Alors, voilà.

15 Q. D'accord. Donc, alors vous situez ça le huit (8)
16 juillet et...

17 R. Oui.

18 Q. ... le huit (8) juillet il vous a parlé du... le
19 nom du juge Gagnon et un autre juge pour le poste
20 de juge en chef?

21 R. Oui.

22 Q. Et le nom du juge Simard vous a été mentionné
23 comme étant un candidat que monsieur Rondeau
24 souhaitait voir...

25 R. Oui.

1 Q. ... juge en chef adjoint à la Chambre civile?

2 R. Oui.

3 Q. Je peux avoir la pièce "P-8", s'il vous plaît?

4 Monsieur l'a. Vous l'avez, la pièce "P-8"?

5 Je peux avoir une copie pour moi?

6 R. Ça ici?

7 Q. Oui.

8 R. Page...?

9 Q. Je vais vous inviter à la page 3. Alors, la page
10 3, c'est la lettre dont je vous faisais état...

11 **Me RÉJEAN LAVOIE**

12 pour Me Georges Lalande :

13 C'est à quel onglet?

14 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

15 procureur en chef :

16 Excusez, page... l'onglet un, page 3 de... nous
17 sommes dans le cahier 8-P.

18 **Me RÉJEAN LAVOIE**

19 pour Me Georges Lalande :

20 Moi, je n'ai que...

21 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

22 procureur en chef :

23 Alors, de... c'est un autre cahier, maître Lavoie.

24 Q. Alors, nous voyons qu'il y a une lettre qui est
25 adressée au ministre... au premier ministre Jean

1 Charest et, à la fin, je vous invite à aller à la
2 page 6 de cette lettre, alors il dit :

3 «Il faut aussi remplacer la juge en
4 chef de la Cour du Québec dès la
5 fin du mois d'août, mon choix irait
6 à...»

7 Et il y a un nom qui est caviardé. Et maître
8 Bellemare a témoigné à l'effet que ce n'était pas
9 le nom du juge Gagnon, mais l'autre nom que vous
10 avez indiqué.

11 Et je vais vous inviter à aller à la page
12 suivante.

13 R. Parce que je ne comprends pas votre système, là.
14 Je ne sais pas...

15 Q. Oui. Excusez.

16 R. ... à quoi on fait...

17 Q. Non.

18 R. ... référence parce que...

19 Q. Il n'a pas le bon cahier, c'est le cahier 8-P.

20 **Me MYRIAM BEAUPARLANT**

21 pour la Commission :

22 Oui oui... non, c'est 8. Oui, c'est bien celui-
23 là...

24 R. Celui-ci, là?

25 Q. ... à la page 3.

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 Q. Page 3.

4 **Me MYRIAM BEUPARLANT**

5 pour la Commission :

6 Pas l'onglet 3.

7 R. Excusez-moi. Donc, page. Page 3. Très bien.

8 Merci.

9 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

10 procureur en chef :

11 Q. Page 3. Alors, c'est le début de la lettre. Et
12 à la...

13 R. Voilà. Très bien. Merci.

14 Q. Alors, vous voyez que c'est une lettre qui est
15 adressée au premier ministre?

16 R. Oui.

17 Q. Si vous allez à la dernière page de cette lettre,
18 à la page 6 du cahier, vous avez... vous voyez que
19 c'est signé par Marc Bellemare et vous voyez
20 l'avant-dernier paragraphe :

21 **«Il faut aussi remplacer la juge en**
22 **chef de la Cour du Québec dès la**
23 **fin du mois d'août, mon choix irait**
24 **à...»**

25 Et nous avons eu un témoignage, ce n'était pas le

1 juge Gagnon ni l'autre personne dont vous avez
2 fait état.

3 Je vous réfère à la prochaine page, la lettre du
4 douze (12) août, et vous y voyez ici la lettre qui
5 parle un peu d'elle-même, au deuxième paragraphe :

6 **«À cet effet, voici une courte**
7 **biographie des six (6) juges de la**
8 **Cour du Québec qui sont, selon moi,**
9 **les personnes aptes à remplir la**
10 **fonction de juge en chef.»**

11 Page 7.

12 R. Oui.

13 Q. Si vous allez à la page 8, nous voyons qu'il y a
14 le nom de monsieur Simard, nous avons le nom de...
15 à la... et il y a des noms qui sont caviardés,
16 vous constatez ça?

17 R. ...

18 Q. Ensuite, à la page 9 du document, on voit
19 l'honorable Chicoine, est-ce que c'était un des
20 noms qui circulait quand vous avez dit : «Il y
21 avait un autre nom»?

22 R. Non.

23 Q. Vous ne vous souvenez pas?

24 R. Je ne me souviens pas.

25 Q. D'accord. Il y a cinq (5) et six (6). Et le

1 choix du ministre, le douze (12) août, va pour la
2 même personne, selon le témoignage de maître
3 Bellemare, qu'il avait suggérée le trois (3)
4 juillet, d'accord?

5 Donc, le trois (3) juillet et le douze (12) août,
6 le ministre avait manifesté un choix au premier
7 ministre et ce choix-là n'était ni le juge Gagnon,
8 ni l'autre nom que vous avez suggéré. Est-ce
9 que... -- qui se trouve dans vos notes plutôt; non
10 pas suggéré, mais qui se trouve dans vos notes, je
11 m'excuse de l'erreur.

12 Est-ce que ces faits-là vous resituent dans le
13 contexte pour la discussion concernant la
14 nomination du juge Gagnon ou le nom du juge Gagnon
15 comme un candidat potentiel pour le juge en...
16 pour le poste de juge en chef à la Cour du Québec?

17 R. Non, vraiment, là, c'est... d'abord, je n'ai pas
18 suivi, là, toute la question des nominations, ce
19 qui n'était pas ma responsabilité. J'ai
20 simplement pris note de ce que monsieur Fava
21 m'a... m'a confié, je l'ai écrit là dans l'idée
22 d'en parler éventuellement au ministre.

23 Q. Et vous aviez compris aussi que c'était des
24 représentations que monsieur Fava faisait auprès
25 du ministre à ce moment-là?

- 1 R. Ça, je ne peux pas... je peux... bien, quand il
2 dit : «Le ministre s'entête à jouer au pur», j'ai
3 pu comprendre qu'il avait essayé avec le ministre,
4 il avait proposé ces noms-là, ou je ne sais pas,
5 mais je n'ai pas été témoin de ça, moi. Ce que
6 j'ai été témoin, c'était toujours dans la
7 perspective du projet de Loi 35.
- 8 Q. Je comprends. Maître Lalande, c'est simplement
9 pour nous aider à bien situer.
- 10 R. Oui.
- 11 Q. Alors, vous, ce que vous nous dites, c'est que
12 vous n'avez pas été témoin de discussion entre
13 monsieur Fava et le ministre Bellemare sur ces
14 sujets?
- 15 R. C'est exact.
- 16 Q. De deux (2), vous nous dites que vous comprenez de
17 ces échanges-là -- et corrigez-moi si je me trompe
18 -- vous comprenez de ces échanges-là que monsieur
19 Fava aurait fait des approches auprès du ministre
20 pour la nomination de certaines personnes à des
21 postes de juges, c'est bien ça?
- 22 R. C'est ce que j'ai compris, mais j'interprète.
- 23 Q. D'accord. Et vous avez compris également que lui,
24 monsieur Fava, comprenait que pour le poste de
25 juge en chef, il y avait des noms qui

1 circulaient...

2 R. Oui.

3 Q. ... puis que le ministre pouvait nommer qui il
4 voulait à ces postes-là?

5 R. Oui. C'est ça.

6 Q. Et le nom... les noms qui circulaient, c'était les
7 deux (2) dont ils ont été identifiés, monsieur
8 Gagnon et l'autre?

9 R. Oui.

10 Q. C'est bien ça?

11 Et le nom du juge Simard avait été évoqué pour le
12 poste de juge en chef adjoint à la Chambre civile?

13 R. C'est ce que j'ai compris.

14 Q. Et ça, c'était le souhait qui était manifesté à
15 vous, le souhait de monsieur Rondeau...

16 R. Oui.

17 Q. ... que monsieur Fava vous partageait?

18 R. C'est exact.

19 Q. Nous avons vu dans la lettre que je vous ai
20 exhibée, le douze (12) août, et on voit que le
21 ministre Bellemare, à ce moment-là, a le nom du
22 juge Simard comme un juge qui pourrait être
23 potentiellement juge en chef de la Cour du Québec.
24 Est-ce que cela vous aide ou vous rafraîchit la
25 mémoire d'une quelconque façon quant à ces... la

1 portée de ces discussions-là?

2 R. Non.

3 Q. D'accord. Vous avez indiqué également qu'il vous
4 a fait part d'une nomination de quelqu'un qui
5 était dans l'Outaouais pour la Cour du Québec?

6 R. Oui, pour la Cour du Québec dans le district de
7 Longueuil.

8 Q. D'accord. Est-ce qu'il vous a donné un nom à ce
9 moment-là?

10 R. Non, il m'a simplement dit que c'était le fils
11 d'un percepteur, le fils... son fils, qui était
12 procureur de la Couronne, mais qu'on souhaitait
13 nommer dans une... dans un endroit où le poste
14 était vacant dans le district de Longueuil.

15 Q. Est-ce que vous pouvez me référer dans vos notes
16 sur vos collants, à quel endroit vous parlez de
17 cela spécifiquement, 1, 2, 3 ou 4?

18 R. C'est au collant droit, là...

19 Q. Oui, pouvez-vous lire...

20 R. ... qui commençait...

21 Q. ... à partir de...

22 R. ... bon :

23 **«Charles, qui connaît bien Michel**
24 **Simard à Québec, pense qu'il**
25 **pourrait être nommé juge en chef**

1 quelqu'un?

2 R. Oui.

3 Q. Et moi, je vous ai demandé de voir dans la note,
4 vous n'avez pas noté ça?

5 R. Je ne l'ai pas noté, mais je me rappelle bien que
6 c'était ça qu'il m'a dit.

7 Q. D'accord.

8 Alors, votre souvenir, en lisant la note, c'est
9 qu'il...

10 R. Oui.

11 Q. ... vous a aussi dit, alors pour vous...

12 R. Qu'il était le fils de quelqu'un.

13 Q. De qui?

14 R. Le fils de...

15 **«Il y a quelqu'un qui est procureur**
16 **de la Couronne dans la région de**
17 **l'Outaouais...»**

18 Q. Oui.

19 R. Et c'est là que je n'ai pas noté, mais qui est le
20 fils d'une personne qu'il connaît et cette
21 personne-là pourrait être nommée dans la région de
22 Longueuil. Je n'ai pas écrit, là, in extenso,
23 tout, mais c'est ça l'essentiel que j'ai retenu de
24 son information.

25 Q. Donc, votre souvenir c'est qu'il vous mentionnait

- 1 qu'il y avait quelqu'un...
- 2 R. Oui.
- 3 Q. ... qui était un procureur de la Couronne de
- 4 l'Outaouais...
- 5 R. Oui.
- 6 Q. ... qu'on devait nommer à Longueuil?
- 7 R. C'est ça que j'ai compris.
- 8 Q. Donc, qu'il voulait ou qu'il souhaitait voir
- 9 nommer à Longueuil?
- 10 R. Oui.
- 11 Q. Et ce n'est pas écrit dans vos notes, mais vous
- 12 nous dites qu'il vous a dit également que c'était
- 13 le fils...
- 14 R. Oui.
- 15 Q. ... de quelqu'un qui était... -- comment l'a-t-il
- 16 qualifié?
- 17 R. Qui était percep... ou qu'il connaissait ou qui
- 18 était percepteur de...
- 19 Mais là, je ne pourrais pas affirmer, là.
- 20 Q. Vous ne pouvez pas affirmer?
- 21 R. C'était le fils de quelqu'un qu'il connaissait
- 22 bien de l'Outaouais qu'on voulait nommer à
- 23 Longueuil, ce fils-là étant un procureur de la
- 24 Couronne, c'est ça qui est le...
- 25 Q. Et il vous a dit ça le huit (8) juillet aussi?

- 1 R. Le huit (8) juillet.
- 2 Q. Il vous a dit également qu'il rencontrait
3 régulièrement madame Chantal Landry, vous avez
4 compris cela?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. Vous avez dit qu'à un moment donné vous avez écrit
7 son nom parce que vous avez compris que c'était
8 elle, mais il ne l'avait pas mentionnée...
- 9 R. Il avait...
- 10 Q. ... pouvez-vous nous expliquer?
- 11 R. Bien, il avait dit : «Chantal va t'appeler».
- 12 Q. D'accord.
- 13 R. «Chantal», j'ai compris que c'était Chantal
14 Landry.
- 15 Q. Pourquoi vous aviez compris ça? Qu'est-ce qui, à
16 l'époque, vous faisait comprendre que c'était
17 d'elle qu'on parlait?
- 18 R. Parce que madame Chantal Landry était responsable
19 des nominations politiques au cabinet du premier
20 ministre, qu'elle m'avait déjà contacté pour des
21 listes à valider ou à vérifier et, donc, j'ai
22 compris que c'était elle.
- 23 Q. D'accord.
- 24 R. C'est pour ça que j'ai mis entre parenthèses,
25 là...

- 1 Q. C'est ça.
- 2 R. ... «Landry».
- 3 Q. C'est ça. Donc, lui vous a dit «Chantal», vous
4 avez compris Chantal Landry, vous avez ajouté...
- 5 R. C'est juste.
- 6 Q. ... les parenthèses? Très bien. Et il vous a dit
7 qu'il rencontrait madame Landry régulièrement?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. Lui, personnellement?
- 10 R. Oui.
- 11 Q. Est-ce qu'il vous a dit quand il la rencontrait,
12 où il la rencontrait?
- 13 R. Non.
- 14 Q. Il vous a parlé également du premier ministre,
15 monsieur Charest?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. Et il a dit qu'il s'entendait bien avec lui?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. Et vous avez noté aussi qu'il vous a dit qu'il
20 était là le soir des élections...
- 21 R. Bien oui.
- 22 Q. ... avec lui?
- 23 Donc, vous aviez compris qu'il était en présence
24 de monsieur Charest le soir des élections?
- 25 R. Oui.

- 1 Q. Vous, le soir des élections, vous étiez où?
- 2 R. Moi, j'étais chez moi le soir des élections.
- 3 Q. D'accord. Vous n'avez pas été fêter la victoire ou
- 4 autre chose?
- 5 R. Non. Bien, il ne m'a pas dit non plus qu'il était
- 6 seulement avec lui, monsieur Charest, aussi, il y
- 7 avait peut-être bien du monde avec lui aussi, là,
- 8 je ne le sais pas.
- 9 Q. D'accord.
- 10 R. Moi je n'y étais pas, mais c'était, au fond, pour
- 11 venir étayer le fait qu'il était un proche de
- 12 monsieur Charest.
- 13 Q. D'accord. C'est comme ça que vous l'avez compris?
- 14 R. Oui, c'était de même que je l'ai compris.
- 15 Q. Et vous avez interprété ça comment? Qu'est-ce que
- 16 ça voulait dire pour vous qu'il vous dise qu'il
- 17 est un proche de monsieur Charest? Qu'est-ce
- 18 que... quelle importance ça pouvait avoir?
- 19 R. Ah, ça n'en avait pas véritablement, sauf que ça
- 20 venait renforcer le fait que ce qu'il me disait,
- 21 c'était... c'était quelque chose de sérieux, là,
- 22 hein, et donc qu'il fallait que j'en tienne
- 23 compte, hein, c'était ça que je comprenais.
- 24 Q. O.K. Vous avez dit que madame Landry vous avait
- 25 contacté déjà, alors nous sommes au huit (8)

1 juillet et vous avez dit que madame Landry vous
2 avait déjà contacté à ce moment-là...

3 R. Oui.

4 Q. ... concernant des nominations?

5 R. Peut-être pas avant le huit (8) juillet, là, je
6 vous ai dit qu'elle me contactait, là, à deux (2)
7 reprises j'ai parlé à madame Landry, mais j'avais
8 été aussi travailler sur le projet du projet de
9 loi, enfin, de la justice administrative au local
10 du Parti libéral du Québec, ici, à Québec, et
11 madame Landry était souvent là, donc je savais
12 qu'elle était une proche du Parti libéral et ce
13 n'est pas un défaut, loin de là, mais qu'elle
14 avait un rôle de... aux nominations, hein, alors
15 c'est... j'ai inféré que c'était ça, là.

16 Q. D'accord.

17 Pendant la période où vous avez été en poste, est-
18 ce qu'il y a eu des nominations, des nouvelles
19 nominations ou est-ce que c'était simplement des
20 renouvellements de mandat?

21 R. C'était... les listes que madame Landry m'a fait
22 parvenir, c'était simplement des renouvellements
23 de mandat, des gens qui étaient déjà nommés, puis
24 elle demandait simplement si j'y voyais des
25 incohérences ou quelque chose qui faisait en sorte

1 qu'une personne, on n'aurait pas dû la renouveler.

2 Q. D'accord.

3 R. Et ce ne fut pas le cas, puis elle ne m'a jamais
4 demandé de... pas de directive précise, simplement
5 de vérifier si ça correspondait bien au... comme
6 je connaissais l'ensemble des juges administratifs
7 autant du TAQ que de la CLP, j'ai compris que
8 c'était normal qu'elle me demande cette question-
9 là.

10 Q. D'accord.

11 Vous étiez, dans le fond, consulté avant que les
12 renouvellements aillent de l'avant?

13 R. C'est exact.

14 Q. Et est-ce que ces renouvellements-là ont été de
15 l'avant? Avez-vous... avez-vous émis des
16 commentaires suggérant de ne pas le faire?

17 R. Je n'ai pas émis de commentaires suggérant de ne
18 pas le faire, puis elle m'a tout simplement dit :
19 «C'est beau»...

20 Q. Très bien.

21 R. ... quand je lui ai retourné et il me semble
22 qu'ils ont tous à peu près été renouvelés.

23 Q. D'accord. Je vais vous référer à la... à votre
24 agenda deux mille trois - deux mille quatre (2003-
25 2004); pour que tout le monde puisse suivre à la

1 page 121 du cartable.

2 Nous voyons une inscription : «Vendredi, 5
3 décembre», vous l'avez devant vous.

4 R. ... Excusez-moi, j'y arrive. Oui, cinq (5)
5 décembre deux mille trois (2003).

6 Q. D'accord.

7 Alors... et vous avez une inscription, je vais la
8 lire pour que tout le monde puisse suivre, c'est
9 :

10 **«Liste de nominations pour Chantal**
11 **Landry.»**

12 R. C'est exact.

13 Q. Bon. Donc, ça, c'est une inscription que vous avez
14 faite?

15 R. Oui.

16 Q. Est-ce que cette inscription-là est le reflet de
17 ce que vous venez de nous dire?

18 R. C'est exact.

19 Q. Alors, il s'agit d'une des fois...

20 R. Oui.

21 Q. ... vous vous souvenez de deux (2) instances?

22 R. Oui.

23 Q. Nous voyons dans votre agenda qu'il y a une fois
24 où c'est noté...

25 R. Oui.

1 Q. ... et ce que vous nous dites, c'est que madame
2 Landry vérifiait auprès de vous s'il y avait
3 quelque chose, une contre-indication...

4 R. Oui.

5 Q. ... -- je vais prendre mes mots, vous me
6 corrigerez -- une contre-indication à nommer ces
7 personnes-là pour des renouvellements?

8 R. C'est exact.

9 Q. D'accord.

10 Est-ce que, pendant la période du mois de juillet
11 au mois... à la fin du mois d'août, le ministre
12 Bellemare vous a dit quelque chose au sujet de
13 monsieur Fava ou de monsieur Rondeau?

14 R. J'essaie de bien situer dans le temps parce que,
15 voyez-vous, le huit (8) juillet, monsieur Fava me
16 fait ses... une exposition de ce qu'il pense de
17 son mandat puis ce qu'il doit faire, hein, il me
18 ramasse tout ça, là, il va falloir que... on veut
19 bien te supporter sur le projet de loi 35, sur la
20 justice administrative, mais en revanche il va
21 falloir que le ministre collabore, tu sais, il
22 collabore par des nominations de juges, c'est ce
23 que j'ai cru comprendre, c'est pour ça qu'il avait
24 ouvert toute cette... et en toute confiance aussi,
25 là, qu'il m'avait témoigné au Michelangelo le huit

1 (8).
2 Par la suite, quand je rencontrais le ministre,
3 cette information je l'avais, je voulais lui
4 transmettre au ministre cette information-là, puis
5 je lui disais au-delà, après qu'on avait terminé,
6 là, sur le processus du projet de loi... pas 35
7 parce que c'était encore... on était en gestation
8 de ce projet de loi-là, je lui disais : «En
9 rencontrant maître Fava, il m'a aussi fait part,
10 là, de nominations qu'il espérait qu'elles...», il
11 m'a arrêté quasiment tout de suite disant :
12 «Maître Lalande, je suis bien au courant de tout
13 ça», tu sais. Ça ne m'incitait pas à continuer,
14 hein, alors... mais à deux (2) reprises, deux (2)
15 ou trois (3) reprises, je souhaitais lui parler
16 parce que je l'avais pris, mais je n'insistais pas
17 non plus, moi ce qui m'intéressait c'était
18 notre... c'était la justice administrative, mais
19 en même temps je voulais lui souligner ce que
20 maître Fava m'avait dit parce que je me disais ça
21 a peut-être une incidence dans nos négociations à
22 quelque part, tu sais, peut-être... je voudrais
23 bien le garder sur notre bord, qu'on continue à
24 travailler avec lui, et si le ministre n'était pas
25 au courant de toutes ces choses-là ou s'il s'est

1 vanté simplement de faire des choses, bien, je
2 voulais simplement établir cela, mais le ministre
3 m'a toujours prestement stoppé, là, en disant :
4 «Je suis au courant de tout ça, maître Lalande».
5 Alors voilà.

6 Q. Alors, ce que vous nous dites, dans le fond, c'est
7 que vous avez essayé, vous, d'informer le
8 ministre...

9 R. Oui.

10 Q. ... de ce que monsieur Fava vous a dit au sujet de
11 ce que lui souhaitait...

12 R. Oui.

13 Q. ... auprès du ministre, c'est bien ça?

14 R. Oui.

15 Q. Et le ministre vous a coupé?

16 R. Oui.

17 Q. Il a dit : «Je suis au courant, je n'ai pas besoin
18 d'entendre ça»?

19 R. C'est ça.

20 Q. Et vous vous êtes rendu où dans votre explication
21 au ministre pour qu'il vous dise : «J'en ai assez,
22 je comprends»?

23 R. C'est lorsque je suis revenu de mon séjour de
24 congé de maladie, au mois de mars, là, je l'ai
25 rencontré au Bistango, là, une semaine avant de

1 revenir officiellement, là, là je me suis dit : je
2 vais lui en parler, là, que ça lui plaise ou pas,
3 là, tu sais, parce que, là, il y avait... on
4 rajoutait aussi madame Lyne Gosselin-Després, là,
5 qui... que maître Fava m'avait confié en décembre,
6 mais quelques jours avant qu'on ajourne, donc je
7 ne lui en avais pas parlé, et là je voulais lui
8 parler et je lui ai dit, là : «Écoutez, il y a
9 monsieur Bisson, là...» -- je le savais qu'il
10 avait été nommé, il y a aussi monsieur Savard qui
11 a été nommé, puis là on parle de l'autre, là --
12 «... comment ça fonctionne dans nos histoires, là,
13 parce que moi je veux savoir, là, sur quel pied
14 danser, là, j'ignore tout ça?», et c'est là qu'il
15 m'a vidé son sac, là, il ne m'avais jamais parlé
16 de cette façon-là, là, mais là il m'a dit : «Ces
17 nominations-là qui ont été faites, les deux (2)
18 personnes que... la première personne que je vous
19 parle, je l'ai faite sous pression, là, on m'a
20 forcé, j'ai essayé de parler ou j'ai parlé au
21 premier ministre deux (2) ou trois (3) fois, il
22 m'a dit que c'est comme ça que ça marche, alors il
23 dit, voilà où on en est, mais dans tout ceci, là,
24 puis là j'ai perdu le «no fault» qui n'était pas
25 mon dossier, j'ai eu des problèmes à l'IVAC, il y

1 a aussi... mais le premier ministre m'a dit que le
2 projet de loi 35 va toujours de l'avant», bon.
3 J'ai compris que le ministre était prêt à vivre
4 avec les pressions qu'il y avait eues concernant
5 les nominations de juges parce que, ce qui
6 l'intéressait fondamentalement, et c'était pour ça
7 qu'il était venu au ministère de la Justice,
8 c'était pour la révision de la justice
9 administrative. Alors voilà.

10 Q. Alors, on va reprendre.

11 R. Oui.

12 Q. Ma question était : vous vous étiez rendu où
13 lorsque vous avez essayé d'expliquer au ministre
14 et qu'il vous a coupé pour dire «Je comprends
15 tout, là»? Alors, on se situait dans le mois de
16 juillet et août...

17 R. Oui.

18 Q. ... deux mille trois (2003)?

19 R. Oui.

20 Q. Vous nous avez dit que vous avez essayé à quelques
21 reprises, parce qu'on a vu...

22 R. Oui.

23 Q. ... avec vos agendas, vous le rencontriez
24 régulièrement...

25 R. Oui.

1 Q. ... le ministre. Alors, quand vous avez essayé de
2 lui parler de cela la première fois, vous lui avez
3 dit quoi?

4 R. Bien, je lui ai dit, d'abord, c'était sur la
5 justice administrative et avant... quand on avait
6 terminé, j'ai dit : «Je voudrais vous rajouter,
7 Monsieur le ministre, je voudrais vous rajouter
8 que maître Fava aussi me parle d'autre chose que
9 de justice administrative, il me parle de
10 nominations de juges et des pressions, me semble-
11 t-il, là, qui...», et là il m'arrêtait tout le
12 temps, tout de suite : «C'est correct, maître
13 Lalande, là, tu sais, je suis au courant de tout
14 ça, ces histoires-là, donc ce n'est pas utile
15 qu'on poursuive».

16 Q. Vous avez employé le terme «pressions»,
17 maintenant, c'est bien ça?

18 R. Écoutez, de mémoire, là, ce qu'il me... il me
19 coupait le sifflet assez vite, là, quand
20 j'essayais de parler des pressions ou autres, je
21 ne sais pas, moi, que monsieur Fava, moi, ce que
22 je voulais simplement lui livrer c'était le...
23 c'était ce que maître Franco Fava m'avait
24 souligné, et puis aussitôt que j'abordais, là...
25 «que maître Fava m'a aussi parlé de nominations,

1 de nominations, et qu'il souhaitait que vous
2 fassiez des nominations», ça finissait là.

3 Q. D'accord. Donc, le terme «pressions» que vous
4 avez employé maintenant, est-ce que c'est un terme
5 que vous avez employé aux mois de juillet, août,
6 en discutant avec le ministre?

7 R. Peut-être que oui, peut-être que non, c'est bien
8 possible.

9 Q. Dans le contexte de ce que monsieur...

10 R. Et je veux vous rajouter que...

11 Q. Oui?

12 R. ... maître Fava, lorsqu'il me parlait, ne m'a
13 jamais dit : il faut que tu en parles au ministre
14 puis il faut pousser là-dessus, il me le disait,
15 je suis assez intelligent pour comprendre qu'il ne
16 m'en parlait pas juste pour parler, qu'il
17 souhaitait peut-être qu'à l'occasion j'en parle,
18 mais il ne l'a jamais manifesté, hein, il m'a
19 simplement dit ces choses-là et moi je croyais
20 qu'il était nécessaire et utile, parce que c'est
21 ma fonction, mon serment de loyauté à l'égard de
22 mon ministre, de lui transmettre ces informations-
23 là.

24 Q. D'accord. Et ce que vous nous dites, c'est que
25 fondamentalement vous n'avez pas réussi à lui

- 1 transmettre ces informations-là...
- 2 R. Non.
- 3 Q. ... avant le mois de mars deux mille quatre
- 4 (2004)?
- 5 R. Très juste.
- 6 Q. Donc, vous le rencontriez une fois, deux (2) fois,
- 7 trois (3) fois, quatre (4) fois par mois parfois?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. Vous ne vous êtes jamais rendu plus loin que
- 10 «Monsieur Fava me parle aussi d'autre chose...
- 11 R. C'est ça.
- 12 Q. ... de nominations»?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. C'est bien ça?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. Et le ministre vous a coupé en disant : «Je suis
- 17 au courant de tout ça»?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. Et avez-vous noté ces... ces faits-là que vous
- 20 avez essayé d'en parler avec le ministre dans
- 21 votre agenda avant le trois (3) mars ou le huit
- 22 (8) mars, la rencontre que vous avez eue avec lui?
- 23 R. Peut-être que oui, je ne sais pas si je l'ai noté
- 24 ou pas, là, mais ça... je l'avais assez bien
- 25 compris que ce n'était pas à chaque rencontre que

1 je revenais à la charge, là, mais je suis revenu
2 probablement deux (2), peut-être trois (3) fois à
3 la charge auprès du ministre avant le mois de
4 mars.

5 Q. D'accord.

6 R. Mais le mois de mars j'étais décidé à lui en
7 parler, même si... mais il était plus disponible,
8 c'était en un... il était plus ouvert, c'était
9 dans un contexte où on était les deux ensemble et
10 qu'il y avait, bon, c'est avant mon retour
11 officiel au travail, donc il a accepté de le
12 faire. Voilà.

13 Q. Ça c'est le déjeuner que vous avez eu au Cochon
14 Dingue?

15 R. Non, non, au Bistango.

16 Q. Au Bistango, d'accord. C'était le...

17 R. Là, je viens de rajouter un autre restaurant.

18 Q. Oui, oui, c'est bien. Alors, je vais... alors
19 c'est à sept heures (7 h 00), le Bistango, le
20 vingt... le huit (8) mars deux mille quatre
21 (2004)?

22 R. C'est exact.

23 Q. O.K. Et là, vous avez fait une note dans votre
24 agenda...

25 R. Oui.

1 Q. ... à cette date-là?

2 Et ça indique, et vous me corrigez, si vous voulez
3 suivre :

4 **«Bistango, ministre fait le point**
5 **sur projet de loi, PL35.»**

6 Et pouvez-vous lire le reste?

7 R. Attendez, j'y arrive, là. Mars, c'était Bistango,
8 le huit (8), j'ai fait une note...

9 C'est directement, alors très bien.

10 Ah oui, le... c'est à sept heures (7 h) le matin,
11 je me rappelle, mais c'était un lève-tôt, maître
12 Bellemare. Donc, il fait le point sur le... il me
13 fait le point sur le PL35, le but était de me
14 mettre à jour parce que j'avais été absent pendant
15 deux (2) mois, mais j'avais suivi la commission
16 parlementaire de façon assidue et j'avais...

17 Q. O.K.

18 R. ... deux (2) avocats de mon bureau qui y ont
19 assisté et qui me faisaient rapport. Donc,
20 j'étais bien au courant de où on en était. On
21 avait fait le... sur les soixante (60)... soixante
22 (60) mémoires qui avaient été déposés en
23 commission parlementaire, il y en avait cinquante
24 et un (51) ou cinquante-deux (52) qui étaient
25 favorables et les autres ne l'étaient pas. Donc,

1 j'étais assez au courant de ceci, et là, je lui ai
2 parlé des nominations de monsieur Fava... enfin,
3 si je...

4 Q. Est-ce que... -- C'est bien. Est-ce que je
5 peux...

6 R. ... pas de monsieur Fava, mais...

7 Q. ... vous demander de peut-être juste lire la note?

8 R. De monsieur Fava?

9 Q. Oui.

10 R. Il dit :

11 **«Je ne nomme pas...»**

12 Et c'est là qu'il m'avait dit :

13 **«Je ne nomme pas mes juges... je ne**
14 **nomme pas mes... ni mon sous-**
15 **ministre, l'IVAC ça ne fonctionne**
16 **pas, mais le PM dit que le projet**
17 **de Loi 35 va aller de l'avant.»**

18 C'est ça que je note.

19 Q. D'accord. Alors ça, c'est la note. Donc...

20 R. Oui.

21 Q. ... nous sommes à la page 127.

22 Alors ça, c'est la rencontre du huit (8) mars et
23 c'est là où vous avez...

24 R. Deux mille quatre (2004).

25 Q. ... vous, parlé de ça et le ministre...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. ... vous en a parlé également?
- 3 R. Oui.
- 4 Q. Avant cette date-là, le ministre ne vous en avait
5 pas parlé?
- 6 R. Non.
- 7 Q. Puis il en avait...
- 8 R. Il n'avait pas été réceptif parce que je voulais
9 lui en parler.
- 10 Q. Pardon?
- 11 R. Avant ça, il n'avait pas été réceptif à ce que je
12 puisse...
- 13 Q. D'accord.
- 14 R. ... lui en parler.
- 15 Q. Donc, même si vous aviez fait des efforts, lui
16 n'était pas réceptif à ça?
- 17 R. Non.
- 18 Q. Et vous n'avez jamais été témoin d'une rencontre
19 entre maître Bellemare et monsieur Fava où ces
20 questions-là ont été évoquées?
- 21 R. Non.
- 22 Q. D'accord.
- 23 Je vais venir avec vous maintenant au douze (12)
24 décembre... c'est-à-dire, vous avez également mis
25 une note, on l'a vu tantôt, le sept (7) août deux

- 1 mille trois (2003) dans laquelle vous dites :
- 2 **«Me revient avec ses histoires de**
- 3 **nominations.»**
- 4 R. Oui.
- 5 Q. Vous avez dit que ce n'était peut-être pas une
- 6 rencontre, mais un téléphone. Est-ce que...
- 7 R. Non, ce n'était pas...
- 8 Q. ... vous avez un souvenir...
- 9 R. ... un téléphone parce que je n'ai jamais parlé au
- 10 téléphone avec...
- 11 Q. Vous n'avez jamais parlé au téléphone avec...
- 12 R. Non.
- 13 Q. ... monsieur Fava?
- 14 R. Non, pas avec monsieur Fava, sinon peut-être une
- 15 ou deux (2) fois pour fixer un rendez-vous.
- 16 Q. D'accord.
- 17 R. Mais pas plus que ça.
- 18 Q. Donc, quand vous avez une note dans votre agenda,
- 19 et pour situer tout le monde, c'est la page 12, le
- 20 huit (8) août.
- 21 R. Le huit (8) août deux mille trois (2003)?
- 22 Q. Oui. Alors, pour tout le monde ici, c'est la page
- 23 12 du cahier.
- 24 **Me DONALD BÉCHARD**
- 25 pour le Gouvernement du Québec :

1 La page 11, peut-être?

2 **Me RÉNALD BEAUDRY**

3 pour Me Marc Bellemare :

4 C'est le sept (7) août.

5 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

6 procureur en chef :

7 Je m'excuse. Non non, c'est la page 12, c'est le

8 sept (7) août.

9 **Me RÉNALD BEAUDRY**

10 pour Me Marc Bellemare :

11 Page 12, sept (7) août.

12 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

13 procureur en chef :

14 Oui. Merci. Nous étions au huit (8) mars, nous

15 sommes au sept (7) août.

16 Q. Alors, vous voyez l'inscription du sept (7) août

17 :

18 **«Franco me revient...»?**

19 R. Oui.

20 Q. Alors, c'est marqué :

21 **«... avec ses histoires de**

22 **nominations.»**

23 C'est bien ça?

24 R. Oui.

25 Q. Alors, ça, vous dites que c'est lors d'une

1 rencontre et non pas lors d'un téléphone ou autre
2 chose?

3 R. C'est toujours lors de rencontres.

4 Q. D'accord.

5 R. Et ça devait être au Michelangelo, là, encore une
6 fois, qui est le sept (7), là, j'ai dû le
7 rencontrer, parce que je vois, là, que c'est
8 intercalé.

9 Q. Vous avez dîné avec lui à midi (12 h) -- parce que
10 nous avons caviardé l'information du midi, je ne
11 veux pas que vous la révéliez si c'est des
12 informations qui concernent des individus autres
13 que les noms qui sont mentionnés ici.

14 R. Oui.

15 Q. Mais est-ce que vous dites que vous avez mangé
16 avec lui au Michelangelo cette journée-là?

17 R. Bien, je l'ai rencontré au Michelangelo. Est-ce
18 que c'est à l'occasion d'avant le lunch ou je ne
19 sais pas quoi, parce que je suis allé dîner avec
20 d'autres personnes, là...

21 Q. Oui.

22 R. ... et c'est à cette occasion-là. Ou avant de
23 manger ou après, mais c'est là que je l'ai
24 rencontré.

25 Q. D'accord. Et quand vous dites que vous...

- 1 R. On s'est assis quelques minutes, là, pour parler
2 de ces choses-là.
- 3 Q. Et il vous a parlé de quoi à ce moment-là?
- 4 R. Bien, il me revient... quand je dis, là : «Franco
5 me revient avec ses histoires de nominations»,
6 c'est que le huit (8) juillet, il m'avait assez
7 longuement, là, informé sur ce qu'il souhaitait
8 qu'il arrive et, le sept (7), il a dû à peu près
9 me répéter la même chose parce que je parle de ses
10 histoires, donc de revenir sur les nominations
11 puis que le juge... le ministre devait collaborer.
12 C'était toujours ça l'idée qu'il me revenait.
- 13 Q. Est-ce qu'il vous a jamais dit : Dites au ministre
14 qu'il doit faire ça?
- 15 R. Non.
- 16 Q. D'accord.
17 Le douze (12) décembre, et je vous réfère dans
18 votre cahier de deux mille trois - deux mille
19 quatre (2003-2004), et je vais référer mes
20 collègues ici à la page 20 qui a été remplacée et
21 qui est maintenant lisible.
22 Alors, c'est une autre occasion où monsieur Fava
23 vous a parlé, c'est bien ça?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. Pouvez-vous lire la note maintenant, comme ça tout

1 le monde va suivre.

2 R. Le douze (12) décembre deux mille trois (2003),
3 donc :

4 **«Franco est de passage au cabinet**
5 **du ministre et pendant qu'on attend**
6 **le ministre, il me fait part qu'il**
7 **va tenter d'amener Henri Massé et**
8 **Gilles Taillon à accepter que les**
9 **membres paritaires participent aux**
10 **auditions que s'ils le demandent.»**

11 Alors, juste pour... vous n'étiez pas maintenant
12 à la page du douze (12) décembre, vous étiez dans
13 vos notes, c'est exact?

14 R. Oui.

15 Q. Bon. Alors, je veux simplement préciser. Je vais
16 vous demander, maître Lalande, le douze (12)
17 décembre...

18 R. Oui.

19 Q. ... lisez ce qui est écrit et ensuite vous irez à
20 votre note.

21 R. Bien. Alors :

22 **«Rencontre avec Franco au ministère**
23 **de la Justice. N'est plus sur la**
24 **même longueur d'onde que Gilles**
25 **Taillon.»**

1 Et là, je vais à ma note.

2 Q. **«Voir note.»**

3 Alors, pour que tout le monde puisse suivre, elle
4 est lisible à la page 22 du cahier. Alors, on voit
5 qu'il y a des noms qui sont biffés et ça, ça
6 concerne d'autres notes, c'est exact? Vous, les
7 notes du mois de décembre, c'est les... qu'est-ce
8 qui est écrit.

9 R. C'est ce que je vous lisais tout à l'heure, là,
10 que...

11 Q. Oui. Avant, excusez.

12 **Me RÉNALD BEAUDRY**

13 pour Me Marc Bellemare :

14 Deux (2) pages plus loin, on voit très bien.

15 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

16 procureur en chef :

17 Oui.

18 Q. Alors, je vais vous... c'est à la page...

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 23?

22 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

23 procureur en chef :

24 23... 24.

25

1 **Me RÉNALD BEAUDRY**

2 pour Me Marc Bellemare :

3 La dernière de l'onglet.

4 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

5 procureur en chef :

6 La dernière de l'onglet. Merci.

7 **Me RÉNALD BEAUDRY**

8 pour Me Marc Bellemare :

9 24.

10 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

11 procureur en chef :

12 Q. Alors, c'est indiqué : «12 décembre 2003», c'est
13 bien ça? Allez-y.

14 R. Oui.

15 Q. Faites la lecture.

16 R. Alors :

17 «Franco est de passage au cabinet
18 du ministre et, pendant qu'on
19 attend le ministre, il me fait part
20 qu'il va... qu'il va tenter
21 d'amener Henri Massé et Gilles
22 Taillon à accepter que les membres
23 paritaires participent aux
24 audiences. Ça, c'était une question
25 importante parce qu'on...»

1 Q. Concernant le projet de loi.

2 R. Le projet de loi on n'en voulait pas de
3 représentants paritaires au Tribunal, mais pour
4 ramener ou pour tenter de rallier tout le monde,
5 il y avait une suggestion de «opting out»...

6 Q. Hum hum.

7 R. ... que ce soit automatique que les représentants
8 paritaires puissent avoir droit d'être au
9 Tribunal, à moins que les représentants patronaux
10 ou syndicaux indiquent qu'ils n'en voulaient pas
11 de représentants.

12 Q. Très bien.

13 R. Et ça, c'était... et plus tard, ça a été le
14 «opting in», donc c'était... ça a été changé.

15 Q. Alors...

16 R. Donc, c'est ça que ça veut dire, là.

17 Q. ... continuez.

18 R. **«... que les membres paritaires
19 participent aux...»**

20 Q. Aux audiences?

21 R. **«... aux audiences, là, s'ils le
22 demandent. Mais Bellemare doit
23 faire des efforts, on veut que la
24 cousine de Michel Després soit
25 nommée ici, à Québec.»**

1 Q. Continuez.

2 R. Ah oui, c'est vrai, je... :

3 **«Elle est une bonne libérale et est**
4 **bien connue dans les affaires de la**
5 **jeunesse.»**

6 Q. Il vous a dit ça...

7 R. Oui.

8 Q. ... monsieur Fava?

9 R. Monsieur Fava m'a dit ça, oui.

10 Q. Et est-ce qu'il vous a dit s'il en a parlé au
11 ministre?

12 R. Non.

13 Q. Comment avez-vous réagi quand il vous a dit ça?

14 R. Bien, comme dans les autres cas, hein, j'en ai
15 pris note.

16 Q. Devant lui?

17 R. Je pense... non, je ne crois pas parce que nous
18 n'étions pas... nous étions dans la salle
19 d'attente, là, et... mais je l'ai noté parce que
20 là j'avais l'intention vraiment d'en parler au
21 ministre, là, et... et la fin de décembre; et là,
22 j'ai fait une tentative, une dernière, là, pour
23 lui dire : «Écoutez, on rajoute...», puis encore
24 une fois il m'a arrêté, en disant : «Ce n'est
25 pas...»

1 Q. En disant quoi au juste?

2 R. En me disant toujours la même chose : «Maître
3 Lalande, là, je suis au courant de tout ça, là.»

4 Q. «Je suis au courant de tout ça»?

5 R. Oui.

6 Q. Rien de plus?

7 R. Rien de plus.

8 Q. Il est midi et demi (12 h 30), Monsieur le
9 commissaire, peut-être que nous pouvons prendre la
10 pause avant de recommencer un autre sujet.

11 Merci.

12 - - - - -

13 **12 h 30, SUSPENSION DE L'AUDITION**

14 **14 h 03, REPRISE DE L'AUDITION**

15 - - - - -

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Bon après-midi. Vous pouvez vous asseoir.

19 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

20 procureur en chef :

21 Je crois que le témoin s'est absenté un instant,
22 Monsieur le commissaire.

23 R. ... Je m'excuse.

24 Q. Bon après-midi, monsieur Lalande, ça va.

25 R. Bon après-midi.

- 1 Q. Sous le même serment? Alors, c'est sous le même
2 serment, maître Lalande.
3 Alors, j'ai juste quelques questions que je
4 voudrais vous poser concernant spécifiquement vos
5 notes, ce sont des questions que je crois, maître
6 Lalande, je dois vous poser compte tenu des... du
7 contexte dans lequel les notes ont été prises et
8 votre témoignage en lien avec vos notes.
9 Si j'ai bien compris les notes que vous avez
10 prises sur les papiers jaunes autocollants que
11 vous avez collés au... dans les dernières pages de
12 votre agenda, ce sont des notes qui, à votre avis,
13 étaient importantes. C'était des sujets
14 importants que vous vouliez noter pour ne pas
15 oublier, est-ce que j'ai bien raison?
- 16 R. Plus précisément, c'est parce que c'était...
17 c'était extérieur à mon mandat précis. Le mandat
18 était sur la réforme de la justice administrative
19 et la préparation du projet de loi 35, ça, ça
20 excédait un peu le mandat précisément, c'était
21 autre chose et, donc, comme je ne voulais pas les
22 oublier, être assez précis, et avoir l'occasion à
23 la... bon, à la première occasion être capable
24 d'en parler à maître Bellemare, dans la
25 perspective où ça pouvait empêcher le travail que

1 j'avais à faire sur le projet de loi 35.

2 Q. Puis pour bien comprendre votre réponse, est-ce
3 que ce que vous êtes en train de dire, c'est : je
4 voulais informer le ministre de cela parce que, si
5 c'est ça que ça prenait, qu'il le fasse puis que
6 le projet de loi soit adopté. Je ne veux pas
7 mettre des mots dans votre bouche, mais j'essaie
8 de comprendre le sens de ce que vous nous dites?

9 R. Il y a quelques informations que j'ai écrites sur
10 des billets jaunes dans le cadre du projet de loi
11 35, mais ça il y avait un suivi qui était
12 régulier, donc je n'avais pas à en parler dans des
13 billets qui sont externes. Mais dans ces cas-ci,
14 parce que ça excédait, c'était autre chose, ça ne
15 touchait pas directement au projet de loi 35, donc
16 j'ai cru bon d'être capable de le noter dans le
17 but de le dire au ministre et, donc, je voulais
18 m'assurer que ce soit bien précis, que ce soit les
19 noms, que ce soit les faits pour être capable de
20 lui dire : Bien, voilà, il y a peut-être des
21 personnes qui nuisent à notre projet, là, mais de
22 façon indirecte. Voilà, c'était pour ça que je
23 l'ai fait.

24 Q. Est-ce que... nous avons ici les notes que vous
25 avez ajoutées. Donc, à l'onglet 4, ce sont les

1 dernières pages pour les gens qui suivent et,
2 vous, dans votre cahier, vous avez dans votre
3 agenda, vous en avez deux (2), deux mille deux,
4 deux mille trois (2002-2003), deux mille trois,
5 deux mille quatre (2003-2004), les autocollants se
6 trouvent à la fin de vos documents.

7 R. Oui.

8 Q. Alors, pour les parties, les pages 21 et suivantes
9 de l'onglet 4 et les pages 13 à 16 de l'onglet 3.
10 Alors, si on commence par le... votre agenda deux
11 mille deux, deux mille trois (2002-2003)...

12 R. Oui.

13 Q. ... ça concerne la note du huit (8) juillet, nous
14 voyons également qu'il y a d'autres autocollants,
15 une qui concerne le trois (3) juin deux mille
16 trois (2003). Êtes-vous dans le bon agenda,
17 maître Lalande?

18 R. Oui, j'essaie, là, de le retrouver et je n'y
19 arrive pas tout de suite.

20 Q. Je crois que sur une page vous en avez trois (3)
21 et sur une autre page vous en avez quatre (4).

22 R. Oui, pour...

23 Q. Oui, c'est celui-là, je le vois d'ici, maître
24 Lalande, c'est de celui-là dont je parle. Donc,
25 dans cet agenda-là...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. ... vous avez une note qui parle du huit (8)
3 juillet et c'est sur quatre (4)...
- 4 R. Oui.
- 5 Q. ... sur quatre (4) petits...
- 6 R. C'est celui-là que je ne retrouve pas, attendez un
7 peu, ce n'est pas... ce n'est pas ici.
- 8 Q. Je pense que vous les aviez peut-être un par-
9 dessus l'autre, maître Lalande?
- 10 R. Oui, si vous me permettez, là.
- 11 Q. Oui.
- 12 R. Peut-être qu'ils ont été placés ailleurs, là.
- 13 Q. Ah, ma collègue, maître Lalande, me dit que peut-
14 être par inadvertance vous les auriez collés dans
15 votre cartable. Est-ce que c'est possible?
- 16 R. Tout est possible, là, mais pourtant... je vais
17 aller voir dans le cartable, je m'excuse de
18 vous...
- 19 Q. Non, ça va.
- 20 R. ... de vous créer ces... non, il faudrait bien que
21 je les retrouve dans ça parce que... ils ne
22 semblent pas... si vous me donnez le temps, là, je
23 vais les retrouver et je m'excuse, là.
- 24 Q. Non, ça va.
- 25 R. Parce que je les avais ce matin...

1 Q. Oui.

2 R. ... je vous en ai parlé.

3 Q. Tout à fait, nous les avons vus ensemble ce matin.

4 Maître Lalande...

5 R. Oui.

6 Q. ... peut-être maître Beauparlant peut vous aider.

7 R. Si elle peut m'aider, j'en serais ravi.

8 Q. Oui.

9 **Me MYRIAM BEAUPARLANT**

10 pour la Commission :

11 Q. C'est dans cet agenda-là qu'on cherche...

12 R. Oui.

13 Q. ... puis vous les avez vus ce matin...

14 R. Oui.

15 Q. ... ils ne sont plus là, puis moi je vous ai vu
16 les coller... eh voilà!

17 R. Ah, bon, bien on va les enlever de là, hein?

18 Merci, hein.

19 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

20 procureur en chef :

21 Q. Il faudrait les recoller.

22 R. Que ferais-je sans vous?

23 Q. Alors, maître Lalande, peut-être il faudrait les
24 recoller maintenant...

25 R. Vous avez bien raison, j'ai compris la leçon, là.

- 1 Q. ... dans l'agenda deux mille deux, deux mille
2 trois (2002-2003).
- 3 R. Donc dans deux mille deux, deux mille trois
4 (2002-2003), voilà, bon, j'y suis.
- 5 Q. Très bien. Alors, il y a quatre (4)...
- 6 R. Oui. Qui se suivent, un, deux, trois, quatre.
- 7 Q. Oui, quatre (4) petites feuilles qui...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. ... concernent le huit (8) juillet.
- 10 R. Oui.
- 11 Q. Ensuite, il y a une note qui concerne le trois (3)
12 juin deux mille trois (2003).
- 13 R. Oui.
- 14 Q. Et cette information est caviardée, ça ne concerne
15 pas monsieur Fava ça?
- 16 R. Non, vraiment, parce que... bien, il y avait une
17 référence, je vous disais, ça c'est la rencontre
18 avec un monsieur qui me dit : «Franco veut te
19 rencontrer», tu sais, donc...
- 20 Q. D'accord.
- 21 R. ... c'est le lien, ça, c'est le trois... c'est le
22 trois (3) juin, ça.
- 23 Q. Ça, c'est le... d'accord, O.K.
- 24 Et puis ensuite... donc ça concerne quand même
25 monsieur Fava?

- 1 R. Oui oui.
- 2 Q. Donc, c'est une information vous disant «Monsieur
3 Fava veut vous rencontrer»?
- 4 R. Oui, c'est ça.
- 5 Q. Donc, les quatre (4) notes du huit (8) juillet
6 concernent monsieur Fava?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. Cette note qui est caviardée, qui porte sur une
9 tierce personne, mais dont vous obtenez une
10 information concernant monsieur Fava, elle s'y
11 trouve?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. Vous avez ensuite des notes treize (13), quatorze
14 (14), quinze (15) janvier, vingt (20), vingt et un
15 (21), vingt-deux (22), vingt-sept (27), vingt-huit
16 (28), vingt-neuf (29)?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. Qu'est-ce que ça représente, ça?
- 19 R. Les dates que je pensais avoir pour la commission
20 parlementaire.
- 21 Q. Concernant le projet de Loi 35?
- 22 R. Projet de Loi 35, oui.
- 23 Q. Bon. Alors, ça, c'est pour l'agenda deux mille
24 deux (2002), deux mille trois (2003). Maintenant,
25 je vais...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. ... vous demander de prendre l'autre.
- 3 R. Vous me surveillez? C'est bien. Oui, je prends
4 l'autre.
- 5 Q. Alors, dans cet agenda-là, on voit également des
6 notes, on voit encore des notes et, là, nous avons
7 caviardé. Donc, je vais vous demander de ne pas
8 lire l'information, mais on voit qu'on parle de
9 juge en chef...
- 10 R. Oui.
- 11 Q. ... on voit juge en chef, il y a un nom, numéro
12 un; deuxièmement il y a un autre nom; et on parle
13 de Guy Gagnon, Amos, adjoint, c'est ça la note...
- 14 R. Oui.
- 15 Q. ... que vous avez?
- 16 Ça, c'est une note qui a été prise à quelle date?
- 17 **Me ANDRÉ RYAN**
- 18 pour le premier ministre :
- 19 À quelle page, maître Battista?
- 20 **Me GIUSEPPE BATTISTA**
- 21 procureur en chef :
- 22 Pour vous, page 22.
- 23 Q. Sommes-nous d'accord que quand on parle de juge en
24 chef et de... sur une petite note...
- 25 R. Oui. Oui.

- 1 Q. ... ensuite l'autre juge...
- 2 R. Oui oui. Voilà.
- 3 Q. ... en chef, ça concerne le même... la même note?
- 4 R. Oui, ça, il y a... il y a... j'ai deux (2)...
- 5 Q. Ne lisez pas le contenu parce que nous l'avons
- 6 caviardé.
- 7 R. Oui, j'ai compris.
- 8 Q. Pour vous. Oui.
- 9 R. Il y a... il y a... où est-ce qu'est le titre juge
- 10 en chef, là...
- 11 Q. Oui.
- 12 R. ... j'ai point 1, point 2.
- 13 Q. Oui.
- 14 R. Point 1, on n'a pas nommé le nom...
- 15 Q. Oui.
- 16 R. ... dans le point 2, on parle de... de Guy Gagnon,
- 17 Amos, puis adjoint.
- 18 Q. Adjoint. En remplacement de...
- 19 R. Lachapelle.
- 20 Q. ... Lachapelle?
- 21 R. Du juge Lachapelle, j'imagine.
- 22 Q. D'accord. C'est la... ça, vous avez noté ça
- 23 quand, le savez-vous?
- 24 R. Non. Je ne sais pas quand je l'ai... mais je l'ai
- 25 noté...

- 1 Q. D'accord.
- 2 R. ... à un moment donné.
- 3 Q. D'accord.
- 4 Et nous avons une note également du neuf (9)
- 5 décembre qui est à côté?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. C'est exact?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. Et dans cette note-là, on a caviardé des
- 10 informations, mais cette note porte encore sur le
- 11 projet de Loi 35 aussi?
- 12 R. Oui, tout à fait.
- 13 Q. D'accord.
- 14 Et ensuite on a une note du onze (11) décembre?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. Et elle porte sur des informations que vous aviez
- 17 reçues au sujet de monsieur Fava?
- 18 R. ...
- 19 Q. C'est exact? C'est là où monsieur Taillon...
- 20 R. Oui.
- 21 Q. ... vous a fait des commentaires?
- 22 R. Oui oui. C'est ça.
- 23 Q. On a également d'autres notes, on a une note et
- 24 là, on voit qu'il y a des numéros. Alors, on a
- 25 une note qui concerne dix heures (10 h), vous

1 voyez ça, de... dimanche?

2 R. Oui. Dimanche, oui.

3 Q. Quatorze (14) septembre?

4 R. Oui.

5 Q. Alors, il y a...

6 **Me ANDRÉ RYAN**

7 pour le premier ministre :

8 Quelle page, maître?

9 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

10 procureur en chef :

11 Pardon. Excusez-moi.

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 23.

15 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

16 procureur en chef :

17 Q. Alors, page 22... 23.

18 Et cette note-là, donc qui commence dix heures

19 (10 h), dimanche...

20 R. Oui.

21 Q. ... elle aussi concerne le projet de Loi 35?

22 R. C'est juste.

23 Q. D'accord. Et ensuite, nous voyons numéro 1, une

24 note...

25 R. Oui.

- 1 Q. ... qui concerne le neuf (9) décembre, alors on
2 voit 1.
- 3 R. Oui.
- 4 Q. Et si on retourne à la page avant pour les autres,
5 page 22...
- 6 R. Oui.
- 7 Q. ... vous avez neuf (9) décembre et vous avez 2,
8 hein, à côté? Donc, ce serait la deuxième... la
9 deuxième note...
- 10 R. Oui.
- 11 Q. ... sur ce même événement?
- 12 R. Je suppose, oui.
- 13 Q. D'accord. Et ça, on l'a vu tantôt, ça concernait
14 le projet de Loi 35 et indirectement monsieur
15 Fava?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. Et ensuite, nous avons une note pour le douze (12)
18 décembre.
- 19 R. Oui.
- 20 Q. Alors, toujours pour ceux qui suivent, page 23, on
21 a numéro 1 et... et c'est tout.
- 22 Et ensuite, si on va à la page qui serait la page
23 24, on voit la note sur une même page, j'imagine
24 que la note numéro 2 était collée en dessous de la
25 note numéro 1, donc nous l'avons...

1 R. Oui.

2 Q. ... copiée comme ça, on voit douze (12) décembre,
3 1 et 2, donc ce sont les deux (2) notes qui se
4 réfèrent au douze (12) décembre?

5 R. C'est exact.

6 Q. Ce que vous nous avez lu plus tôt.
7 Donc, si on regarde toutes les notes...

8 R. Oui.

9 Q. ... elles concernent soit des propos que monsieur
10 Fava a tenus à votre endroit concernant des juges
11 ou la nomination de juges, c'est juste de dire ça?

12 R. Bien oui.

13 Q. Ou elles concernent des notes que vous avez prises
14 concernant des... les travaux ou les... les
15 travaux ou l'évolution de vos discussions
16 concernant le projet de Loi 35, certaines
17 discussions précises concernant le projet de Loi
18 35. Quand vous parlez de Taillon qui vous parle
19 de monsieur...

20 R. Oui.

21 Q. ... Fava ou que monsieur Fava vous fait des
22 commentaires spécifiques, de façon générale ces
23 deux (2) sujets-là?

24 R. Bien, il y a plus que ça, il y a aussi les
25 rencontres que j'ai, par exemple, avec le

- 1 bâtonnier du Québec, là...
- 2 Q. D'accord.
- 3 R. ... j'ai noté dans ça, avec le secrétaire du
- 4 Barreau aussi, qui est un... qui est un autre...
- 5 c'est un numéro de téléphone que je voulais bien
- 6 me rappeler et d'autres informations qui ne sont
- 7 pas pertinentes...
- 8 Q. D'accord.
- 9 R. ... mais qui apparaissent aussi sur les... sur ces
- 10 cartons jaunes-là.
- 11 Q. Mais mon point, maître Lalande, est qu'elles
- 12 concernent soit des communications ou des
- 13 informations que vous avez reçues de monsieur Fava
- 14 au sujet...
- 15 R. Oui.
- 16 Q. ... de la nomination des juges...
- 17 R. Oui.
- 18 Q. ... ou des informations spécifiques concernant le
- 19 projet de Loi 35...
- 20 R. Oui.
- 21 Q. ... quant à son évolution...
- 22 R. Oui.
- 23 Q. ... dont notamment, pas uniquement, mais dont
- 24 notamment un lien avec monsieur Fava?
- 25 R. ...

- 1 Q. Pas toujours, mais...
- 2 R. Pas toujours.
- 3 Q. ... mais...
- 4 R. Pas toujours, mais dans certains cas, oui.
- 5 Q. Oui. Alors, si j'ai compris, quand vous avez dit
- 6 vous avez pris ces notes-là parce qu'il y avait
- 7 des éléments importants qui sortaient hors de
- 8 votre mandat...
- 9 R. Oui.
- 10 Q. ... spécifique et dont vous vouliez faire rapport
- 11 au ministre Bellemare, c'était des choses quand
- 12 même importantes pour vous...
- 13 R. Oui.
- 14 Q. ... à retenir. Votre note du huit (8) mars, elle,
- 15 elle est inscrite directement dans l'agenda et je
- 16 vais vous référer à...
- 17 R. Oui.
- 18 Q. ... la page...
- 19 R. C'est le huit (8) mars deux mille quatre (2004)?
- 20 Q. Deux mille quatre (2004), oui.
- 21 R. Oui.
- 22 Q. Je crois que c'est 127, de mémoire. Alors, si vous
- 23 allez à votre note du huit (8) mars...
- 24 R. Oui.
- 25 Q. ... alors c'est cette date-là, et vous l'avez

1 notée, qui est la date où le ministre Bellemare
2 s'est confié à vous?

3 R. Oui.

4 Q. Et la date à laquelle vous avez finalement pu
5 parler au ministre Bellemare au sujet de ce que
6 vous aviez entendu?

7 R. C'est juste.

8 Q. Dans cette note -- et je vais vous demander de la
9 lire, parce que c'est votre écriture et pour être
10 certain de ne pas mal comprendre ce qui est
11 inscrit, je vais vous demander... alors : «7 h -
12 Bistango - ministre», qu'est-ce qu'on dit par la
13 suite?

14 R. Oui. Alors :

«Bistango - ministre - 7 h matin.

Le ministre fait le point...»

17 Bien, pas... ce que c'est écrit?

18 Q. Oui?

19 R. **«Bistango - ministre - fait le**
20 **point sur projet de loi 35. Il...»**

21 Et je prends le guillemet parce que c'est lui qui
22 le dit, là.

23 Q. Oui?

24 R. **«... "Je ne nomme pas mes**
25 **juges..."»**

- 1 Q. Oui?
- 2 R. **«"... ni mon sous-ministre..."»**
- 3 Q. Oui?
- 4 R. **«... l'IVAC ?, mais... mais il dit**
5 **que le projet de loi 35 va aller de**
6 **l'avant.»**
- 7 Q. D'accord.
- 8 R. **«Mais PM dit.»**
- 9 Q. D'accord.
- 10 R. **«Mais PM...»**
- 11 Premier ministre.
- 12 **«... dit que le projet de loi 35 va**
13 **aller de l'avant.»**
- 14 Alors, ça, c'est ce qu'il me dit.
- 15 Q. Alors, dans votre note, vous avez inscrit ce que
16 le ministre dit que le premier ministre lui a dit?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. Dans votre note, il n'est pas inscrit que le
19 ministre a dit au premier ministre qu'il avait
20 subi des influences ou qu'il ne nommait pas ses
21 juges, c'est exact?
- 22 R. Bien, je ne l'ai pas écrit, là.
- 23 Q. C'est ce que je vous demande, ce n'est pas écrit?
- 24 R. Je ne l'ai pas écrit là, oui.
- 25 Q. Et il n'est pas écrit non plus ce que le premier

- 1 ministre lui aurait dit à ce sujet...
- 2 R. Non...
- 3 Q. ... c'est exact?
- 4 R. ... il n'est pas écrit.
- 5 Q. Alors, ce que vous avez dit aujourd'hui au sujet
- 6 de cette rencontre, vous ne l'aviez pas écrit dans
- 7 votre note ici?
- 8 R. Je ne l'ai pas écrit dans mes notes ici.
- 9 Q. Et vous ne l'aviez pas écrit non plus dans... sur
- 10 un autocollant que vous avez apposé à la fin de
- 11 votre...
- 12 R. C'est juste.
- 13 Q. ... à votre agenda. Pourquoi?
- 14 R. La raison est que je n'avais pas à rapporter cette
- 15 information au ministre parce que c'est avec le
- 16 ministre que j'avais la discussion.
- 17 Q. Oui.
- 18 R. Les autres, c'était toujours pour l'informer de.
- 19 Mais là comme c'était lui, là, qui était là, donc
- 20 je n'avais pas à expliciter, là, davantage, là,
- 21 c'était... c'était la... je lui transmettais de
- 22 l'information et lui me répétait, donc c'était une
- 23 conversation où je n'avais pas à lui rapporter,
- 24 c'est lui... je la tenais avec lui. Mais...
- 25 Q. Mais, maître Lalande, je vais vous...

- 1 R. Oui?
- 2 Q. ... je vais vous donner l'opportunité d'y
3 répondre, mais je crois que je dois vous poser la
4 question.
- 5 R. Oui.
- 6 Q. Vous avez quand même pris la peine de noter
7 certaines informations?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. Et je vous dirais quand même des informations
10 importantes...
- 11 R. Oui.
- 12 Q. ... pertinentes, le ministre qui se plaint qu'il
13 ne peut pas nommer ses juges ou qu'il...
- 14 R. Oui.
- 15 Q. ... ne nomme pas ses juges, qu'il n'a même pas pu
16 nommer son sous-ministre, mais en même temps qu'il
17 vous dit : «Je me suis fait dire quand même que la
18 loi va aller de l'avant»...
- 19 R. Très juste.
- 20 Q. ... mais vous n'avez pas noté deux (2) éléments
21 qui... que vous dites aujourd'hui qui, je vous
22 soumetts, auraient été tout aussi importants.
23 Quand le ministre vous dit : «L'IVAQ, on ne sait
24 pas où ça s'en va», que le premier ministre aurait
25 fait des commentaires sur la nomination des juges,

1 je vous soumetts, là, et je vous le demande pour
2 que vous puissiez commenter, vous n'avez pas fait
3 de note à cet effet-là?

4 R. Non, je n'en ai pas fait et je vais essayer de
5 réexpliquer...

6 Q. Oui.

7 R. ... parce que vous n'avez pas compris, là, mais...

8 Q. Oui.

9 R. ... ce que... quand je... que ce soit monsieur
10 Fava ou que ce soit quelqu'un d'autre qui me
11 faisait des confidences ou qui m'informait, qui me
12 donnait de l'information susceptible d'intéresser
13 le ministre, je l'écrivais de façon plus élaborée
14 parce que je devais transmettre cette information-
15 là au ministre.

16 Là, au Bistango, là, quand je le rencontre le huit
17 (8) mars, c'est «to the horse's mouth», là, tu
18 sais, je m'en vais parler au ministre, lui
19 directement, là, à ce moment-là, donc je n'aurais
20 pas à lui expliquer en détail ce que c'était, je
21 n'avais pas de conversation à lui rappeler,
22 c'était lui qui me tenait ces propos-là.

23 Mais, de mémoire, je peux vous dire que je me
24 rappelle très bien ce qu'il m'a dit le huit (8)
25 mars, que je n'ai pas nécessairement noté là parce

1 que c'était à lui, au ministre, à qui je
2 m'adressais et non pas à quelqu'un d'autre, mais
3 je me rappelle très bien et je l'ai écrit
4 d'ailleurs, je rencontre le ministre au Bistango
5 sur le projet de loi 35, je lui fais part à
6 nouveau de mon entretien avec maître Fava le 12
7 décembre 2003 relativement à madame Line Gosselin-
8 Després.

9 Il me dit être bien au courant et se vide... «et
10 vide son sac», là, c'est ce que j'ai écrit.

11 **«Bisson et Simard m'ont été**
12 **imposés. La même chose pour**
13 **Gosselin-Després.»**

14 Et il me dit :

15 **«Vous êtes le seul à qui je peux en**
16 **parler au ministère, Michel et**
17 **Jacques Tétrault ne peuvent pas**
18 **comprendre.»**

19 Ils n'ont aucune formation juridique, ils ne
20 connaissent pas le milieu dans lequel on est.

21 Et il me dit :

22 **«J'ai parlé au PM au moins à trois**
23 **(3) reprises pour me faire dire :**
24 **"Ça marche comme ça."»**

25 C'est ça que, en mon âme et conscience, là, je

1 vous dis, là, qui s'est passé, mais effectivement
2 je ne l'ai pas écrit in extenso dans mon agenda
3 parce que c'était une information que je recevais
4 directement du ministre, là, et non pas quelque
5 chose que j'avais à prendre pour le rapporter, là.
6 Je pense que vous saisissez, là, qu'il y a une
7 nuance entre...

8 Q. Je saisis, monsieur...

9 **Me ANDRÉ RYAN**

10 pour l'Honorable Jean Charest :

11 Maître Battista...

12 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

13 procureur en chef :

14 Oui.

15 **Me ANDRÉ RYAN**

16 pour l'Honorable Jean Charest :

17 ... Monsieur le commissaire, tout le monde dans la
18 salle semble avoir la même perception à l'effet
19 que maître Lalande lisait un document pour
20 répondre à la question de maître Battista. Est-ce
21 qu'on pourrait avoir accès aux mêmes documents que
22 la Commission, s'il vous plaît.

23 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

24 procureur en chef :

25 Vous tenez quelque chose pour acquis qui n'est

1 pas... qui n'est pas établi, je n'étais pas rendu
2 là, mais je voulais poser des questions sur ces
3 notes-là.

4 **Me ANDRÉ RYAN**

5 pour l'Honorable Jean Charest :

6 O.K. Je m'excuse, j'étais sous l'impression que
7 vous aviez le document...

8 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

9 procureur en chef :

10 Non.

11 **Me ANDRÉ RYAN**

12 pour l'Honorable Jean Charest :

13 ... et moi je ne l'ai pas.

14 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

15 procureur en chef :

16 Non.

17 Q. Alors, deux (2) questions. Alors, si je retiens ce
18 que vous dites, vous n'étiez pas... vous n'aviez
19 pas à noter ce que vous disait le ministre
20 puisque, dans le fond, c'est vous qui parliez au
21 ministre?

22 R. Voilà.

23 Q. Alors, pourquoi avoir pris la note que vous avez
24 prise pour le huit (8) mars?

25 R. Bien, sans doute par habitude, là, que d'avoir

1 fait le point sur trente-cinq (35), bien, je l'ai
2 noté, mais je ne l'ai pas noté dans un feuillet
3 qui est à part mais directement sur l'agenda,
4 quelques notes.

5 Q. Et la prochaine question, maître Lalande, vous
6 lisez des notes, est-ce que c'est possible de
7 savoir quand vous les avez confectionnées ces
8 notes-là?

9 R. Celle que je viens de vous lire, là?

10 Q. Oui?

11 R. Il y a quelques jours.

12 Q. Il y a quelques jours?

13 R. Bien, en me préparant pour ici, là, le huit (8)
14 mars, là, je me suis dit, bien voilà, je me
15 suis... alors, je n'essaie pas de prétendre quoi
16 que ce soit, là, mais j'ai dit qu'il y a quelques
17 jours, je pense que c'est ça, je me suis dit le
18 huit (8) mars, là...

19 Q. Avez-vous la date?

20 R. ... explicitons davantage, et voilà, je l'ai dans
21 un résumé, parce que j'ai fait un résumé de
22 l'ensemble, à partir du dix-huit (18) mai deux
23 mille trois (2003) jusqu'au trois (3) août...
24 vingt-trois (23) août deux mille dix (2010), donc
25 j'ai résumé tous ces points-là que j'ai mis sur un

1 document pour bien m'en rappeler, les situer, et
2 voilà.

3 Q. Vous l'avez préparé à quelle date ce document-là?

4 R. Ah! bien, il y a quinze (15) jours, à peu près,
5 là, j'imagine, là.

6 Q. Est-ce que vous avez mis une date sur le...?

7 R. Quand j'ai su que j'allais être convoqué devant la
8 Commission, quand on m'a signifié que j'allais
9 être assigné devant la Commission, j'ai dit :
10 voyons l'ensemble de mes notes, je les ai prises,
11 mes agendas, puis de façon chronologique j'ai
12 écrit toutes les informations, elles sont à peu
13 près tous, vous les retrouvez dans l'agenda, mais
14 là il y avait une expression sur le huit (8) mars
15 où, là, je me suis bien assuré, là, que c'était ça
16 que j'avais entendu, donc voilà.

17 Q. Est-ce que vous pouvez nous dire la date à
18 laquelle vous l'avez confectionné ce document?

19 R. Bien, sûrement après... sûrement après le vingt-
20 trois (23) août.

21 Q. Après le vingt-trois (23) août?

22 R. Le vingt-trois (23) août deux mille dix (2010).

23 Q. Est-ce que vous pouvez être plus précis que ça?

24 R. Bien, je n'ai pas mis ma date de résumé que
25 j'avais fait parce que je l'arrangeais mais je

1 sais que c'est dans les... bon, je vous dis que
2 c'est... je ne peux pas être plus précis que ça,
3 de vous dire que c'est sûrement à partir du vingt-
4 trois (23) août parce que c'est la dernière
5 rencontre que j'ai eue avec l'avocat du
6 gouvernement.

7 Q. Avez-vous fait comme vous faites dans vos agen...
8 comme vous avez fait dans vos agendas deux mille
9 deux, deux mille trois (2002-2003), deux mille
10 trois, deux mille quatre (2003-2004), fait une
11 petite note disant : préparation de notes ou voir
12 notes?

13 R. Non.

14 Q. Bon. Je vous demande?

15 R. Non.

16 Q. Non. Donc, avez-vous moyen de nous dire avec un
17 peu plus de précision entre aujourd'hui et la date
18 du vingt-trois (23) août, quand vous avez pu
19 confectionner ces notes-là?

20 R. Non, je ne peux pas vous préciser davantage, là,
21 que ce que je sais que ça doit être à partir du
22 vingt-trois (23) août et, ce que je vous précise,
23 c'est que c'est au cours des derniers quinze (15)
24 jours, très probablement, là, où j'ai fait le
25 résumé de l'ensemble de ce qui se retrouvait dans

1 mes agendas.

2 Q. Je vais essayer d'y aller méthodiquement et sans
3 vouloir vous heurter, mais est-ce que c'est dans
4 les... vous avez dit dans les quinze (15) derniers
5 jours, est-ce que... donc, dans les quinze (15)
6 derniers jours, est-ce qu'on peut dire que c'est
7 dans les cinq (5) derniers jours?

8 R. ...

9 Q. Nous sommes le vingt (20) septembre, est-ce que
10 c'était entre aujourd'hui et le quinze (15)
11 septembre, si on recule en arrière?

12 R. Ah, je dirais peut-être une quinzaine de jours,
13 là, ça doit dater à peu près d'une quinzaine, mais
14 je le mettais à jour régulièrement, hein, puis
15 j'ai commencé à travailler, à faire ce résumé-là
16 à compter du vingt-trois (23) août... à compter de
17 l'assignation, du trente (30) août, tiens, je ne
18 peux pas être plus précis, là, trente (30) août,
19 j'ai eu une signification que je devais venir
20 devant la commission Bastarache.

21 Q. D'accord.

22 R. J'ai pris mes agendas puis j'ai pris tout ce que
23 je pouvais avoir pour essayer... puis que j'ai
24 intitulé commission Bastarache, bien sûr, et à
25 partir du dix-huit (18) mai deux mille trois

- 1 (2003) jusqu'au vingt-trois (23) août j'ai noté...
- 2 Q. Et donc...
- 3 R. ... toutes les notes que j'ai là avec les dates
- 4 correspondent pour l'essen... pas pour
- 5 l'essentiel, correspondent tout avec ce que je
- 6 retrouve dans mon agenda. Voilà.
- 7 Q. Donc, entre le trente (30) août et aujourd'hui...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. ... vous l'avez complété -- je ne veux pas mettre
- 10 des mots dans votre bouche, je veux simplement
- 11 être certain d'avoir bien compris...
- 12 R. Oui.
- 13 Q. ... -- vous l'avez complété, vous avez dit, dans
- 14 les quinze (15) derniers jours?
- 15 R. Oui, très probablement.
- 16 Q. Complété?
- 17 R. Comme je vous dis, on est le vingt (20)
- 18 aujourd'hui, là.
- 19 Q. Oui, donc, le cinq (5)... entre le cinq (5)...
- 20 R. C'est bien possible.
- 21 Q. ... et le vingt (20) vous l'avez complété?
- 22 R. C'est bien possible, oui.
- 23 Q. Et vous ne vous souvenez pas si vous avez apporté
- 24 une dernière annotation il y a un jour ou deux
- 25 (2)?

- 1 R. Non. Non, je n'ai pas apporté, là... celle-ci, ça
2 doit dater, là, d'une semaine à peu près, là, je
3 n'avais rien à rajouter.
- 4 Q. D'accord. Donc...
- 5 R. Sauf d'avoir biffé, là, le trois (3) juillet où
6 j'avais une rencontre avec un monsieur que je ne
7 voulais pas... au Rascal, là, mais qui faisait
8 référence à ce que je voulais rencontrer monsieur
9 Fava, là, mais pour le reste je n'ai touché à
10 rien.
- 11 Q. Donc, entre le trente (30) août et la semaine
12 dernière, vous avez confectionné ce document-là?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. Et c'est sur ce document-là que vous avez... qu'on
15 retrouve une référence à ce que... au contenu de
16 la conversation entre maître Bellemare et le
17 premier ministre concernant la nomination des
18 juges?
- 19 R. Oui, ce que... en fait, ce que lui m'a rapporté,
20 là...
- 21 Q. D'accord.
- 22 R. ... concernant cela.
- 23 Q. C'est bien. Avez-vous objection à ce qu'on puisse
24 prendre connaissance de vos notes?
- 25 R. Si mon avocat y jette un coup d'oeil.

1 **Me RÉJEAN LAVOIE**

2 pour Me Georges Lalande :

3 Oui, c'est ça, j'aimerais moi-même les consulter.

4 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

5 procureur en chef :

6 Oui.

7 **Me RÉJEAN LAVOIE**

8 pour Me Georges Lalande :

9 Ce que je n'ai pas fait.

10 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

11 procureur en chef :

12 Monsieur le commissaire, si ça peut... maître

13 Lavoie, si ça peut aider, j'ai juste quelques

14 questions et ce que je veux proposer au

15 Commissaire c'est qu'on prenne une... on suspende

16 pour une vingtaine de minutes pour vous permettre

17 de prendre connaissance de cela et puis qu'on

18 puisse tous...

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 Ça va.

22 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

23 procureur en chef :

24 ... avoir une discussion autour de ces questions-

25 là, alors j'ai juste quelques questions, maître

1 Lalande, et je vais en avoir terminé.

2 Q. Après le départ de maître Bellemare de la vie
3 politique...

4 R. Oui.

5 Q. ... vous avez gardé un contact avec lui?

6 R. Oui.

7 Q. Avez-vous participé à sa première campagne pour la
8 mairie en deux mille cinq (2005)?

9 R. Oui, j'y ai participé parce que j'ai été appelé
10 par une des personnes qui travaillait avec lui...
11 d'abord, je l'avais rencontré une première fois et
12 il m'avait annoncé sa... qu'il voulait se
13 présenter à la mairie de Québec et, par la suite,
14 il y a une personne qui m'a contacté pour former
15 un comité des sages. Avec l'expérience que nous
16 avons...

17 Q. Vis cheveux blancs?

18 R. Voilà, tout à fait, de... et donc, cinq (5) ou six
19 (6) d'entre nous, là, avons accepté d'être des
20 conseillers, des sages pour le conseiller et,
21 donc, j'ai eu... je pense qu'il y a eu environ
22 cinq (5) rencontres qu'on m'a dit, moi j'ai
23 participé à deux (2) de ces rencontres-là, mais
24 c'était pour le conseiller sur son programme
25 politique, pour voir s'il y avait des choses qu'on

1 pouvait ajouter, mais en dehors de... et à
2 l'occasion de ces cinq (5) rencontres-là, les deux
3 (2) que j'ai participé, une maître Bellemare était
4 là.

5 Q. D'accord.

6 R. Mais les autres... l'autre où j'ai participé, il
7 n'était pas présent.

8 Q. Je vais vous demander, dans les réunions et dans
9 la réunion à laquelle vous avez assisté, où se
10 trouvait maître Bellemare également, est-ce que
11 monsieur Gagnon s'y trouvait?

12 R. Pardon?

13 Q. Est-ce que monsieur Michel Gagnon s'y trouvait, à
14 votre souvenir, à cette rencontre avec...

15 R. Hum.

16 Q. ... le ministre Bellemare... maître Bellemare à
17 l'époque?

18 R. Non.

19 Q. Non, monsieur Gagnon n'y était pas?

20 R. Non, monsieur Gagnon, il n'avait pas assez
21 d'expérience pour faire partie du groupe des
22 sages.

23 Q. D'accord. Donc, c'était juste un groupe de sages?

24 R. Voilà.

25 Q. Très bien. Donc, j'imagine que c'était des

1 personnes qui avaient ces qualités de sagesse et
2 ce n'était pas nécessairement des personnes qui
3 pouvaient être impliquées avec la sollicitation de
4 fonds?

5 R. Non, je ne crois pas.

6 Q. D'accord. Vous n'avez assisté à aucune réunion
7 concernant la sollicitation de fonds?

8 R. Non.

9 Q. Très bien. Et depuis ces dates-là, et depuis les
10 allégations de maître Bellemare, avez-vous eu un
11 contact avec lui?

12 R. Bon. Alors là, je vais prendre mon agenda deux
13 mille dix (2010) et je ne vais pas vous faire
14 souffrir avec mes billets jaunes, là, mais on
15 peut... je vais vous dire de façon bien...

16 Q. Je vais vous aider, maître Lalande.

17 R. Oui.

18 Q. Maître Bellemare nous a parlé d'un article de
19 journal que vous aviez écrit et, si je ne m'abuse,
20 vous... peut-être pour vous rafraîchir la mémoire,
21 je crois que l'article avait été publié le neuf
22 (9) avril, est-ce que ça vous aide ça, le neuf (9)
23 avril deux mille dix (2010)?

24 R. Aïe, là, on est encore pris avec mes affaires, là.
25 Attendez un peu.

- 1 Là, mon histoire d'agenda commence le quatorze
2 (14)... le quatorze (14) juillet, mais je vais
3 tenter de répondre à vos questions, là, il
4 faudrait que j'aie au moins l'agenda...
- 5 Q. Vous êtes le quatorze (14) juillet...
- 6 R. ... deux mille neuf (2009), deux mille dix (2010).
- 7 Q. ... deux mille dix (2010)?
- 8 R. Là, j'ai deux mille dix (2010)...
- 9 Q. Deux mille onze (2011)?
- 10 R. J'ai deux mille dix (2010), deux mille onze
11 (2011).
- 12 Q. Bon.
- 13 R. Alors, il faudrait que j'aie deux mille neuf
14 (2009), deux mille dix (2010) qui est chez moi...
- 15 Q. Vous ne l'avez pas avec vous?
- 16 R. ... je ne l'ai pas apporté.
- 17 Q. D'accord. Mais de souvenir, c'est...
- 18 R. Oui.
- 19 Q. ... je ne vous tiens pas...
- 20 R. Oui oui.
- 21 Q. ... rigueur des dates, mais...
- 22 R. Allez-y.
- 23 Q. ... de souvenir, si ça vous... c'est pour vous
24 situer, votre article qui... je peux me
25 permettre...

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me RÉJEAN LAVOIE

pour Me Georges Lalande :

Excusez-moi...

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Oui.

Me RÉJEAN LAVOIE

pour Me Georges Lalande :

... confrère...

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Oui.

Me RÉJEAN LAVOIE

pour Me Georges Lalande :

... même si vous n'en avez pas eu connaissance à date, je vais remettre son aide-mémoire à monsieur Lalande et peut-être ça pourra l'aider à répondre, si vous lui autorisez.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Bien, certainement. Certainement.

R. Merci, maître lavoie.

Q. Oui.

R. Effectivement, ça va m'aider à répondre de façon...

1 Q. Bon.

2 R. ... plus précise.

3 Q. Alors, allez-y.

4 R. Bon. Voyez-vous, deux mille cinq (2005), là,
5 juin, j'accepte de faire partie du comité des
6 sages à la demande d'une personne qui n'est pas
7 monsieur Bellemare, mais qui concerne sa campagne.

8

9 Le vingt-neuf (29) mars... le vingt-neuf (29) mars
10 deux mille dix (2010)...

11 Q. Oui.

12 R. ... il y a des propos du président de la FTQ,
13 monsieur Michel Arsenault, qui prétendait que
14 personne ne voulait du projet de Loi 35, et ça, ça
15 m'a en quelque sorte réveillé, et pas mal
16 réveillé, ça m'a fait sursauté, parce que je me
17 rappelais fort bien que le projet de Loi 35,
18 c'était la grande majorité des personnes qui le
19 souhaitait, des mémoires des personnes qui étaient
20 venues devant la Commission et que quelques
21 personnes s'étaient... Alors, je suis retourné
22 dans mes notes et j'ai bien...

23 Q. Maître Lalande, je vais juste...

24 R. Oui.

25 Q. ... ce n'est pas parce... je comprends que vous

1 avez pris la défense du projet de loi et vous
2 avez... vous l'avez expliqué adéquatement dans
3 l'article que vous avez...

4 R. Très juste.

5 Q. ... publié à l'époque et c'était en réaction.
6 Ma question peut-être est plus ciblée, je vous ai
7 donné l'article comme référence peut-être pour...

8 R. Oui.

9 Q. ... vous aider puisque maître Bellemare...

10 R. Très bien.

11 Q. ... a dit qu'il y avait une relation entre la
12 publication de cette article et une rencontre que
13 vous aviez eue...

14 **Me RÉJEAN LAVOIE**

15 pour Me Georges Lalande :

16 Je m'excuse, Monsieur le commissaire, là, c'est...
17 évidemment, je suis au fait de certains faits, là.
18 La réponse du témoin, il est normal qu'il puisse
19 se mettre en contexte parce que cet article du
20 Devoir, à ce que je sache, du mois d'avril, prend
21 sa source dans une lettre de monsieur Lalande, du
22 trente (30) ou trente et un (31) mars, parce qu'un
23 article, ça ne part pas de rien.

24 Alors, quand monsieur Lalande paraît s'écarter du
25 sujet quand il commence à la fin mars, c'est qu'il

1 va directement au sujet.

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Ah, il peut donner ses précisions si...

5 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

6 procureur en chef :

7 Oui.

8 **Me MICHEL BASTARACHE**

9 commissaire :

10 ... s'il le désire.

11 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

12 procureur en chef :

13 Oui.

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 Je n'ai pas d'objection.

17 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

18 procureur en chef :

19 Écoutez, si vous allez au cartable, à l'onglet...

20 à la page 72, nous avons reproduit l'article qui
21 avait été écrit.

22 R. 72, ça, c'est dans...

23 **Me MYRIAM BEUPARLANT**

24 pour la Commission :

25 Oui.

1 R. Celui-ci?

2 Q. Oui.

3 R. C'est l'onglet...?

4 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

5 procureur en chef :

6 Q. 6. Première page.

7 R. Oui. Oui. C'est ça.

8 Q. Alors, c'est l'article. D'accord? Alors,
9 l'article, on dit :

10 **«Publié le neuf (9) avril.»**

11 R. Oui.

12 Q. Alors, c'est ce que... je vous disais ça
13 simplement pour vous aider... si ça pouvait vous
14 aider, je ne voulais pas...

15 R. Oui.

16 Q. ... compliquer les choses.

17 Vous avez la date du neuf (9), alors est-ce que
18 vous pouvez nous situer, est-ce qu'il y a eu une
19 rencontre à ce moment-là? Avez-vous souvenir de
20 ça?

21 R. Non, dans...

22 Q. À cette période-là, avec maître Bellemare?

23 R. Maître Bellemare? Alors, je vais vous dire que
24 suite à cette lettre qui était identifiée : «Quand
25 Michel Arsenault plaide sa propre turpitude»,

- 1 c'est moi qui ai écrit ça, qui l'ai fait...
- 2 Q. Hum hum.
- 3 R. ... paraître au Devoir et dans Ciberpresse, et
- 4 maître Bellemare a pris connaissance de cette...
- 5 et il a communiqué avec moi à la mi-avril, là, que
- 6 j'ai comme souvenir, là, suite à ceci. Il
- 7 m'appelle pour me demander si je ne pouvais pas
- 8 lui indiquer exactement dans quel... la référence,
- 9 au fond, et si je n'avais pas, par hasard, une
- 10 copie de cette lettre-là qui était parue dans les
- 11 journaux. Je lui ai répondu que non seulement
- 12 j'avais une copie de la lettre, mais que j'irais
- 13 lui porter, parce que ça me... il m'a donné son
- 14 adresse à Québec et j'ai passé chez lui le quinze
- 15 (15) avril, je m'en rappelle, deux mille dix
- 16 (2010)...
- 17 Q. D'accord.
- 18 R. ... pour lui remettre copie de cette... de cette
- 19 lettre-là. Et je me rappelle très bien que la
- 20 maison était pleine de monde, c'était à l'heure
- 21 du... enfin, le matin, là, après le petit
- 22 déjeuner.
- 23 Et donc... puis on a parlé brièvement de deux
- 24 mille cinq (2005), de ce qui s'est... de deux
- 25 mille trois (2003) plutôt et de ce qui s'était

- 1 passé et concernant l'implication de la FTQ en ce
2 temps-là, puis on a échangé là-dessus, puis voilà,
3 c'est de même que ça s'est terminé.
- 4 Vous voulez que je continue par la suite?
- 5 Q. Bien, c'est-à-dire, est-ce qu'il y a eu d'autres
6 rencontres?
- 7 R. Bon. Au mois d'avril, j'ai eu des rencontres avec
8 un représentant du Journal de Québec et du Soleil
9 ici à Québec. J'ai rencontré maître Bellemare à
10 l'Assemblée générale du Barreau de Québec le six
11 (6) mai, je l'ai croisé...
- 12 Q. Lors d'un événement public?
- 13 R. Oui, c'était... c'était ici que ça se tenait et je
14 suis allé...
- 15 Q. Très bien.
- 16 R. ... comme... comme bon avocat à l'Assemblée
17 générale de sa corporation.
- 18 Q. Oui.
- 19 R. Vers le quinze (15) mai, monsieur Robitaille, là,
20 du Devoir, fait un article sur les déclarations de
21 maître... de monsieur Bellemare. Et le huit (8)
22 juin, je déjeune avec... avec monsieur Bernard
23 Cliche, maître Bernard Cliche...
- 24 Q. Hum hum.
- 25 R. ... que je connaissais bien, mais avec qui j'avais

- 1 travaillé aussi en deux mille trois (2003), deux
2 mille quatre (2004), et nous nous rencontrons au
3 Cochon Dingue et... sur l'opportunité d'écrire une
4 lettre publique sur le projet de Loi 35.
5 Alors, on essaie de dire ce qui serait important
6 dans tout ceci, là, avec la Commission qui est là,
7 au moins qu'on sache de quoi on parle quand on
8 parle du projet de Loi 35. Et voilà d'où...
9 pourquoi on voulait écrire cette lettre-là.
10 Et en sortant du Cochon Dingue, nous croisons
11 maître Bellemare et on s'assoit quelques...
12 quelques minutes avec lui, mais pour lui parler du
13 bon vieux temps, des années deux mille trois
14 (2003), deux mille quatre (2004).
- 15 Q. Vous êtes sûr que c'est en sortant du Cochon
16 Dingue que vous l'avez croisé?
- 17 R. Ah... je pense que oui, du meilleur... mais je
18 sais que je l'ai rencontré au Cochon Dingue...
- 19 Q. D'accord.
- 20 R. ... à ce moment-là pour lui parler.
- 21 Q. Vous n'avez pas pris un repas avec lui?
- 22 R. Non, on n'a pas pris de repas avec lui, on a...
23 peut-être j'ai terminé mon café, ou c'était lui
24 qui terminait son café, mais ça a été assez bref,
25 ce que je veux vous dire...

1 Q. D'accord.

2 R. ... cette rencontre-là...

3 Q. Ça va.

4 R. ... qu'on a eue avec... avec Bernard. Et nous
5 sommes partis tous les deux (2) chacun chez nous.
6 En juin deux mille dix (2010), avec Bernard
7 Cliche, avec maître Cliche, nous écrivons un
8 projet de lettre qui... pour paraître dans les
9 médias sur 35 et comment c'est arrivé tout ça.

10 Et le trente et un (31) juillet, je prends
11 l'initiative de remettre copie de cette lettre-là
12 à maître Bellemare. Donc, je l'ai revu le trente
13 et un (31) juillet deux mille dix (2010) devant sa
14 demeure. On n'est pas entré, mais en passant sur
15 la rue où il demeure, je lui ai remis cette
16 lettre-là parce qu'elle contenait, ce qu'on
17 pensait, nous, être une bonne argumentation du
18 projet de Loi 35.

19 Et par la suite, je n'ai pas entendu parler de
20 lui.

21 Q. D'accord.

22 R. Et le trois (3) août, le dix-neuf (19) août et le
23 vingt-trois (23) août... le trois (3) août, dix-
24 neuf (19) août et le vingt-trois (23) août, bien
25 je rencontrais les avocats de la Commission et un

1 des avocats de... les avocats du gouvernement,
2 dis-je...

3 Q. Ce n'est pas nécessaire de...

4 R. O.K. Bon.

5 Q. ... de traiter de ça.

6 R. Voilà, c'est comme ça, ce sont mes contacts
7 avec...

8 Q. Très bien.

9 Alors, ce sont mes questions, Monsieur le
10 commissaire. Je vous demanderais de suspendre...

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Oui.

14 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

15 procureur en chef :

16 ... on va prendre quelques minutes avec les
17 avocats et puis on verra les documents et on verra
18 à les distribuer.

19 **Me DONALD BÉCHARD**

20 pour le Gouvernement du Québec :

21 Maître Battista, Monsieur le commissaire, si vous
22 permettez, j'ai compris que le témoin témoignait
23 sur des notes qui avaient été prises à partir de
24 son agenda deux mille dix (2010) et, évidemment,
25 la règle est connue, lorsqu'un témoin témoigne

1 avec ses notes, on a le droit de les voir, mais
2 aussi, si le document est constitué à partir d'un
3 autre document, qui est l'original, qui serait
4 l'agenda, on a évidemment le droit d'avoir ça
5 aussi. C'est ce que je vous sou mets
6 respectueusement.

7 Donc, ce que je vous demande, c'est qu'il soit
8 ordonné à monsieur Lalande, à maître Lalande de
9 nous fournir son agenda deux mille dix (2010). Je
10 peux comprendre que maître Battista, peut-être,
11 voudra caviarder certaines informations qui ne
12 seront pas pertinentes, mais je crois qu'il serait
13 utile pour les fins de cette Commission d'obtenir
14 cet agenda-là.

15 Je vous remercie.

16 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

17 procureur en chef :

18 Pouvez-vous... avant de statuer peut-être,
19 Monsieur le commissaire, je vais...

20 **Me MICHEL BASTARACHE**

21 commissaire :

22 Oui.

23 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

24 procureur en chef :

25 ... m'entretenir avec maître Lavoie et nous

1 allons...

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Oui.

5 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

6 procureur en chef :

7 ... essayer de voir comment trouver une

8 solution...

9 **Me MICHEL BASTARACHE**

10 commissaire :

11 Régler toute cette...

12 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

13 procureur en chef :

14 ... qui soit convenable pour tout le monde.

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 ... toute cette question-là.

18 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

19 procureur en chef :

20 Oui.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Merci.

24 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

25 procureur en chef :

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Merci.

- - - - -

14 H 45 - SUSPENSION DE L'AUDITION

15 h 25, REPRISE DE L'AUDITION

- - - - -

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Vous pouvez vous asseoir.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Monsieur le commissaire, je vais laisser la parole à maître Ryan parce que nous voulons suspendre le témoignage de maître Lalande, alors...

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Oui.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

... je lui cède la parole.

Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :

Merci. Merci, maître Battista.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Oui.

20 septembre 2010

Volume 14

- 216 -

1 **Me ANDRÉ RYAN**

2 pour l'Honorable Jean Charest :

3 Monsieur le commissaire, à la fin de la semaine
4 dernière, nous avons convenu de tout faire pour
5 faire tourner la machine rondement cette semaine.

6 Le témoignage de monsieur Lalande est un peu plus
7 long que prévu et c'est normal, on ne peut pas
8 prévoir avec exactitude la durée des témoignages.

9 Maître Battista m'a signalé, alors que ça devait
10 normalement être à mon tour de commencer avec le
11 contre-interrogatoire, me signale que monsieur Guy
12 Bisson, qui vient de la région de l'Outaouais,
13 pourrait probablement passer immédiatement et
14 qu'en dedans d'une demi-heure, en principe, on
15 devrait avoir l'opportunité de compléter
16 l'interrogatoire en chef et, le cas échéant, les
17 contre-interrogatoires.

18 Alors, par souci d'équité envers le témoin, je
19 voudrais qu'on... effectivement, qu'on permette à
20 monsieur Bisson d'être libéré ce soir. Par contre,
21 s'il reste du temps, j'aimerais bien commencer le
22 contre-interrogatoire, parce que je veux également
23 m'assurer qu'on puisse évacuer notre agenda cette
24 semaine.

25

20 septembre 2010

Volume 14

- 217 -

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Et avez-vous réglé la question des notes?

4 **Me ANDRÉ RYAN**

5 pour l'Honorable Jean Charest :

6 Bien, j'ai regardé les notes, on a eu copie des
7 notes. Je comprends qu'il y a une question en
8 suspens qui est la copie de l'agenda deux mille
9 dix (2010) de monsieur Lalande, mais moi je suis
10 très... on ne finira pas aujourd'hui de toute
11 façon, alors demain, avant neuf heures trente
12 (9 h 30) si ça nous est communiqué, bien, on aura
13 le temps de le regarder et on pourra reprendre
14 avec les questions relatives à ce document-là le
15 cas échéant.

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Bon, c'est très bien. Alors, qui va interroger
19 monsieur...

20 **Me ANDRÉ RYAN**

21 pour l'Honorable Jean Charest :

22 Merci.

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 commissaire :

25 ... Bisson?

20 septembre 2010

Volume 14

- 218 -

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 C'est maître...

4 **Me DONALD BÉCHARD**

5 pour le Gouvernement du Québec :

6 Si vous permettez, Monsieur le commissaire...

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 Oui?

10 **Me DONALD BÉCHARD**

11 pour le Gouvernement du Québec :

12 ... Donald Béchard, j'ai eu une conversation tout
13 à l'heure avec maître Lavoie, il ne s'objecte pas
14 en ce qui concerne les agendas deux mille dix
15 (2010). Alors, je comprends, confrère, que vous
16 pourrez les apporter demain?

17 **Me RÉJEAN LAVOIE**

18 pour Me Georges Lalande :

19 J'ai déjà, Monsieur le commissaire, remis du douze
20 (12) juillet deux mille dix (2010) à ce jour et...

21 **Me DONALD BÉCHARD**

22 pour le Gouvernement du Québec :

23 À maître Battista?

24 **Me RÉJEAN LAVOIE**

25 pour Me Georges Lalande :

1 R. Guy Bisson.

2 Q. Merci.

3 **Me MICHEL BASTARACHE**

4 commissaire :

5 Q. Bonjour.

6 R. Bonjour.

7 **INTERROGÉ PAR Me SIMON RUEL**

8 procureur en chef associé :

9 Bonjour Monsieur le commissaire.

10 Q. Bonjour monsieur Bisson.

11 R. Bonjour.

12 Q. Monsieur Bisson, on va... je vais faire la
13 séquence de votre interrogatoire et j'ai divisé
14 votre présentation en certains thèmes, le premier
15 c'est votre curriculum vitae et votre formation
16 académique. Je comprends que vous détenez un MBA
17 de l'Université du Nebraska, est-ce que c'est
18 exact?

19 R. Exact.

20 Q. Vous avez été vice-président aux opérations de la
21 Société immobilière du Québec de mil neuf cent
22 quatre-vingt-deux (1982) à mil neuf cent quatre-
23 vingt-quinze (1995), c'est exact?

24 R. Exact.

25 Q. Est-ce que... quelles autres activités

- 1 professionnelles avez-vous exercées au cours de
2 votre carrière?
- 3 R. J'ai été pendant dix (10) ans chef de nouvelles
4 locales au journal Le Droit à Ottawa.
- 5 Q. Est-ce qu'il y a d'autres... d'autres choses que
6 vous aimeriez souligner?
- 7 R. J'ai été arbitre de hockey, mais ça je ne sais pas
8 s'il faut en parler, ce n'est pas un métier
9 facile!
- 10 Q. Ça fait partie de vos occupations.
11 Je comprends que vous avez siégé sur des conseils
12 d'administration dans la région de l'Outaouais,
13 c'est exact?
- 14 R. Exact.
- 15 Q. Lesquels?
- 16 R. L'Agence de la santé de l'Outaouais et le Centre
17 de santé et sociaux de Gatineau.
- 18 Q. Je comprends que vous avez eu, au cours des
19 années, une implication tant en politique fédérale
20 qu'en politique provinciale pour le Parti libéral
21 du Canada et pour le Parti libéral du Québec au
22 provincial, c'est exact?
- 23 R. C'est exact.
- 24 Q. À quel... quand avez-vous pris votre retraite?
- 25 R. En dix-neuf cent quatre-vingt-quinze (1995).

- 1 Q. Je parle de retraite de votre travail habituel,
2 là...
- 3 R. C'est ça.
- 4 Q. ... pas de la retraite politique, là?
- 5 R. Non, non, la retraite de la Société immobilière du
6 Québec.
- 7 Q. Suite à... après mil neuf cent quatre-vingt-quinze
8 (1995), vous avez eu certaines activités
9 politiques, vous aviez un peu plus de temps, je
10 présume?
- 11 R. J'avais du temps libre.
- 12 Q. Je comprends que vous avez participé à
13 l'organisation du Comité du Non dans le comté de
14 Papineau en mil neuf cent quatre-vingt-quinze
15 (1995) pour le référendum, c'est exact?
- 16 R. C'est exact.
- 17 Q. C'était une tâche qui était liée au Parti libéral
18 du Québec?
- 19 R. Du Canada.
- 20 Q. Du Canada.
- 21 Et vous avez aussi fait... travaillé pour le Parti
22 libéral du Canada entre mil neuf cent quatre-
23 vingt-quinze (1995) et deux mille (2000), c'est
24 exact?
- 25 R. Exact.

- 1 Q. Pour les élections?
- 2 R. Pour les élections, oui.
- 3 Q. Quatre-vingt-dix-sept (97) il y a eu une élection?
- 4 R. C'est ça.
- 5 Q. Fédérale?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. Puis en deux mille (2000) également?
- 8 R. Oui, c'est ça.
- 9 Q. Puis en politique provinciale pour le Parti
10 libéral du Québec, votre implication remonte à
11 quand?
- 12 R. Dix-neuf... j'ai commencé avec ma retraite parce
13 que là j'avais comme... j'avais déjà des
14 connaissances du secteur, là, de la région de
15 l'Outaouais et j'ai commencé... ça a débuté avec
16 ma retraite en quatre-vingt-quinze (95) et j'ai...
17 ça s'est suivi, là, avec les élections qu'il y a
18 subséquentes.
- 19 Q. Est-ce que vous avez fait du travail politique,
20 là, avant ça, avant... pendant... alors que vous
21 travailliez ou avant, là, dans les années soixante
22 (60), soixante-dix (70) ou quatre-vingt (80)?
- 23 R. J'ai toujours... ça fait depuis mil neuf cent
24 cinquante-six (1956) que me suis mêlé à la
25 politique.

- 1 Q. O.K. Politique provinciale, fédérale, les deux
2 (2)?
- 3 R. Les deux (2). Mais dans ce temps-là c'était
4 l'Union nationale.
- 5 Q. Entre... à quel moment, donc après l'an deux mille
6 (2000), est-ce que vous avez... est-ce que je dois
7 comprendre que vous avez eu une implication plus
8 ciblée, là, pour le Parti libéral du Québec?
- 9 R. Oui, comme organisateur, et comtés de l'Outaouais.
- 10 Q. Ça, donc, est-ce que vous pouvez décrire... vous
11 dites l'organisateur pour les comtés de
12 l'Outaouais, qu'est-ce que... c'était en quelle
13 année, ça?
- 14 R. Ça, c'est de deux mille trois (2003) à deux mille
15 huit (2008).
- 16 Q. Et quelles étaient vos fonctions à ce moment-là?
- 17 R. Organisateur de la région.
- 18 Q. De la région de l'Outaouais...
- 19 R. De l'Outaouais.
- 20 Q. ... organisateur pour le Parti libéral du Québec?
- 21 R. Exactement.
- 22 Q. Les comtés, là, il y a cinq (5) comtés dans la
23 région de l'Outaouais, c'est exact?
- 24 R. Puis je les sais par coeur.
- 25 Q. Vous les...

- 1 R. Chapleau, Gatineau, Hull, Papineau et... il m'en
2 manque un, là.
- 3 Q. Pontiac?
- 4 R. ...
- 5 Q. C'est Pontiac? Pontiac?
- 6 R. Pontiac.
- 7 Q. Qu'est-ce que... quelles étaient vos fonctions
8 comme organisateur pour les comtés de l'Outaouais?
- 9 R. Il s'agissait de réunir chaque président
10 d'association de comté pour les intéresser et les
11 faire travailler ensemble pour qu'on travaille...
12 que tout le monde travaille et mette la main à la
13 pâte dans le même sens.
- 14 Q. Donc, vous voulez dire, «mettre la main à la
15 pâte», c'est en prévision de quoi, c'est en
16 prévision de la campagne électorale?
- 17 R. En prévision de chacune des élections.
- 18 Q. Est-ce que vous aviez... est-ce qu'il y a une
19 permanence du Parti libéral du Québec dans
20 l'Outaouais?
- 21 R. Non, il n'y en a pas.
- 22 Q. Est-ce que vous aviez des employés qui
23 travaillaient pour vous?
- 24 R. Non plus.
- 25 Q. Non?

- 1 R. C'était tous... tout le monde était bénévole.
- 2 Q. Donc, vous, vous travailliez avec... vous étiez le
- 3 responsable, là, qui assurait la coordination pour
- 4 les comtés et, vos interlocuteurs, c'était les
- 5 responsables dans chacun des comtés, c'est exact?
- 6 R. C'est ça, exactement.
- 7 Q. Est-ce que vous avez fait du financement pour le
- 8 Parti libéral du Québec en Outaouais,
- 9 particulièrement entre deux mille trois (2003) et
- 10 deux mille huit (2008) quand vous étiez le
- 11 coordonnateur ou le représentant régional?
- 12 R. Je n'ai pas ce souvenir-là.
- 13 Q. Est-ce qu'il y avait des activités de financement
- 14 dans l'Outaouais, par exemple des tournois de
- 15 golf, des cocktails, ce genre d'activités-là?
- 16 R. Oui, il y avait des choses comme ça, mais c'était
- 17 au niveau de chacun des comtés.
- 18 Q. Donc, l'organisation de ces activités-là se
- 19 faisait dans les comtés?
- 20 R. Exactement.
- 21 Q. Et, vous, est-ce que vous aviez quelque rôle, là,
- 22 pour organiser ces activités-là?
- 23 R. Non plus.
- 24 Q. Est-ce que vous invitiez des gens par exemple à
- 25 participer aux tournois de golf, est-ce que vous

- 1 vendiez des cartes?
- 2 R. Non plus.
- 3 Q. Donc, votre rôle, d'après ce que je comprends, en
- 4 était un d'organisation?
- 5 R. Exactement.
- 6 Q. Aider les comtés à se mettre en place, à se
- 7 préparer pour les élections?
- 8 R. Tout à fait.
- 9 Q. Inviter des personnes pour présenter des... par
- 10 exemple des conférences ou venir donner des
- 11 conférences, faire des présentations dans chacun
- 12 des comtés, ce type de rôle-là, c'est ce que vous
- 13 avez fait?
- 14 R. Tout à fait.
- 15 Q. Vous connaissez monsieur Norman MacMillan?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. Vous avez travaillé pour lui?
- 18 R. J'ai travaillé pour lui, ça a commencé au début de
- 19 sa campagne, au début de sa première campagne
- 20 électorale quand il a été choisi candidat du
- 21 comté... du Parti libéral du Québec pour le comté
- 22 de Papineau et ça s'est poursuivi depuis... après
- 23 ça.
- 24 Q. Sa première campagne, ici j'ai pris des notes, là,
- 25 c'est en quatre-vingt-neuf (89) lors d'une

- 1 partielle, donc ce serait cette campagne-là?
- 2 R. C'est ça.
- 3 Q. Et vous l'avez... est-ce que vous l'avez aidé, là,
- 4 par la suite? Parce qu'il s'est représenté à
- 5 plusieurs reprises, là, et il est toujours député,
- 6 là, je pense sans interruption depuis mil neuf
- 7 cent quatre-vingt-neuf (1989)?
- 8 R. C'est un excellent député d'ailleurs.
- 9 Q. Et est-ce que vous l'avez aidé à chacune de ses
- 10 campagnes?
- 11 R. À chacune des campagnes.
- 12 Q. Monsieur MacMillan, c'est le député de Papineau
- 13 dans l'Outaouais?
- 14 R. Absolument.
- 15 Q. Papineau, c'est... je ne veux pas réduire ça, là,
- 16 mais la carte ça comprend la région de Montebello,
- 17 Buckingham aussi?
- 18 R. Montebello, Buckingham... ça va jusqu'à Fassett.
- 19 Ça commence à la partie est, c'est Val-des-Monts,
- 20 et la partie ouest, c'est... -- excusez-moi, c'est
- 21 à l'inverse, c'est à l'envers, là -- la partie est
- 22 c'est Val-des-Monts, la partie ouest c'est
- 23 Fassett.
- 24 Q. Et pour l'élection de deux mille trois (2003), en
- 25 fait, est-ce que vous avez eu un rôle plus

1 particulier, là, pour ce qui est de l'élection de
2 deux mille trois (2003) pour ce qui est d'aider
3 monsieur MacMillan?

4 R. Je m'occupais directement de la campagne, là, de
5 son comté.

6 Q. Est-ce que c'est exact de dire que vous étiez son
7 directeur de campagne pour l'élection de deux
8 mille trois (2003)?

9 R. De campagne, exactement.

10 Q. Monsieur MacMillan, vous le connaissez depuis
11 combien de temps?

12 R. Je connais la famille depuis au moins cinquante
13 (50) ans.

14 Q. Et politiquement, l'aide que vous avez fournie à
15 monsieur MacMillan, c'est à partir des élections
16 mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989)
17 essentiellement, c'est bien ça?

18 R. Mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), c'est là
19 que ça a commencé pour vrai.

20 Q. J'aimerais qu'on traite maintenant de la
21 nomination de votre fils, l'Honorable Marc Bisson,
22 qui a été nommé juge à la Cour du Québec le vingt-
23 six (26) novembre deux mille trois (2003).

24 Votre fils, est-ce qu'il vous a... je vous pose la
25 question, je présume que c'est une évidence, mais

1 est-ce qu'il vous avait déjà exprimé, avant sa
2 nomination, un intérêt pour la magistrature, pour
3 devenir juge?

4 R. Ça fait assez longtemps qu'il m'avait parlé que
5 ça... qu'il était intéressé par ce genre de
6 promotion-là, si on peut appeler ça ainsi, là.
7 Par contre, il faut aussi dire que, à quelques
8 reprises, il a appliqué sur des postes de juges à
9 Hull, le district judiciaire de Hull.

10 Q. Et est-ce que vous vous souvenez des années?

11 R. Quatre-vingt-quatorze (94) entre autres et il
12 n'avait pas été retenu.

13 Ensuite, il a rappliqué en deux mille... deux
14 mille (2000), deux mille trois (2003) pour le
15 district judiciaire de Hull.

16 Q. Pour le district judiciaire de Hull. Donc il vous
17 a fait part de ça, est-ce qu'il vous a... qu'il
18 avait appliqué ou qu'il avait postulé pour ces
19 postes-là, c'est exact?

20 R. Oui, exact.

21 Q. Pour ce qui est du district judiciaire de Hull, je
22 ne sais pas si votre mémoire... vous pouvez nous
23 aider, mais le concours pour le district
24 judiciaire de Hull auquel votre fils aurait
25 participé, c'est... a été ouvert le quinze (15)

- 1 juin deux mille deux (2002). Donc est-ce que
2 c'est possible, là, c'est dans ces dates-là qu'il
3 vous aurait parlé de ça?
- 4 R. C'est dans ces dates-là.
- 5 Q. Est-ce que votre fils vous a déjà informé qu'il
6 avait un intérêt pour être nommé ou travailler
7 comme juge à Longueuil?
- 8 R. Non, c'est... étant donné qu'il se présente sur
9 des concours de juges, il semblerait que, selon
10 les règles, c'est ouvert pour d'autres districts
11 judiciaires.
- 12 Q. O.K. Donc, il ne vous avait pas parlé d'une
13 possible... d'un intérêt pour travailler à
14 Longueuil, par exemple?
- 15 R. Pas du tout.
- 16 Q. Est-ce que vous avez déjà parlé de l'intérêt de
17 votre fils pour être nommé juge à monsieur Norman
18 MacMillan?
- 19 R. Oui, monsieur.
- 20 Q. À quel moment?
- 21 R. Quand il a fait application en deux mille deux
22 (2002) pour le district judiciaire de Hull et ça
23 s'est enchaîné, il y a eu un changement de
24 gouvernement, puis il y a eu tout ce qu'on veut,
25 et c'est pour ça que... c'est dans ce temps-là...

1 c'est à cette époque-là que j'en ai parlé à
2 monsieur MacMillan.

3 Q. Donc, évidemment, le gouvernement libéral est
4 entré en poste en avril deux mille trois (2003),
5 donc c'est nécessairement après avril deux mille
6 trois (2003) que... bien, en fait, je vous demande
7 de préciser, là, est-ce que c'est après avril deux
8 mille trois (2003) que vous avez parlé à monsieur
9 MacMillan?

10 R. Exactement.

11 Q. Qu'est-ce que vous avez dit à monsieur MacMillan?

12 R. Je lui ai dit que Marc avait postulé sur le poste
13 de juge du district judiciaire de Hull et monsieur
14 MacMillan m'a répondu que son expérience comme
15 procureur de la... comme procureur chef de la
16 Couronne pour le district judiciaire de Hull
17 était... jouait en sa faveur parce que c'était une
18 bonne chose que l'ouverture se fasse aussi pour
19 des procureurs de la Couronne... d'ex-procureurs
20 de la Couronne.

21 Q. Est-ce qu'il y a d'autres choses qui ont été
22 échangées entre vous à ce sujet-là?

23 R. Pas du tout.

24 Q. Et c'était... c'était quel... vous souvenez-vous
25 si c'était au téléphone ou en personne?

- 1 R. C'est... de mémoire, je vous dirais que c'est en
2 personne parce que c'est le genre de choses qu'on
3 discute «one-on-one».
- 4 Q. Et qu'est-ce que... quel était votre objectif?
5 Qu'est-ce que vous souhaitiez lorsque vous avez
6 parlé à monsieur MacMillan de votre... de votre
7 fils et de son intérêt à devenir juge?
- 8 R. Bien, j'espérais d'abord qu'il se classe, qu'il se
9 qualifie, premièrement, et deuxièmement que, s'il
10 se qualifiait, qu'il soit choisi.
- 11 Q. Est-ce que vous savez s'il s'était classé ou
12 qualifié pour...
- 13 R. Pas du tout parce que c'est... ce genre
14 d'information-là, c'est confidentiel, à ce que je
15 sache.
- 16 Q. Donc, ce que vous saviez, c'est que votre fils
17 avait postulé, avait donné... soumis son nom?
- 18 R. C'est ça.
- 19 Q. Est-ce que vous avez reparlé à monsieur MacMillan
20 de la candidature de votre fils?
- 21 R. L'occasion ne s'est pas présentée et je n'ai pas
22 tenté de la provoquer non plus.
- 23 Q. Est-ce que... à quel moment avez-vous appris que
24 votre fils serait nommé, effectivement, à
25 Longueuil?

- 1 R. Quand il m'a appelé pour me dire qu'on lui... on
2 venait de lui offrir le poste de juge au district
3 judiciaire de Longueuil.
- 4 Q. Est-ce que vous croyez que c'est en raison de
5 votre intervention, si je peux m'exprimer ainsi,
6 que votre fils a été nommé juge à la Cour du
7 Québec à Longueuil?
- 8 R. Pas du tout, c'est strictement pour ses
9 compétences.
- 10 Q. Le fait que vous avez milité au Parti libéral,
11 fait du travail pour monsieur MacMillan, vous ne
12 pensez pas que ça a joué?
- 13 R. Tant mieux si ça a aidé.
- 14 Q. Est-ce que vous pouvez nous faire un sommaire, là,
15 du parcours professionnel de votre fils?
16 Évidemment, il était avocat, il a travaillé dans
17 la région de l'Outaouais, c'est exact?
- 18 R. Il a gradué à l'Université d'Ottawa, ensuite il a
19 travaillé au bureau de maître Pierre Joannis à
20 Buckingham et, de là, il a postulé à un poste de
21 procureur... procureur pour le district judiciaire
22 de Hull et il l'a obtenu.
- 23 Q. Est-ce que vous connaissez maître Marc Bellemare?
- 24 R. Pas du tout.
- 25 Q. Est-ce que vous connaissez monsieur Franco Fava?

- 1 R. Je ne le connais pas du tout, je ne l'ai jamais...
2 à ma connaissance, je ne l'ai jamais rencontré.
- 3 Q. Est-ce que vous avez... c'est possible que vous
4 avez siégé avec lui sur la Commission des finances
5 du Parti libéral du Québec?
- 6 R. Pas que je me souviene.
- 7 Q. Est-ce que vous, vous avez siégé sur la Commission
8 des finances?
- 9 R. Non plus. J'ai siégé à la Commission de
10 l'organisation, mais pas à la Commission des
11 finances.
- 12 Q. Puis monsieur Fava, à la Commission de
13 l'organisation, vous n'avez pas... est-ce que...
- 14 R. Non.
- 15 Q. Vous n'avez pas de souvenir d'avoir siégé avec lui
16 ou de l'avoir rencontré de quelque façon?
- 17 R. Pas que je me souviene.
- 18 Q. Est-ce que vous connaissez monsieur Rondeau,
19 Charles Rondeau?
- 20 R. J'ai recroisé monsieur Rondeau en entrant dans la
21 salle tantôt, là, et je me suis souvenu qu'on
22 avait déjà... on avait déjà travaillé ensemble
23 dans les années quatre-vingt-dix-huit (98), dans
24 ce coin-là.
- 25 Q. Est-ce que vous avez déjà parlé à monsieur Rondeau

- 1 de la candidature de votre fils...
- 2 R. Jamais.
- 3 Q. ... comme juge?
- 4 Vous connaissez monsieur Marcel Leblanc?
- 5 R. Marcel Leblanc, je le connais de nom, c'était le
- 6 directeur de l'organisation pour l'est du Québec
- 7 pour le Parti libéral du Québec.
- 8 Q. Est-ce que vous avez parlé à monsieur Leblanc de
- 9 votre fils?
- 10 R. Jamais.
- 11 Q. Madame Chantal Landry, est-ce que vous la
- 12 connaissez?
- 13 R. Je la connais de nom, mais je ne la connais pas
- 14 personnellement.
- 15 Q. Est-ce que vous avez parlé de votre fils à madame
- 16 Landry?
- 17 R. Jamais.
- 18 Q. Est-ce que vous êtes déjà intervenu pour d'autres
- 19 avocats de la région de l'Outaouais qui
- 20 souhaitaient être nommés juges?
- 21 R. Jamais.
- 22 Q. Est-ce que vous avez déjà reçu des curriculum
- 23 vitae d'avocats qui souhaitaient être nommés
- 24 juges?
- 25 R. Jamais.

1 Q. Ce sont mes questions, Monsieur le commissaire.

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Merci.

5 **Me SIMON RUEL**

6 procureur en chef associé :

7 Merci, monsieur Bisson.

8 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me SUZANNE CÔTÉ**

9 pour le Gouvernement du Québec :

10 Bonjour, monsieur Bisson.

11 R. Bonjour.

12 Q. Alors, mon nom est Suzanne Côté, je représente le
13 gouvernement du Québec et j'ai seulement quelques
14 questions à vous poser en plus des questions de
15 mon confrère.

16 Vous avez dit tantôt que quand votre fils vous a
17 informé du fait qu'il avait posé sa candidature,
18 c'était en deux mille deux (2002)?

19 R. C'est en deux mille deux (2002), oui.

20 Q. Et, à ce moment-là, il vous avait indiqué qu'il
21 avait posé sa candidature dans le district de
22 Hull?

23 R. Exactement.

24 Q. Et vous, à quel moment vous avez parlé ou à quel
25 moment vous avez informé monsieur Norman MacMillan

1 de ce fait-là?

2 R. Ça ne donnait pas grand-chose de l'informer avant,
3 en deux mille deux (2002), parce que le Parti
4 libéral du Québec n'était pas au pouvoir.

5 Q. Donc...

6 R. Je lui en ai parlé en deux mille trois (2003).

7 Q. D'accord.

8 Donc, en deux mille deux (2002) votre fils, lui,
9 vous a informé qu'il avait posé sa candidature...

10 R. C'est ça.

11 Q. ... mais vous, vous n'en aviez pas, à ce moment-
12 là, parlé à monsieur MacMillan?

13 R. Non plus.

14 Q. Et est-ce que vous avez souvenir, on sait que le
15 gouvernement du Parti libéral est entré en
16 fonction le quatorze (14)... a été élu le quatorze
17 (14) avril deux mille trois (2003), est-ce que
18 vous savez à quel moment vous avez parlé à
19 monsieur MacMillan du fait que votre fils avait
20 posé sa candidature?

21 R. C'est quelque part en deux mille trois (2003), là,
22 au début de deux mille trois (2003), mais je ne
23 peux pas vous le dire, je ne peux pas vous dire
24 exactement quelle date parce que je n'ai pas ce
25 souvenir-là.

- 1 Q. D'accord. Et puis à combien de reprises est-ce que
2 vous en auriez parlé à monsieur MacMillan?
- 3 R. Une seule fois.
- 4 Q. C'était donc une seule fois?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. Et ce que vous lui avez dit à ce moment-là, c'est
7 que votre fils avait posé sa candidature sur un
8 concours dans le district de Hull?
- 9 R. Exactement.
- 10 Q. Et à part monsieur MacMillan... mon confrère
11 tantôt, maître Ruel, vous a demandé si vous
12 connaissiez monsieur Fava, monsieur Rondeau,
13 monsieur Bellemare, à part monsieur MacMillan,
14 est-ce que vous avez parlé à ces personnes-là du
15 fait que votre fils avait posé sa candidature sur
16 un poste de juge à Hull?
- 17 R. Aucune de ces personnes-là.
- 18 Q. Donc, vous n'avez jamais parlé ni à monsieur
19 Bellemare ni à monsieur Fava...
- 20 R. Je ne le connais pas, je ne l'ai jamais vu, sauf
21 à la télévision.
- 22 Q. D'accord. Et je... et puis vous n'en avez pas
23 parlé non plus à madame Landry puisque vous avez
24 dit que vous ne la connaissez pas?
- 25 R. C'est ça, exactement.

1 Q. Et monsieur Georges Lalande, est-ce que vous le
2 connaissez?

3 R. Monsieur Georges Lalande je connaissais son titre,
4 je connaissais ses fonctions, mais je n'ai jamais
5 eu l'occasion de lui parler de quoi que ce soit de
6 vis-à-vis la nomination de mon fils.

7 Q. D'accord.
8 C'est mes questions, monsieur Bisson.

9 R. Merci.

10 Q. Je vous remercie.

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Monsieur Dugas?

14 **Me ANDRÉ DUGAS**

15 pour le Parti libéral du Québec :

16 Pas de questions.

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Monsieur Bourque?

20 **Me PIERRE BOURQUE**

21 pour le Barreau du Québec :

22 Pas de questions, Monsieur le commissaire.

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 commissaire :

25 Madame Châtelain?

1 **Me CHANTAL CHÂTELAIN**

2 pour le Tribunal administratif du Québec :

3 Oui, bonjour, Monsieur le commissaire. Pas de
4 questions.

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Monsieur Beaudry?

8 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me RÉNALD BEAUDRY**

9 pour Me Marc Bellemare :

10 Oui.

11 Q. Bonjour, Réналд Beaudry, je représente maître
12 Bellemare.

13 R. Bonjour.

14 Q. Vous avez dit tout à l'heure dans votre témoignage
15 que monsieur MacMillan vous le connaissiez depuis
16 une cinquantaine d'années, c'est exact?

17 R. Exactement.

18 Q. Vous connaissez l'individu ou vous connaissez la
19 famille MacMillan?

20 R. Je connais l'individu et la famille.

21 Q. Et la famille. C'est des gens que vous avez
22 côtoyés chez eux, dans des fêtes, dans des parties
23 de chasse ou de pêche? C'est quoi? Comment?

24 R. Je ne suis pas un gros pêcheur ni un gros
25 chasseur.

- 1 Q. Oui.
- 2 R. Mais...
- 3 Q. Des voyages, peut-être?
- 4 R. ... c'était surtout à l'intérieur de mes fonctions
5 de journaliste à l'époque, quand je travaillais...
6 les premières années que j'ai travaillé au journal
7 Le Droit, parce que son grand-père et son père
8 étaient des membres du club du Buckingham Lions
9 Club.
- 10 Q. O.K. Votre fils, Marc, est-ce qu'il connaît
11 monsieur MacMillan?
- 12 R. Pas vraiment, là, il le connaît parce que Norm
13 était un ancien joueur de hockey...
- 14 Q. Oui.
- 15 R. ... et c'est comme ça qu'il l'a connu, là.
- 16 Q. Et est-ce que votre fils Marc a déjà travaillé
17 d'une façon ou d'une autre pour monsieur
18 MacMillan, à votre connaissance?
- 19 R. À ma connaissance, jamais.
- 20 Q. O.K. On a demandé tout à l'heure, là, les gens,
21 certaines personnes si vous les connaissiez,
22 monsieur Leblanc, monsieur Rondeau. Monsieur
23 Charest est-ce que c'est quelqu'un que vous
24 connaissez personnellement?
- 25 R. Monsieur Charest je le connais, évidemment, c'est

1 le premier ministre du Québec.

2 Q. Mais personnellement?

3 R. Personnellement, j'ai milité énormément au sein du
4 Parti libéral du Québec, mais je n'ai pas eu
5 l'occasion de rencontrer d'une façon personnelle
6 monsieur Charest.

7 Q. O.K. Madame Landry, vous avez dit que vous la
8 connaissiez pour l'avoir déjà croisée, c'est
9 exact?

10 R. Je la connais, je sais... je sais qui elle est.

11 Q. Qui est-elle, madame Landry, pour vous?

12 R. C'est la personne qui est au bureau du premier
13 ministre qui s'occupait des nominations.

14 Q. Des nominations. Il est exact de dire que vous
15 avez déjà fait affaire avec elle pour...

16 R. Jamais.

17 Q. ... pour une nomination qui n'était pas...

18 R. Jamais.

19 Q. ... une nomination de juge, là, on s'entend?

20 R. Ah, non, non. De juge, jamais j'ai fait affaire
21 avec elle pour des nominations de juges.

22 Q. Hum hum.

23 R. La seule fois que j'ai communiqué avec elle
24 c'était pour avoir quelqu'un pour me remplacer à
25 l'Agence de santé et des services sociaux de

- 1 l'Outaouais, qui était une personne qui était
2 capable d'agir comme membre du conseil
3 d'administration.
- 4 Q. O.K. Votre fils Marc, vous êtes assez proche de
5 lui?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. C'est quelqu'un avec qui vous avez bon contact,
8 bonnes discussions?
- 9 R. C'est-à-dire... il faudrait que vous précisiez.
- 10 Q. Je me replace plus en deux mille trois (2003),
11 deux mille quatre (2004), là, au moment de... au
12 moment où vous auriez parlé de votre fils à
13 monsieur MacMillan.
- 14 R. O.K.
- 15 Q. C'est quelqu'un avec qui vous aviez des bons
16 contacts, vous vous parliez régulièrement à
17 l'époque?
- 18 R. Bien oui...
- 19 Q. Votre fils...
- 20 R. ... évidemment.
- 21 Q. ... et vous-même? Et vous avez dit qu'il avait
22 appliqué sur un concours en mil neuf cent quatre-
23 vingt-dix-huit (1998), si je ne me trompe pas,
24 c'est exact?
- 25 R. Non, quatre-vingt...

- 1 Q. Mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994),
2 pardon, mil neuf cent quatre-vingt-quatorze
3 (1994)?
- 4 R. Quatre-vingt-quatorze (94).
- 5 Q. Et il n'avait pas eu le poste?
- 6 R. Il n'a pas eu... il n'a pas eu le poste, le
7 gouvernement a changé.
- 8 Q. O.K. Est-ce que ça a une influence le fait que le
9 gouvernement change pour ne pas qu'il ait de
10 poste?
- 11 R. Dans ce temps-là, oui.
- 12 Q. Oui. Maintenant, ça n'a plus aucune influence?
- 13 R. Pas à ma connaissance.
- 14 Q. Mais vous en avez quand même parlé à monsieur
15 MacMillan pour lui donner un coup de main?
- 16 R. Bien, c'était normal que je lui en parle, c'est
17 mon député.
- 18 Q. Oui. Et ça, ça pouvait l'aider d'une façon ou
19 d'une autre, votre fils Marc?
- 20 R. J'ose espérer que ça l'a fait.
- 21 Q. O.K. Parce que, également, votre fils quand il a
22 appliqué sur le concours de Hull du quinze (15)
23 juin deux mille deux (2002), on sait qu'il n'a pas
24 été nommé non plus sur ce concours-là, c'est un
25 monsieur Laurin qui a été nommé juge à Hull, c'est

- 1 exact?
- 2 R. C'est ça.
- 3 Q. Et là, pour le faire nommer, on l'a nommé à
- 4 Longueuil?
- 5 R. Ça, je ne connais pas les péripéties de ce qui se
- 6 passe au ministère de la Justice, là, mais ça a
- 7 été le résultat.
- 8 Q. Mais vous savez que nommer un avocat dans un autre
- 9 district judiciaire, c'est assez particulier,
- 10 c'est assez... c'est assez rare?
- 11 R. Sauf s'il est compétent.
- 12 Q. Sauf s'il est compétent puis il est pistonné par
- 13 quelqu'un au gouvernement?
- 14 R. Même pas.
- 15 Q. Vous êtes sûr de ça?
- 16 R. Je suis sûr de ça.
- 17 Q. Pourquoi en avoir parlé à monsieur MacMillan?
- 18 R. Parce que je pensais que Norm pouvait être utile
- 19 dans la nomination.
- 20 Q. Et, évidemment, il l'a été?
- 21 R. Ça, il faudrait peut-être demander à monsieur
- 22 Bellemare.
- 23 Q. O.K.
- 24 Merci, je n'ai pas d'autres questions.
- 25

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 Alors vous êtes ici pour monsieur Bisson, maître
4 Schurman, vous n'en avez pas? Vous n'avez pas de
5 questions pour monsieur Bisson, maître Schurman?

6 **Me ISABEL SCHURMAN**

7 pour M. Guy Bisson :

8 Pas de questions, non.

9 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

10 procureur en chef :

11 Alors, ça met un terme.

12 Q. Monsieur Bisson, nous vous remercions et...

13 R. Merci beaucoup.

14 Q. ... nous nous excusons de vous avoir fait attendre
15 toute la journée et...

16 R. De rien, ça m'a fait plaisir.

17 Q. ... nous avons pu vous accommoder et nous allons
18 continuer le contre-interrogatoire de monsieur
19 Lalande.

20 R. Merci beaucoup.

21 Q. Alors, bon retour.

22 R. Bonjour.

23 Q. Bonne journée. Merci.

24 - - - - -

25 **ET LE TÉMOIN NE DIT PLUS RIEN**

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -

L'an deux mille dix, le vingtième jour de
septembre, a comparu :

GEORGES LALANDE

LEQUEL, sous le même serment dépose et dit :

Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :

Ça va?

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Oui, monsieur Ryan.

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :

Oui.

Q. Maître Lalande, ça va, vous êtes prêt?

R. Bien, merci.

Q. Oui. Alors, pendant la pause tantôt, maître
Lalande, on nous a remis une copie de vos notes
qui sont sur trois (3) pages et je voulais vous
demander d'abord, est-ce que vous avez pu profiter
de la pause pour vous rafraîchir la mémoire et
vous souvenir quand ça a été rédigé ces notes-là,
au meilleur de votre connaissance, parce que vous
avez parlé de quinze (15) jours, vous avez dit
avoir complété par la suite, j'aimerais vraiment,

- 1 au meilleur de votre connaissance, que vous nous
2 disiez quand avez-vous écrit ces notes-là?
- 3 R. Je me rappelle bien de l'avoir terminé la semaine
4 dernière, d'avoir terminé, mais j'ai dû étaler ça
5 sur peut-être une quinzaine de jours, là.
- 6 Q. Donc, la semaine dernière?
- 7 R. Oui, j'ai terminé, là, mes notes, là, de...
- 8 Q. Complété?
- 9 R. ... et je n'y ai pas retouché depuis, là.
- 10 Q. Et la semaine dernière, donc, on était... on tombe
11 dans des considérations de calendrier, vendredi,
12 sauf erreur, on était le dix-sept (17) septembre,
13 est-ce que vous avez terminé vendredi, jeudi ou
14 mercredi?
- 15 R. Jeudi, j'imagine, autour de jeudi.
- 16 Q. O.K. Et avant ça vous avez étalé ça sur deux (2)
17 semaines?
- 18 R. À peu près, là, ça... voyez-vous, on est...
- 19 Q. Le vingt (20).
- 20 R. ... j'imagine, au début, là, du mois de septembre,
21 là, j'ai dû commencer à mettre en ordre un peu,
22 là, il n'y avait rien qui pressait.
- 23 Q. O.K.
- 24 R. Et puis j'ai terminé la semaine dernière.
- 25 Q. O.K. Et quelle date avez-vous été confirmé pour

- 1 venir témoigner à la Commission ici?
- 2 R. Je crois que c'est le trente (30) août.
- 3 Q. O.K. Et donc c'est après...
- 4 R. Ou le vingt (20) -- je m'excuse -- je pense que
- 5 c'est le vingt-cinq (25), le vingt-cinq (25) août
- 6 qu'on m'a dit que j'allais comparaître le trente
- 7 (30) août.
- 8 Q. O.K. Et tantôt vous avez dit : «Quand j'ai su que
- 9 je viendrais je me suis donc attelé à la tâche et
- 10 j'ai rédigé mes notes»?
- 11 R. Oui oui, c'est ça.
- 12 Q. Bon. Est-ce qu'il est exact de dire si vous avez
- 13 commencé quinze (15) jours avant jeudi dernier,
- 14 donc, que vous avez rédigé pour l'essentiel ces
- 15 notes-là après le témoignage de maître Bellemare?
- 16 R. Je ne peux pas vous...
- 17 Q. Vous ne faites pas de lien entre les deux?
- 18 R. Non, non, c'était simplement...
- 19 Q. Non?
- 20 R. ... que je savais que j'allais devenir... devoir
- 21 comparaître devant cette Commission et là j'ai
- 22 repris mes agendas puis j'ai dit : «Je vais me
- 23 mettre en ordre pour essayer que...»
- 24 Q. Et est-ce que vous... parce que je remarque qu'il
- 25 n'y a pas beaucoup de ratures ou de... est-ce que

- 1 vous avez retranscrit ces notes-là à partir de
2 notes que vous avez consignées ailleurs ou c'est
3 tiré directement de votre agenda?
- 4 R. C'est tiré de mon agenda.
- 5 Q. Et donc, de l'agenda directement à ces notes-là?
- 6 R. C'est ça, oui, bien sûr.
- 7 Q. O.K. Il n'y a pas eu d'autres petits papiers...
- 8 R. Non non.
- 9 Q. ... comme des petits post-it que vous auriez
10 retranscrits par la suite, ça, ce n'est pas
11 arrivé?
- 12 R. Non, c'est du travail bien personnel, hein...
- 13 Q. Oui.
- 14 R. ... j'ai pris mes agendas qui étaient là, je
15 savais que j'allais venir devant la Commission,
16 donc, quand je suis entré au ministère de la
17 Justice, à partir de là jusqu'à tout récemment, je
18 me suis dit : mettons donc en ordre de façon
19 chronologique ce que j'ai fait, on sait quoi,
20 donc, c'est tout.
- 21 Q. O.K. Et au fur et à mesure que je vais vous poser
22 des questions, ce que j'aimerais, c'est qu'on
23 essaiera de témoigner selon votre souvenir.
- 24 R. Oui.
- 25 Q. Et si c'était possible, là, plutôt que de nous

- 1 faire lecture de vos notes, plutôt de nous rendre
2 compte de ce dont vous vous souvenez, je crois que
3 ce serait bien utile pour l'ensemble des travaux
4 de la Commission. Ça vous va?
- 5 R. Ça me va.
- 6 Q. Bon. Je voudrais commencer avec... j'ai regardé
7 mes notes durant la pause, j'ai consulté ma
8 collègue, j'ai un peu de difficulté à comprendre
9 exactement... j'ai également consulté vos notes,
10 vous me permettez, j'ai de la difficulté à
11 comprendre exactement la séquence de vos
12 rencontres et discussions avec monsieur Fava au
13 cours de l'été deux mille trois (2003) et
14 j'aimerais qu'on reprenne de façon succincte
15 depuis le début, là, quelle est votre première
16 rencontre avec monsieur Fava au cours de l'été
17 deux mille trois (2003)?
- 18 R. Le huit (8) juillet.
- 19 Q. Le huit (8) juillet et, là, à quelle occasion et
20 comment ça se déroule? Je veux juste être bien
21 spécifique. C'est un dîner avec monsieur Fava?
- 22 R. C'est ça.
- 23 Q. Au restaurant, au fameux restaurant Michelangelo?
- 24 R. C'est ça.
- 25 Q. Bon. Et par la suite, quel est votre deuxième

- 1 rencontre avec monsieur Fava?
- 2 R. ...
- 3 Q. Et, là, je comprends que vous consultez vos notes,
- 4 je vous demande, vous, au meilleur de votre
- 5 souvenir, est-ce que vous vous en souvenez, puis
- 6 sinon référez à vos notes?
- 7 R. ...
- 8 Q. Je préférerais que vous y alliez de mémoire et,
- 9 sinon...
- 10 R. Oui.
- 11 Q. ... consultez vos notes.
- 12 R. Bien, de mémoire, c'est... ça a pu être peut-être
- 13 quinze (15) jours plus tard.
- 14 Q. D'accord.
- 15 R. Et ainsi de suite, ça a duré jusque...
- 16 Q. O.K. Est-ce que, dans vos notes, il y a une
- 17 énumération de vos rencontres avec monsieur Fava
- 18 et, le cas échéant, j'aimerais que vous en fassiez
- 19 la déclinaison?
- 20 R. Bien non, ça s'était... ça s'intègre à l'intérieur
- 21 de mon échéancier, hein, de tout ce qui... de
- 22 façon chronologique et je n'ai pas...
- 23 Q. D'accord.
- 24 R. ... fait un aparté pour sortir monsieur Fava ou un
- 25 autre, j'ai simplement de façon chronologique

- 1 essayé d'établir mes rencontres.
- 2 Q. À quel... combien de fois avant le trente et un
- 3 (31) août, selon vous, ou...
- 4 Je m'excuse, je vais reformuler.
- 5 Entre le huit (8) juillet et le deux (2) septembre
- 6 deux mille trois (2003), combien de fois avez-vous
- 7 rencontré monsieur Fava?
- 8 R. Cinq (5) à six (6) fois, je crois.
- 9 Q. Et ce sont des lunches pour la plupart des cas?
- 10 R. Des lunches ou des rencontres au ministère de la
- 11 Justice ou au ministère du Travail.
- 12 Q. O.K. Est-ce que ces rencontres-là figurent à
- 13 votre agenda?
- 14 R. Oui.
- 15 Q. Bon. Et est-ce que vous les avez retranscrites
- 16 dans vos notes?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. Est-ce que vous pouvez me dire quelles dates ces
- 19 rencontres-là surviennent? Parce que moi quand je
- 20 consulte vos notes...
- 21 R. Oui.
- 22 Q. ... on passe du huit (8) juillet au bas de la page
- 23 1...
- 24 R. Oui.
- 25 Q. ... au neuf (9) juillet en haut de la page 2...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. ... il s'agit de la rencontre au bureau de
3 monsieur Després?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. Et après ça, on va au cinq (5) septembre. Donc,
6 il n'y aurait pas d'autre rencontre avec monsieur
7 Fava selon vos notes qui, elles, sont tirées de
8 votre agenda?
- 9 R. Oui, là, c'est possible, c'est ça.
- 10 Q. Alors...
- 11 R. Si c'est à mon agenda, c'est ça.
- 12 Q. Donc, à l'été deux mille trois (2003), entre le
13 huit (8) juillet et le deux (2) septembre deux
14 mille trois (2003), il n'y a pas d'autre rencontre
15 avec monsieur Fava?
- 16 R. Bien, à moins que je relise, mais là...
- 17 Q. Est-ce que vous voulez regarder votre agenda? Je
18 ne veux pas vous...
- 19 R. Oui, je vais le regarder, oui.
- 20 Q. Mais regardez parce que j'aimerais ça savoir s'il
21 y en a ou s'il n'y en a pas des rencontres.
- 22 R. ... Non, ça va jusque... ce que je lis, là, c'est
23 qu'à partir du... de juillet, du neuf (9) juillet,
24 je n'ai pas de rencontre avec monsieur Fava, ça va
25 au mois de novembre à la suite du dépôt du projet

1 de loi 35.

2 Q. Donc, entre le huit (8) juillet, enfin le neuf (9)
3 juillet, rencontre au bureau de monsieur Després,
4 et le mois de novembre, il n'y a pas de rencontre
5 avec monsieur Fava?

6 R. Sauf que le quatorze (14) septembre qui est
7 caviardé, là, je ne sais pas ce que c'était, s'il
8 y avait une... bien, de mémoire, là, il me semble
9 que je l'avais rencontré probablement une fois
10 entre... après monsieur Després et jusqu'au dix-
11 neuf (19) novembre qui est la... qui est son appel
12 à lui, de monsieur Fava, mais si je ne l'ai pas
13 écrit à mon agenda, c'est que je ne l'ai pas
14 rencontré.

15 Q. Donc, il n'y a pas de rencontre?

16 R. Il n'y a pas de rencontre, j'imagine.

17 Q. Alors, au fond, je reprends votre témoignage de ce
18 matin et du début de l'après-midi...

19 R. Oui.

20 Q. ... dans la mesure où il vous a parlé des
21 nominations aux postes de juges dont il est
22 question devant cette commission, ça ne peut être
23 que le huit (8) juillet, parce qu'il n'y a pas
24 d'autre rencontre?

25 R. Le huit (8) juillet, le neuf (9) juillet et puis

- 1 le...
- 2 Q. Donc, au mois de...
- 3 R. ... quelque part après le dépôt du projet de loi
- 4 35...
- 5 Q. O.K.
- 6 R. ... le treize (13) novembre.
- 7 Q. Mais monsieur... maître Lalande, le neuf (9)
- 8 juillet, au bureau de monsieur Després...
- 9 R. Oui.
- 10 Q. ... vous dites qu'il vous en a parlé dans le hall,
- 11 c'est ça?
- 12 R. Oui. Ah! Il a... bien, il faudrait que je
- 13 revienne, là, carrément à l'agenda.
- 14 Q. Bien, de mémoire, là...
- 15 R. Oui.
- 16 Q. ... vous vous souvenez être allé au bureau de
- 17 monsieur Després faire votre présentation, c'est
- 18 une présentation importante?
- 19 R. Oui, oui.
- 20 Q. Hein, vous allez au bureau de monsieur Després, il
- 21 y a plusieurs personnes qui sont présentes?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. Est-ce que vous vous souvenez qui était là? Je ne
- 24 veux pas les nommer, mais les représentants des...
- 25 R. Oui, je me rappelle quelques personnes qui étaient

- 1 là, dont je me rappelle que monsieur... il me
2 semble que monsieur Fava était là aussi.
- 3 Q. Bon. Il vous semble que monsieur Fava était là?
- 4 R. Oui, mais je ne pourrais pas être précis, là.
- 5 Q. Vous n'êtes pas certain?
- 6 R. Pas certain.
- 7 Q. O.K. Vous n'êtes pas certain, quand vous allez
8 présenter le PL-35...
- 9 R. Oui.
- 10 Q. ... qui n'est pas le PL-35 à ce moment-là
11 puisqu'il n'a pas encore de numéro?
- 12 R. C'est juste.
- 13 Q. Mais vous allez expliquer le projet du ministre...
- 14 R. Oui.
- 15 Q. ... le projet le plus important du ministre, hein?
- 16 R. C'est exact.
- 17 Q. De faire la réforme des tribunaux
18 administratifs...
- 19 R. Oui.
- 20 Q. ... vous allez l'expliquer au Cabinet du ministre
21 du Travail, c'est exact?
- 22 R. Pas à son Cabinet, à certaines personnes, par
23 exemple le président de la CSST qui est là...
- 24 Q. Vous faites bien de le signaler, je veux dire...
- 25 R. ... les gens qui allaient... à partir de sa

1 juridiction qui était celle du travail, qui
2 allaient probablement être interpellés par ce
3 projet de loi-là.

4 Q. Je comprends. Et vous le faites... donc, ce que je
5 voulais dire par le cabinet, c'est un mauvais
6 choix de mots, je voulais dire, au bureau de
7 monsieur Després?

8 R. Oui, c'est exact.

9 Q. Bon. En présence d'un certain nombre de tierces
10 personnes qui sont...

11 R. Oui.

12 Q. ... directement interpellées par ce projet-là?

13 R. Oui, et en présence du ministre, monsieur Després.

14 Q. Et là, vous ne vous souvenez pas, sans regarder
15 vos notes une seconde, est-ce que monsieur Fava y
16 était, oui ou non?

17 R. Je ne sais... je ne peux pas me rappeler que c'est
18 lui exactement. Il y avait un représentant du
19 patronat et...

20 Q. Ça aurait pu, par exemple, être monsieur Taillon?

21 R. Non, ce n'était pas non plus monsieur Taillon...

22 Q. O.K.

23 R. ... je m'en serais probablement rappelé, mais il
24 y avait monsieur Lamonde qui était le président de
25 la CSST qui était là et il y avait... le souvenir,

1 là, il est trop flou pour que je sois capable de
2 vous identifier les personnes qui étaient là.

3 Q. Je comprends, maître Lalande, que ça remonte assez
4 loin.

5 Ce que je comprends, par ailleurs, c'est que si
6 vous ne vous souvenez pas si maître Fava était
7 présent...

8 R. Oui.

9 Q. ... et toujours sans regarder vos notes si c'est
10 possible, vous ne vous souvenez pas non plus si
11 maître Fava, à cette occasion-là, vous a parlé de
12 nominations de juges?

13 R. Il m'en a parlé le huit (8) juillet, donc la
14 veille.

15 Q. Le huit (8), vous vous en souvenez, vous avez
16 témoigné. Moi, c'est le neuf (9)...

17 R. Oui.

18 Q. ... dont je vous parle, là?

19 R. Bien, c'est... c'est possible, là, écoutez, qu'il
20 m'en ait parlé ou pas parlé, c'est possible qu'il
21 ait été là ou pas, mais je ne peux pas être
22 affirmatif, là, de dire que le neuf (9) juillet,
23 je lui ai parlé des nominations.

24 Q. Vous êtes avocat comme moi, là, ce qui est
25 impossible pour vous sous serment, c'est de dire

- 1 que c'est arrivé le neuf (9) juillet?
- 2 R. Je ne peux pas témoigner que c'est arrivé le neuf
3 (9) juillet.
- 4 Q. O.K. Parce que vous ne vous en souvenez pas?
- 5 R. Voilà.
- 6 Q. Bon. Alors, on... et ce que je comprends, c'est
7 que votre prochaine rencontre avec monsieur
8 Fava...
- 9 R. Oui.
- 10 Q. ... a lieu après le dépôt du projet en novembre?
- 11 R. C'est ça.
- 12 Q. Le projet...
- 13 R. Je vous dirais, maître Ryan, de mémoire, là,
14 c'est... je ne l'ai pas indiqué, mais il y a
15 sûrement eu une conversation avec monsieur Fava
16 avant le dépôt du projet de Loi 35.
- 17 Q. Mais à quelle date, monsieur?
- 18 R. Bien, je... il faudrait que je la... que je la
19 retrouve, mais je ne la vois pas, là, au
20 calendrier.
- 21 Q. Mais est-ce qu'elle est dans votre agenda? Parce
22 qu'elle n'est pas sur votre feuille.
- 23 R. Alors...
- 24 Q. Alors, si elle n'est pas sur votre feuille, moi,
25 ce que j'ai compris, c'est qu'elle n'est pas dans

- 1 votre agenda?
- 2 R. Alors, présumons que c'est le huit (8) juillet que
- 3 je l'ai rencontré et, la fois suivante, ça a été
- 4 après le dix-neuf (19)... le dix-neuf (19)
- 5 novembre.
- 6 Q. O.K. Mais moi, je ne veux rien présumer, je veux
- 7 entendre...
- 8 R. Bien, c'est ça.
- 9 Q. ... votre version des faits.
- 10 R. C'est ça. C'est...
- 11 Q. Ça, c'est votre version des faits?
- 12 R. C'est ce que... c'est ma version des faits.
- 13 Je vous dis aussi qu'il est possible que j'aie eu
- 14 une rencontre avec lui, que je lui aie parlé
- 15 pendant ce laps de temps-là, mais j'étais
- 16 suffisamment occupé ailleurs. Mais je ne peux pas
- 17 affirmer officiellement de... que c'est... que je
- 18 l'ai rencontré.
- 19 Q. O.K. Donc, quand on parle de faits, on parle de
- 20 faits sur lesquels...
- 21 R. Oui.
- 22 Q. ... on peut témoigner?
- 23 R. Très bien.
- 24 Q. Vous n'avez pas de souvenir à cet effet-là?
- 25 R. Non.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me RÉJEAN LAVOIE

pour Me Georges Lalande :

Je m'excuse, là, Monsieur le commissaire, mais c'est une façon de clore la version de monsieur Lalande qui est très réductive. Parce que quand monsieur Lalande dit : «Écoutez, ce n'est pas impossible que je l'aie rencontré», parce que lui sait qu'il a rencontré des dizaines et des dizaines de personnes dans le cadre de son travail du projet de Loi 35 et que mon confrère, par son commentaire de la fin, parce qu'il n'est pas capable de dire s'il l'a rencontré ou non, fait dire par une question presque imposante, plus que suggestive, fait dire au témoin : «Comme ça, si vous n'êtes pas capable de le dire, c'est que vous ne l'avez pas rencontré?» Je regrette, ce n'est pas le sens de son témoignage, là.

Ne pas être capable d'affirmer qu'on a fait une chose, ce n'est pas nier son existence, c'est très très différent.

Alors, vous savez...

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Oui, mais c'est...

1 **Me RÉJEAN LAVOIE**

2 pour Me Georges Lalande :

3 ... des fois ça va chercher une réponse du témoin,
4 ce genre de commentaire, mais comme avocat, on a
5 quand même une forme d'ascendance sur certains
6 témoins et je pense qu'il faut faire attention à
7 ce que... sous le couvert d'une espèce de
8 conclusion, hein, on prétend de résumer un
9 témoignage qui dure depuis déjà plusieurs minutes.

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Oui, je comprends ce que vous dites. Maintenant,
13 monsieur Lalande dit s'appuyer sur ses notes et
14 sur son agenda et ne pas avoir inscrit, donc ne
15 pas être capable d'affirmer avoir rencontré
16 monsieur Fava, mais je pense qu'on peut passer à
17 autre chose.

18 **Me ANDRÉ RYAN**

19 pour l'Honorable Jean Charest :

20 Bien oui, je pense que le point est fait, là, le
21 point pour répondre... parce que j'ai un droit de
22 réponse également à mon confrère, maître Lavoie.
23 J'ai voulu bien comprendre ce que le témoin
24 disait, et ce que je disais, c'est que le témoin
25 est incapable de confirmer qu'il a eu une

- 1 rencontre ou une discussion avec monsieur Fava
2 entre le huit (8) juillet et la fin du mois de
3 novembre deux mille trois (2003). Alors, je pense
4 que les... c'est assez clair.
- 5 Q. Monsieur... maître Lalande...
- 6 R. Maître Ryan, je vous rajouterais qu'en relisant
7 des notes, je les ai devant moi, j'en prends
8 connaissance, je réfléchis, le quatre (4)
9 septembre, j'ai rencontré Gilles Taillon à son
10 bureau à Montréal.
- 11 Q. Oui, puis c'est écrit, le deux (2) octobre, que
12 vous prenez connaissance...
- 13 R. Et le quatre (4) septembre...
- 14 Q. ... de la nomination de Louis Dionne?
- 15 R. ... -- je vais terminer -- le quatre (4)
16 septembre, quand je rencontre monsieur Gilles
17 Taillon à son bureau à Montréal, je pense que
18 monsieur Fava était là aussi.
- 19 Q. O.K. Mais vous ne l'avez pas écrit?
- 20 R. Je ne l'ai pas écrit.
- 21 Q. Et ce n'est pas dans votre agenda non plus?
- 22 R. Non plus.
- 23 Q. Vous conviendrez avec moi que dans vos habitudes,
24 quand vous rencontrez quelqu'un, vous le mettez à
25 votre agenda?

- 1 R. Oui, mais j'allais rencontrer spécifiquement
2 monsieur Gilles Taillon. Alors...
- 3 Q. O.K.
- 4 R. ... qu'il ait été... qu'il y ait eu quelqu'un
5 d'autre... il y avait d'autres personnes avec lui
6 et je suis en train de me demander si ce n'était
7 pas monsieur... monsieur Fava qui était là.
- 8 Q. O.K. Mais vous n'en êtes pas certain?
- 9 R. Non, je n'en suis pas certain.
- 10 Q. O.K. Donc, il y a une possibilité qu'à cette
11 occasion, vous ayez vu monsieur Fava, mais vous
12 n'en êtes pas certain?
- 13 R. Exact.
- 14 Q. Donc, vous conviendrez avec moi que vous ne
15 faites... vous n'êtes certainement pas capable de
16 nous dire si monsieur Fava vous a parlé des juges
17 à cette occasion-là?
- 18 R. Non, il ne m'a pas parlé des juges.
- 19 Q. O.K.
- 20 R. Pas à cette occasion-là.
- 21 Q. Bon. Alors, on va réduire, même si ça déplaît à
22 maître Lavoie, là, est-ce que vous convenez avec
23 moi que vous êtes incapable de confirmer qu'entre
24 le huit (8) juillet et la fin novembre deux mille
25 trois (2003), monsieur Fava ne vous a pas parlé de

1 juges?

2 R. C'est que je ne suis pas capable de l'affirmer.

3 Q. Bon. Bien, c'est ça qu'on veut savoir, alors je...

4 R. Ce que je... c'est ce que je vous dis.

5 Q. C'est très clair, je vous remercie.

6 Maintenant, on a évacué ce premier sujet-là, je
7 vais traiter immédiatement d'un sujet connexe qui
8 me semble important. J'ai tenté encore une fois
9 tantôt en préparation, en vous écoutant... -- ça
10 va?...

11 R. Oui.

12 Q. ... oui -- j'ai tenté de répertorier les occasions
13 où vous auriez tenté, vous, de faire état de votre
14 conversation du huit (8) septembre avec monsieur
15 Fava relativement aux juges à maître Bellemare...

16 **Me RÉJEAN LAVOIE**

17 pour Me Georges Lalande :

18 Excusez-moi. Je m'objecte, Monsieur le juge, mon
19 confrère réfère au huit (8) septembre, je ne pense
20 pas qu'il a été question...

21 **Me ANDRÉ RYAN**

22 pour l'Honorable Jean Charest :

23 Au huit (8) juillet, je m'excuse. Huit (8)
24 juillet. Alors, je vais reformuler. Maître
25 Lavoie, je vous remercie.

- 1 Q. Le huit (8) juillet, monsieur Fava, selon votre
2 témoignage, vous parle de nommer des juges, que le
3 ministre devrait nommer des juges. Pouvez-vous me
4 faire la séquence des occasions au cours de l'été
5 deux mille trois (2003), au cours desquelles vous
6 affirmez avoir tenté d'en informer maître
7 Bellemare?
- 8 R. Aux rencontres à peu près à tous les quinze (15)
9 jours que j'avais avec le ministre, pour
10 essayer... je vous ai... j'ai dit ce matin, j'ai
11 témoigné, je le répète, probablement à deux (2)
12 reprises que j'ai...
- 13 Q. Probablement?
- 14 R. ... j'ai essayé de... j'ai sûrement essayé, ça, je
15 l'affirme, mais deux (2) reprises ou trois (3)
16 reprises, ça, je ne peux pas l'affirmer.
- 17 Q. O.K. Donc, deux (2) ou trois (3) reprises?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. Et la dernière fois que vous avez fait cette
20 tentative-là, et je ne vous parle pas du mois de
21 mars deux mille quatre (2004), on va y arriver
22 plus tard, mais dans les deux (2) ou trois (3)
23 reprises, la dernière fois, est-ce que vous êtes
24 capable de me dire approximativement c'est quand?
- 25 R. La dernière fois avant deux mille quatre (2004)?

- 1 Q. Oui, avant mars deux mille quatre (2004), donc
2 avant votre congé...
- 3 R. En décembre deux mille trois (2003), sûrement.
- 4 Q. En décembre deux mille trois (2003)?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. Et par ailleurs, au moins une fois à l'été deux
7 mille trois (2003)?
- 8 R. Oui, au moins une fois en deux mille trois (2003),
9 donc...
- 10 Q. Et peut-être deux (2), c'est votre témoignage?
- 11 R. Voilà.
- 12 Q. Bon. Et ce que vous avez dit, si je vous ai bien
13 compris, c'est que monsieur... maître Bellemare
14 vous a fait... vous a arrêté immédiatement, il
15 vous a dit : «Je suis au courant, je ne veux pas
16 parler de ça»?
- 17 R. C'est exact.
- 18 Q. C'est votre témoignage?
- 19 R. C'est exact.
- 20 Q. Maintenant, je voudrais qu'on aborde brièvement un
21 autre thème, j'essaie de comprendre.
22 J'ai révisé votre note biographique, votre
23 curriculum, et ce n'est pas nécessaire pour vous
24 d'y retourner, là, parce que je veux... tout ce
25 que je veux signaler, c'est que, dans le fond,

1 vous avez eu une très longue carrière comme
2 employé de l'État...

3 R. Oui.

4 Q. ... et à compter de mil neuf cent quatre-vingt-
5 dix-huit (1998), vous occupez le poste de
6 conseiller spécial, ministère du Conseil exécutif
7 et avocat conciliateur auprès du Tribunal
8 administratif du Québec, c'est exact?

9 R. C'est exact.

10 Q. Bon. Est-ce que je comprends, là... et c'est ma
11 compréhension, mais je vous pose la question,
12 corrigez-moi si je me trompe, cette fonction-là ne
13 vous empêche aucunement de militer au sein d'un
14 parti politique, c'est exact?

15 R. Je pense que dans les règles de la Fonction
16 publique, avec une obligation de réserve, vous
17 pouvez appartenir à un parti politique et y
18 travailler, sauf pendant la période électorale où
19 là, c'est... il faut toujours faire en sorte qu'on
20 conserve cette réserve-là et qu'on ne l'affiche
21 pas, au fond, qu'on... un des travailleurs d'un
22 gouvernement ou à l'autre.

23 Q. Oui. Donc, à l'intérieur des murs de
24 l'institution pour laquelle vous travaillez, il
25 n'est pas à-propos par exemple de se promener avec

1 un...

2 R. Tout à fait. C'est exact.

3 Q. ... un macaron qui... par exemple, qui est au
4 support d'un parti ou d'un autre?

5 R. ...

6 Q. Mais ça ne vous empêche pas, par ailleurs, et
7 c'est votre témoignage, de collaborer à la
8 rédaction, par exemple, du programme sectoriel en
9 matière de justice du Parti libéral du Québec en
10 préparation de l'élection de deux mille trois
11 (2003), c'est exact?

12 R. C'est exact. Alors, je vous donne un exemple.
13 En mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979), j'étais
14 directeur du palais de justice de Montréal et j'ai
15 été approché par quelqu'un que vous connaissez
16 bien, qui s'appelle monsieur Claude Ryan, pour
17 voir si j'étais intéressé à me présenter comme
18 candidat du Parti libéral, et j'ai dit oui, mais
19 je ne l'ai pas affiché à tout le monde.

20 Q. Et je comprends que vous avez été élu, maître
21 Lalande?

22 R. Oui.

23 Q. Et savez-vous quoi, je me rappelle moi aussi de
24 vous à ce moment-là! Malheureusement, ça n'a duré
25 que deux (2) ans et demi.

- 1 R. C'est vrai. C'est vrai et c'était aussi
2 l'expression de votre père...
- 3 Q. Bon.
- 4 R. ... de dire que ça avait... ça avait été trop
5 court.
- 6 Q. Alors, il y a des collègues de la presse derrière
7 qui ont souligné que je lui ressemblais.
8 Et je comprends donc qu'en deux mille trois
9 (2003), vous avez eu cette promotion à titre de
10 sous-ministre associé à l'administration au
11 cabinet... bien, en fait, au ministère dirigé par
12 le ministre Bellemare, c'est exact?
- 13 R. Ce n'était pas une promotion.
- 14 Q. Un mouvement latéral pour vous?
- 15 R. C'était de ramener au niveau où je devais être,
16 parce que j'étais un sous-ministre en titre...
- 17 Q. Je comprends.
- 18 R. ... sous-ministre des Transports, il est arrivé
19 que j'ai tenté de faire une incartade dans la
20 politique municipale à Québec, ça, ça a mal tourné
21 et... bien, je suis revenu au travail, ce n'était
22 pas le Parti libéral qui était au pouvoir,
23 c'est... alors on m'a demandé quoi faire avec
24 quelqu'un qui est un...
- 25 Q. O.K.

- 1 R. ... qui est un libéral, qui est un... donc j'ai
2 accepté parce que... au Conseil exécutif, de
3 travailler au TAQ, au Tribunal administratif du
4 Québec, sur la conciliation puisque j'avais été
5 celui qui avait instauré la conciliation à la CALP
6 alors que j'étais président.
- 7 Q. Bon. Et je comprends donc qu'en deux mille trois
8 (2003) quand vous vous joignez à l'équipe de
9 Justice, vous acceptez le poste de sous-ministre
10 associé à l'administration, sous-ministre
11 responsable de la réforme à la justice
12 administrative?
- 13 R. C'est exact.
- 14 Q. Et vous avez témoigné à l'effet que monsieur
15 Dicaire vous aurait approché à cet effet-là?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. Est-ce que monsieur Bellemare vous en avait parlé
18 avant?
- 19 R. Monsieur... non, je ne peux pas dire que lui
20 m'avait offert ou parlé de ce poste-là.
- 21 Q. D'accord.
22 Ça vous a été communiqué par l'entremise de
23 monsieur Dicaire?
- 24 R. Oui, monsieur Dicaire m'a dit : «Le ministre
25 insiste pour que... il a tout fait en sorte», il

1 m'a dit : «Je vais vous rétablir dans vos
2 conditions de travail de sous-ministre en titre,
3 même si c'est sous-ministre associé, parce qu'on
4 vous confie un gros mandat.» Voilà.

5 Q. En termes hiérarchiques à ce moment-là, qui est
6 votre supérieur?

7 R. C'était monsieur Bouchard, monsieur Michel
8 Bouchard qui était mon supérieur.

9 Q. Qui, lui, est sous-ministre en titre?

10 R. Qui était le sous-ministre en titre.

11 Q. Et qui, selon votre long parcours et votre
12 compréhension de la fonction publique, relève pour
13 sa part directement de monsieur Dicaire?

14 R. Oui, tout à fait.

15 Q. C'est la chaîne usuelle?

16 R. C'est la chaîne hiérarchique.

17 Q. Secrétaire général, sous-ministre...

18 R. Oui.

19 Q. ... sous-ministre associé.

20 R. Mais là il y avait une exception, monsieur Dicaire
21 avait bien expliqué à monsieur Bouchard que, bien
22 sûr, j'étais sous-ministre associé...

23 Q. Mais...

24 R. ... à l'administration et à la réforme, que je...
25 on me réintérait dans mes conditions de travail

1 qui étaient l'équivalent de celles de monsieur
2 Bouchard et ça, ça faisait mon affaire et... mais
3 j'étais quand même soumis à l'autorité de monsieur
4 Bouchard et ça me faisait grand plaisir de
5 travailler avec un ex-collègue.

6 Q. Quand monsieur Fava vous parle le huit (8) juillet
7 deux mille trois (2003), vous essayez d'en parler,
8 vous dites, au moins deux (2) fois... une ou deux
9 (2) fois, pardon, dans l'été à maître Bellemare et
10 il ne veut pas en parler, de toute évidence.
11 Est-ce que vous avez décidé d'en parler à maître
12 Bouchard?

13 R. Non.

14 Q. Non. Et vous ne considérez pas que c'était
15 important pour vous d'en parler à maître Bouchard?

16 R. Non, puisqu'il s'agissait d'un... et monsieur
17 Bouchard savait très bien, et il m'avait confirmé,
18 que je pouvais avoir accès régulièrement au
19 ministre en tout temps.

20 Q. Je comprends, mais est-ce que vous conviendrez
21 avec moi que le thème abordé, selon votre
22 témoignage, par maître Fava ou monsieur Fava
23 relativement à la nomination des juges, quand il
24 vous parle de ça, ça n'est pas du tout de votre
25 domaine et de votre secteur, c'est exact?

1 R. C'est exact.

2 Q. Et vous, votre témoignage aujourd'hui est à
3 l'effet que vous n'avez pas, et vous n'avez pas
4 ressenti le besoin, un, d'en parler avec maître
5 Bouchard et, deux, vous n'avez pas ressenti ce
6 besoin-là non plus en dépit du fait que monsieur
7 Bellemare ne voulait pas vous en parler?

8 R. Oui, parce que, maître, si ça avait concerné le
9 ministère de la Justice, s'il y avait eu un lien
10 quelque part à faire avec le ministère de la
11 Justice, là j'en aurais sûrement parlé à monsieur
12 Bouchard. Mais comme ça ne concernait pas le
13 ministère de la Justice, le ministre, et que
14 surtout dans les informations que me communiquait
15 monsieur Franco Fava, il disait avoir l'appui du
16 premier ministre, il m'était assez difficile de
17 commencer à dire à un et à l'autre, là.

18 Alors, j'ai voulu... vous savez, le ministre de la
19 Justice, monsieur Bellemare, c'est une personne à
20 qui je pouvais parler, mais quand il disait :
21 «C'est fini, on passe à autre chose», bien c'était
22 autre chose.

23 Q. Mais il ne voulait pas vous en parler, maître
24 Lalande?

25 R. C'est ça.

- 1 Q. Alors, pour vous, le sujet est clos?
- 2 R. Le sujet est clos, je considérais qu'il était
3 assez grand pour être capable de gérer ça à partir
4 de là.
- 5 Q. À ce moment-là pourquoi vous lui en reparlez deux
6 (2) fois?
- 7 R. Bien, je veux lui en parler parce que c'est
8 toujours quelque chose que je crois... je veux lui
9 en parler parce que je voulais m'assurer que ça,
10 ça n'allait pas aller à l'encontre du travail que
11 je faisais.
- 12 Si, par exemple -- et je ne voulais pas indisposer
13 monsieur Fava à cet égard-là parce que je
14 considérais qu'il était un partenaire important
15 avec qui j'avais à travailler. Donc, j'ai
16 considéré que c'était ma responsabilité d'indiquer
17 au ministre que monsieur Fava m'avait tenu de tels
18 propos. Mais lorsque le ministre me dit : «Je
19 suis au courant de ça», alors pour moi, là, ça
20 suffisait.
- 21 Q. Pouvez-vous prendre la page 16 de votre cartable,
22 s'il vous plaît.
- 23 R. Ça, c'est dans le? L'onglet 1 ou quoi ou... lequel
24 onglet?
- 25 Q. Bien, c'est... les pages sont numérotées, c'est à

- 1 l'onglet 3.
- 2 R. Merci. Et quelle page que vous me...
- 3 Q. 16.
- 4 R. Oui.
- 5 Q. Alors, d'abord il y a quelque chose que je n'ai
6 malheureusement pas bien saisi, là. Dans votre
7 agenda, ça, ça se trouve être dans votre agenda...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. ... de quelle période exactement? C'est deux mille
10 deux, deux mille trois (2002-2003), c'est ça?
- 11 R. Deux mille deux, deux mille trois (2002-2003) oui.
- 12 Q. Oui.
- 13 R. C'est ça.
- 14 Q. Et dans cet agenda-là, est-ce que vous pouvez nous
15 indiquer -- je parlais avec mes collègues tantôt
16 et on ne croit pas avoir eu la réponse -- combien
17 il y a de collants jaunes?
- 18 R. Il y en a peut-être une quinzaine. Dix (10)... en
19 tout cas une dizaine, là. Bien, je vais les
20 compter. Un, deux (2), trois (3), quatre (4), cinq
21 (5), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9), dix
22 (10), onze (11), douze (12), treize (13), quatorze
23 (14). Donc une quinzaine, là, de ces collants-là,
24 oui.
- 25 Q. Bon. Et à la page 16, maître Lalande, il y en a

1 combien...

2 **Me RÉJEAN LAVOIE**

3 pour Me Georges Lalande :

4 Monsieur le commissaire, je voudrais juste
5 souligner que -- pour que ça apparaisse aux notes
6 sténographiques -- que la question était combien
7 il y en a dans l'agenda deux mille deux, deux
8 mille trois (2002-2003), mais qu'on a vu le témoin
9 compter les deux (2).

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Les deux (2), oui.

13 R. Oui, oui.

14 **Me ANDRÉ RYAN**

15 pour l'Honorable Jean Charest :

16 Les deux (2)?

17 **Me RÉJEAN LAVOIE**

18 pour Me Georges Lalande :

19 Les collants des deux (2) agendas, alors que votre
20 question était plus étroite.

21 **Me ANDRÉ RYAN**

22 pour l'Honorable Jean Charest :

23 Q. Oui. Alors, pouvez-vous me dire combien il y en
24 a dans l'agenda deux mille deux, deux mille trois
25 (2002-2003)?

1 Merci, maître Lavoie.

2 R. Un, deux (2), trois (3), quatre (4), cinq (5), six
3 (6)... j'en ai six (6). Six (6) qui sont là parce
4 qu'il y a peut-être d'autres petits collants qui
5 concernaient l'Orchestre symphonique de Montréal
6 et de Québec que j'ai enlevés de là-dedans, mais
7 ici, là, j'en ai quatre (4), cinq (5), six (6).
8 C'est ça, voilà, six (6).

9 Q. Alors, il y en a six (6) dans l'agenda?

10 R. Oui.

11 Q. Et ce que vous me dites, c'est que vous en auriez
12 enlevé?

13 R. Bien, il y a peut-être... oui, il y a sûrement
14 certains, là, je me rappelle des... des choses
15 particulières qui n'avaient rien à voir ni du
16 ministère ni quoi que ce soit, là.

17 Q. Et quand auriez-vous fait ça, les enlever?

18 R. J'imagine que j'ai dû faire en sorte... quand est-
19 ce que j'ai fait ça? Peut-être au mois de
20 décembre deux mille trois (2003), là, au mois de
21 décembre, pendant ma convalescence qui était là,
22 parce que j'ai regardé à nouveau tous mes agendas,
23 je voulais me préparer pour la rencontre en
24 revenant au mois de mars pour rencontrer monsieur
25 Bellemare, et là je me suis aperçu qu'il y avait

1 des... des papiers jaunes. Mais ça, je le fais
2 régulièrement, c'est de l'épuration, au fond, qui
3 était là.

4 Q. Et là vous vous souvenez de ça, vous, là?

5 R. Oui, je faisais régulièrement de l'épuration de
6 certains... de certains collants que je n'ai plus
7 besoin d'avoir, mais j'ai conservé ceux qui
8 m'apparaissaient être...

9 Q. Maître Lalande, vous vous souvenez avoir enlevé
10 des collants jaunes en décembre deux mille trois
11 (2003), je veux juste savoir, c'est ça votre
12 témoignage?

13 R. Oui, oui.

14 Q. Oui? Pendant votre convalescence?

15 R. Oui, du vingt-sept (27) décembre au deux (2) mars,
16 là...

17 Q. O.K.

18 R. ... en deux mille quatre (2004) aussi.

19 Q. Et les collants jaunes qui restent là sont des
20 collants sur lesquels, pour l'essentiel... -- sur
21 les six (6) qui sont là, combien il y en a sur
22 lesquels il y a des notes qui sont relatives aux
23 travaux de la Commission?

24 R. Elles sont toutes à peu près relatives aux travaux
25 de la Commission.

- 1 Q. Donc, les seuls collants jaunes dans votre agenda
2 deux mille deux, deux mille trois (2002-2003) qui
3 sont là, tous ces collants jaunes là...
- 4 R. Oui.
- 5 Q. ... concernent les travaux de la Commission?
- 6 R. C'est exact.
- 7 Q. Est-ce que vous prépariez les travaux de la
8 Commission en décembre deux mille trois (2003)?
- 9 R. C'est... oui, j'aurais bien voulu, si je vous
10 avais rencontré, peut-être! Mais non. Non, non,
11 le but je vous l'ai dit tout à l'heure et, de
12 façon très sérieuse, là, au mois de mars quand je
13 suis revenu de mon congé de maladie, je voulais
14 parler à monsieur Bellemare et là, même s'il avait
15 des réticences à m'entendre, je voulais au moins
16 libérer ça au cas où il y a des choses qu'il
17 pensait savoir puis qu'il ne savait pas.
- 18 Q. O.K. Le huit (8) juillet deux mille trois (2003),
19 quand vous rencontrez monsieur Fava, est-ce que...
- 20 R. Oui.
- 21 Q. ... est-ce que l'objet de la rencontre, comme vous
22 l'avez dit, c'est de discuter du projet de loi en
23 devenir sur les tribunaux administratifs? C'est
24 ça?
- 25 R. Tout à fait, oui.

- 1 Q. Et à cette occasion-là, c'est ce que vous avez dit
2 ce matin et en début d'après-midi, il en profite
3 en quelque sorte pour glisser sur le terrain des
4 juges?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. C'est exact?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. Bon. Est-ce que c'est également votre témoignage
9 qu'il y aurait, mais j'essaie de comprendre votre
10 compréhension de la discussion que vous avez avec
11 monsieur Fava, que vous alléguiez avoir eue avec
12 monsieur Fava...
- 13 R. Oui.
- 14 Q. ... est-ce que vous comprenez que c'est une sorte
15 de marché qu'on vous propose?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. Hein, on vous propose un marché, maître Lalande,
18 dans lequel on vous dit dans le fond : Bien, si
19 vous voulez que je vous appuie dans votre projet,
20 il va falloir qu'on commence à jouer à la balle
21 ensemble, comme on dit, là, vous allez nommer des
22 juges, puis le ministre il faut qu'il comprenne
23 ça. C'est un peu ce que vous avez dit?
- 24 R. C'est ça.
- 25 Q. Et c'est exactement votre compréhension?

- 1 R. C'était ma compréhension.
- 2 Q. Et ça, quand vous essayez d'en parler avec le
3 ministre, il ne veut pas en parler avec vous?
- 4 R. Non.
- 5 Q. Hein, il ne veut pas qu'on parle de l'existence
6 d'une proposition de marché que vous aurait faite
7 monsieur Fava?
- 8 R. Bien là, je n'irais pas jusqu'à interpréter parce
9 qu'il faudrait demander à monsieur Bellemare,
10 mais...
- 11 Q. On lui a demandé.
- 12 R. ... mais moi en ce qui me concerne, là, j'ai très
13 bien vu le stratagème dans lequel il s'inscrivait,
14 c'était toujours le même pattern, je commençais à
15 parler, on parlait du projet de Loi 35 en devenir,
16 mais il bifurquait à l'occasion pour dire : «Si
17 vous voulez que je vous aide, que je vous donne du
18 support dans ça, bien, il va falloir qu'en
19 revanche le ministre nous retourne l'ascenseur par
20 des nominations».
- 21 Q. Mais, maître Lalande, vous dites «toujours», là,
22 mais je veux juste vous signaler que vous avez
23 témoigné il y a quelques minutes à l'effet
24 qu'entre le huit (8) juillet et la fin novembre
25 deux mille trois (2003), vous n'êtes pas capable

1 de vous rappeler qu'il y a eu d'autres
2 discussions.

3 Alors, moi, je vous parle du huit (8) juillet.
4 Avant la fin novembre, là, il n'y a pas d'autres
5 discussions, on a couvert ce sujet-là tantôt dont
6 vous vous rappelez. Alors, quand vous dites
7 «toujours», là, vous parlez du huit (8) juillet et
8 vous parlez de la rencontre du mois de novembre?

9 R. C'est exact, oui. Oui, oui. Et puis, par la
10 suite, il y a eu d'autres rencontres avec lui, là.

11 Q. O.K. Et...

12 R. Alors, c'est pour ça que je dis «toujours» d'une
13 façon générale.

14 Q. Bon, alors...

15 R. Et le huit (8) juillet je voyais très bien que
16 le... que maître Fava préparait, là, son
17 orientation et la façon qu'il allait aborder tout
18 ça, là, donc je voyais... parce que c'était la
19 seule raison pour laquelle il me... il me lançait
20 à la figure tous ces chiffres-là pour dire, bon...
21 et les connaissances qu'il avait. Donc j'ai très
22 bien compris qu'à ce moment-là, même s'il ne me
23 demandait pas d'en parler à maître Bellemare,
24 qu'il... il prenait sa place, là.

25 Q. Et il se servait de vous, à toutes fins pratiques,

1 pour établir les termes d'un marché qu'il
2 cherchait à conclure avec le ministère?

3 R. Et j'ai... oui. Et j'ai pensé, mais là, ça, c'est
4 de l'interprétation, que le fait que j'ai déjà été
5 un député du Parti libéral, que j'étais quelqu'un
6 de la famille, comme il aimait dire...

7 Q. Que vous auriez une sensibilité?

8 R. ... que là j'aurais pu avoir un peu plus
9 d'influence pour parler au ministre.

10 Q. Donc il se sert de vous pour approcher le
11 ministre?

12 R. En tout cas, pour le convaincre. Pas pour
13 l'approcher, mais pour le convaincre.

14 Q. Selon votre compréhension?

15 R. Ma compréhension.

16 Q. Et le ministre ne veut pas vous en parler?

17 R. C'est ça.

18 Q. Donc, vous êtes pris avec ça?

19 R. Bon, je ne suis pas pris. Je ne suis pas pris,
20 j'ai... c'est son... c'est de la façon qu'il veut
21 faire ça...

22 Q. Mais...

23 R. ... qu'il me le propose et, moi, je veux parler au
24 ministre et je ne veux pas... je ne suis pas
25 coincé dans rien, là.

- 1 Q. Et vous ne voulez pas en parler à personne
2 d'autre. Est-ce que dans les faits, avant le
3 trente et un (31) décembre deux mille trois
4 (2003), est-ce que vous en avez parlé à quelqu'un
5 d'autre?
- 6 R. Non.
- 7 Q. À personne d'autre?
- 8 R. Non, à personne d'autre.
- 9 Q. Et par exemple, là, je veux juste vous donner une
10 occasion, vous n'en avez certainement pas parlé,
11 selon votre témoignage de ce matin, à Michel
12 Gagnon?
- 13 R. Non, je n'en ai pas parlé à monsieur Gagnon.
- 14 Q. Vous n'en avez pas parlé à maître Bouchard, votre
15 supérieur immédiat?
- 16 R. Non, je n'en ai pas parlé à maître Bouchard.
- 17 Q. Vous n'avez pas cru pertinent non plus d'en parler
18 à monsieur Dicaire qui est le chef, en fait, de
19 toute la Fonction publique?
- 20 R. Non, je n'en ai pas parlé à monsieur Dicaire.
- 21 Q. Et à partir du deux (2) octobre vous avez un
22 nouveau sous-ministre?
- 23 R. Oui.
- 24 Q. Qui s'appelle Louis Dionne?
- 25 R. Oui.

- 1 Q. Est-ce que vous avez également considéré qu'il
2 n'était pas à-propos d'en parler à maître Dionne?
- 3 R. Non plus, de la même façon. Mais là ce n'était
4 plus... c'était encore plus loin parce qu'il
5 aurait fallu que je lui explique c'était quoi la
6 justice administrative.
- 7 Q. Parce qu'il ne connaissait pas ça, lui?
- 8 R. Non, ce n'était pas son domaine d'expertise.
- 9 Q. Quel était, selon vous, là, le projet de loi... ce
10 que je comprends, c'est que le projet de loi 35 a
11 été déposé en novembre deux mille trois (2003)?
- 12 R. C'est exact.
- 13 Q. Est-ce qu'il est exact de dire, maître Lalande,
14 que dès le début de l'automne ou la fin de l'été
15 deux mille trois (2003), il était connu en quelque
16 sorte que les employeurs et les syndicats
17 s'opposaient à ce projet-là?
- 18 R. Les syndicats, oui, mais ça n'a jamais été un non
19 catégorique, mais je sentais fort bien que les
20 syndicats s'y opposaient, qu'ils étaient mené en
21 ça par la FTQ; le Conseil du patronat s'y
22 opposait, mais pas de la même façon, avec une plus
23 grande ouverture à être capable de l'appuyer.
24 Selon les mots de monsieur Gilles Taillon : «On
25 voudrait bien le passer nous aussi le projet de

1 loi, que le ministre puisse passer son projet,
2 mais il va falloir qu'on nous donne certaines
3 sécurités dans certains cas, que ça ne va pas
4 coûter plus cher à la CSST et et cetera.»

5 Parce qu'au fond ce sont les... ce sont les
6 employeurs qui paient, là, pour tout ça.

7 Q. Peut-être à titre de référence, Monsieur le
8 commissaire, j'ai un article de La Presse daté du
9 onze (11) septembre deux mille trois (2003), je
10 m'en voudrais de ne pas désigner son auteur,
11 monsieur Denis Lessard, intitulé «Patrons et
12 syndiqués s'unissent pour bloquer la réforme des
13 tribunaux administratifs», du onze (11) septembre.

14 **Me RÉJEAN LAVOIE**

15 pour Me Georges Lalande :

16 C'est quoi ça exactement?

17 **Me ANDRÉ RYAN**

18 pour l'Honorable Jean Charest :

19 J'en ai des copies. En donner une copie, s'il
20 vous plaît, à maître Lalande.

21 R. Oui.

22 Q. Je m'excuse, madame, j'aurais dû vous le...

23 **LA GREFFIÈRE :**

24 Est-ce que vous le déposez?
25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :

Oui, j'aimerais le déposer.

LA GREFFIÈRE :

C'est sous la cote 47-P.

- - - - -

PIÈCE 47-P

- - - - -

Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :

Je ne suis pas sûr que j'en ai suffisamment de copies pour... Monsieur le commissaire.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Vous pouvez nous préciser un peu la pertinence de tout ça?

Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :

Bien, oui, certainement, Monsieur le commissaire. Le témoin, maître Lalonde, positionne ses échanges relatifs à la nomination des juges avec monsieur Fava comme étant une proposition de marché...

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Hum hum.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :

... par lequel il accepterait en quelque sorte de considérer le projet de Loi sur la réforme des tribunaux administratifs à titre de représentant des employeurs en contrepartie d'un engagement du ministre à faire des nominations et entendre raison sur les nominations qu'il lui demande.

Alors, moi, je pense qu'il est très important et très pertinent dans ce contexte de comprendre quel est le climat qui prévaut au niveau des discussions entre le bureau du ministre et d'une part les syndicats, d'autre part les employeurs, dans une période contemporaine.

Et donc je me fais dire que nous déposons le document sous la cote 47-P?

Me RÉJEAN LAVOIE

pour Me Georges Lalande :

Je m'excuse, Monsieur...

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Oui.

Me RÉJEAN LAVOIE

pour Me Georges Lalande :

... le commissaire, je vais m'objecter au dépôt de

1 ce document-là qui, bien sûr, ne prouve absolument
2 rien. Il s'agit d'un article de La Presse du onze
3 (11) septembre, monsieur Denis Lessard, qui
4 prétend résumer -- je l'ai lu très rapidement --
5 qui prétend résumer la position des employeurs,
6 des syndicats et, bref, de l'ensemble du problème
7 en une page et il prête des propos à maître
8 Bellemare, et cetera.

9 Alors, d'une part, il s'agit des propos d'un
10 journaliste qui... ces mêmes journalistes qui
11 allèguent souvent le secret de La Presse, je vois
12 mal comment on pourrait vérifier quoi que ce soit
13 de ce qui est dit là. Ce n'est même pas une
14 source de référence, monsieur n'est pas un expert,
15 il ne s'agit pas d'un livre spécialisé, d'un
16 document, d'une part.

17 D'autre part, dans ce domaine-là, quand on est en
18 train de négocier un... ce qu'on va appeler un
19 projet de loi avec différents acteurs, maître
20 Lalande faisait le tour de la province pour
21 essayer de rallier tout le monde autour d'un
22 consensus, ce qui est dit... à la limite, même si
23 ça avait été dit à des journalistes, demander à
24 la... à une grande centrale syndicale ce qu'il
25 pense de l'offre du gouvernement mettons un quinze

1 (15) janvier, et c'est totalement inacceptable, et
2 le seize (16) janvier, on signe une convention
3 collective, ce qui est dit au journaliste,
4 Monsieur le commissaire, là, ça ne veut absolument
5 rien dire, ça ne prouve rien, et c'est un matériau
6 qui appelle nécessairement une discussion avec le
7 témoin, une argumentation qui déborde largement le
8 cadre de la Commission et qui ne nous avance pas.
9 On... ça n'avance pas à la connaissance des faits.
10 C'est ce que j'ai à vous soumettre.

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Mais si j'ai compris ce que monsieur Ryan dit,
14 c'est que cet article-là décrit ce qu'il y avait
15 dans les journaux, ce qui était connu du public
16 concernant la situation d'antagonisme, si vous
17 voulez, de certains organismes vis-à-vis le projet
18 de loi. Puis ça, ça concorde exactement avec ce
19 que monsieur Lalande nous a dit. Alors, je ne
20 vois pas pourquoi vous vous objectez, monsieur
21 Lalande nous a déjà dit qu'il y avait des
22 tensions, qu'il essayait de négocier...

23 **Me RÉJEAN LAVOIE**

24 pour Me Georges Lalande :

25 Je m'objecte...

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 ... avec les gens...

4 **Me RÉJEAN LAVOIE**

5 pour Me Georges Lalande :

6 ... à ce qu'on utilise un article de presse
7 pour... si on veut questionner maître Lalande sur
8 le climat à l'époque, qu'on le fasse, mais qu'on
9 ne s'autorise pas de ce qui est écrit dans
10 La Presse.

11 Et quand vous dites : «C'était connu du public à
12 l'époque», je lis le journal, et j'en lis deux (2)
13 au moins à tous les jours, et je vois là-dedans
14 des choses qui, parfois, me renversent et si on
15 venait à qualifier plus tard parce que c'était
16 écrit là-dedans que c'était connu du public, c'est
17 un bien grand mot. Il y a différentes façons de
18 voir la vie, là.

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 Mais ce qui est connu du public, c'est que les
22 journalistes ont dit que les patrons et les
23 syndiqués s'étaient...

24 **Me RÉJEAN LAVOIE**

25 pour Me Georges Lalande :

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Un.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

... unis pour bloquer la réforme et...

Me RÉJEAN LAVOIE

pour Me Georges Lalande :

Un journaliste a dit ça.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Oui oui.

Me DONALD BÉCHARD

pour le Gouvernement du Québec :

Si vous me permettez, Monsieur le commissaire, un
commentaire sur l'objection de mon confrère.

Je pense que sans le dire, il évoque la règle du
oui-dire. Or, elle ne s'applique pas parce que ma
compréhension des choses, c'est que maître Ryan ne
veut pas prouver la véracité de ce qu'il y a là-
dedans, mais seulement que ça a été dit.

Alors, l'affaire O'Brien de soixante-dix-huit (78)
du juge Dickson de la Cour suprême, à mon avis,
règle le problème et ce document-là est recevable.

Merci.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

1 Et c'est exactement ce que je disais tantôt, ce
2 n'est pas soumis pour prouver que le journaliste
3 a raison, qu'il a tort ou quoi que ce soit, mais
4 simplement qu'il y a eu des articles de publiés
5 dans les journaux qui faisaient état d'une
6 situation, cette situation-là est la même que
7 celle que j'ai entendu monsieur Lalande décrire.
8 Alors, moi, je ne vois pas le problème.
9 Maintenant, je ne vois pas pourquoi vous en avez
10 besoin non plus, là...

11 **Me ANDRÉ RYAN**

12 pour l'Honorable Jean Charest :

13 Je le dépose...

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 ... mais...

17 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

18 procureur en chef :

19 Si je peux me permettre...

20 **Me RÉJEAN LAVOIE**

21 pour Me Georges Lalande :

22 Alors, je me demande si je ne retirerai pas mon
23 objection!

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 Oui.

2 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

3 procureur en chef :

4 Si je peux me permettre, et si ça peut aider tout
5 le monde, nous avons quand même produit à l'onglet
6 5, pour le bénéfice des parties, les compte-rendus
7 des délibérations des séances du Conseil
8 d'administration de la CSST. Et nous y voyons,
9 dans la page 26, que maître Lalande était allé
10 faire une présentation à l'époque et nous avons
11 reproduit les minutes des... et les compte-rendus
12 de ces réunions-là. Et peut-être à la question
13 que posait mon collègue, à la page 46 on y voit
14 des résolutions qui sont adoptées qui vont dans le
15 sens peut-être de votre question. Donc, sans
16 référer à un article...

17 **Me ANDRÉ RYAN**

18 pour l'Honorable Jean Charest :

19 Bien, écoutez, Monsieur le commissaire, je dois
20 vous dire que cette Commission, depuis les six (6)
21 semaines où j'y participe ou les cinq (5) semaines
22 où j'y participe, a pris l'habitude de déposer un
23 volume important d'articles de journaux qui datent
24 de l'époque, qui nous permettent, de façon
25 générale, de nous mettre en contexte et je

1 comprends que maître Lavoie vient de se joindre à
2 nous dans... mais je ne pense pas qu'on déroge à
3 la règle qui a été établie, à la pratique qui a
4 été établie depuis quelques semaines en déposant
5 un article additionnel qui vient s'intercaler, là,
6 dans la séquence qu'on a déjà largement couverte.

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 Oui.

10 **Me ANDRÉ RYAN**

11 pour l'Honorable Jean Charest :

12 Ceci étant dit...

13 **Me MICHEL BASTARACHE**

14 commissaire :

15 Non, poursuivez.

16 **Me ANDRÉ RYAN**

17 pour l'Honorable Jean Charest :

18 Oui. Et je vous donne, à titre d'indication, il
19 est cinq heures moins vingt-cinq (4 h 35), je ne
20 finirai pas aujourd'hui.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Mais allons jusqu'à cinq heures (5 h).

24 **Me ANDRÉ RYAN**

25 pour l'Honorable Jean Charest :

1 Jusqu'à cinq heures (5 h)? Bon.

2 Q. Alors, maître Lalande, vous avez décrit les termes
3 d'un marché que vous proposait monsieur Fava, est-
4 ce que vous considérez que vous proposer un tel
5 marché, le cas échéant, serait illégal?

6 R. Pardon?

7 Q. Est-ce que vous considérez qu'il y a une
8 infraction, selon vous, quand on vous propose un
9 marché de la nature de celui que monsieur Fava
10 vous propose?

11 R. Non, je n'ai jamais considéré qu'il y avait
12 quelque chose d'illégal ou d'inopportun dans
13 ceci, c'était une position de négociation et on
14 est dans le milieu du travail et tout se fait en
15 négociation.

16 Q. Donc, la négociation, c'est : ton ministre nomme
17 une couple de juges, puis nous autres on va être
18 sensible à la réforme?

19 R. Ça pourrait être ça.

20 Q. O.K. Et vous, vous n'y voyez, là, puis je ne vous
21 demande pas un avis légal, mais vous, selon votre
22 compréhension comme avocat quand même depuis un
23 certain nombre d'années déjà à ce moment-là, vous
24 n'y voyez pas des éléments constitutifs d'une
25 infraction que vous sentez le devoir de dénoncer

1 à qui de droit?

2 R. Non. Non, parce que ça fait part des discussions,
3 ça, dans une négociation. Encore une fois, ça ne
4 s'est pas exprimé comme ça, monsieur... maître
5 Fava n'a pas dit : C'est ça ou s'il n'y a pas de
6 nomination on ne donne pas l'appui. De toute
7 façon, il ne pouvait pas parler au nom du Conseil
8 du patronat, c'était... c'était monsieur Taillon
9 qui pouvait le faire, mais c'est simplement de
10 faire sentir qu'il faudrait bien que le ministre
11 apprenne à nous retourner l'ascenseur, selon son
12 point de vue. Et je ne pense pas qu'il y avait des
13 grands problèmes de légalité ou de criminalité à
14 l'intérieur de ça. Je l'ai perçu ainsi et je crois
15 que les discussions où ce que je lis, là, de Denis
16 Lessard, là, ce n'est pas une surprise, c'est le
17 fait que monsieur Taillon se soit exprimé en
18 disant : «On espère que ça ne va pas nous... -- je
19 l'ai dit tout à l'heure, c'était pour des motifs
20 qui étaient... qui étaient financiers -- que ça ne
21 va pas nous coûter plus cher à la CSST, on
22 débourse déjà cinquante millions (50 000 000) par
23 année, bien il ne faudrait pas davantage.»
24 Ce à quoi, dans la rencontre que j'avais eue
25 devant le conseil d'administration de la CSST,

1 j'avais répondu : «Nous avons des chiffres, nous,
2 qui n'arrivent pas à ça, au contraire, on pense
3 qu'on va réduire les coûts de dix pour cent (10 %) et je vais vous produire les études.» Ils ont
4 produit les études.
5
6 Là, le syndicat c'était d'un autre ordre, là. La
7 FTQ et les autres c'était une question de vouloir
8 que le Tribunal... j'hésite à l'appeler «tribunal»
9 de la façon qu'ils le voyaient parce que ça
10 devenait une instance de la CSST.
11 Pour bien comprendre, voyez-vous, si on lit dans
12 ce que maître Battista nous a remis, dans le
13 document, c'est la CSST qui autorisait le budget
14 de la CLP ou de la Commission des lésions
15 professionnelles, c'était donc une partie, hein,
16 qui est la CSST qui payait directement la... ce
17 qui n'était pas le cas quand j'étais président de
18 la CALP, ça passait par le gouvernement, mais là
19 ils considèrent la CLP comme étant une instance de
20 la CSST, donc, qui, en conséquence, là, on va...
21 qui est «budgettée» en conséquence.
22 Alors, c'était pour une autre... une autre...
23 c'était autre chose que financier de la part des
24 syndicats, évidemment, ce n'est pas eux qui
25 payaient, c'était les employeurs qui payaient le

1 cinquante millions (50 000 000). Ils s'y
2 opposaient parce qu'ils voulaient avoir... c'était
3 leur commission, ils voulaient avoir le mot à dire
4 dans la nomination des commissaires, des
5 représentants paritaires, c'était leur
6 institution, ils voulaient se rendre jusqu'à la
7 dernière instance qui était la Commission
8 d'appel... la Commission des lésions
9 professionnelles.

10 Voilà. Alors, qu'ils s'y opposent c'était une
11 conjonction, un pour des motifs financiers et
12 l'autre pour des motifs qui sont idéologiques que
13 tous les deux (2) ensemble disent : on va... on
14 n'est pas d'accord avec ceci. Mais écoutez, là,
15 c'était deux (2), trois (3) intervenants sur les
16 soixante (60), là, qui étaient là. Voilà.

17 Q. Et, maître Lalande, pour revenir à notre sujet
18 d'avant, après le... après, il y a eu la réunion
19 du huit (8) juillet, donc où on vous fait part de
20 pressions sur des juges, quelle est la prochaine
21 réunion où vous alléguiez que maître Fava... et si
22 vous pouvez d'abord essayer de vous remémorer et,
23 par la suite, consulter vos notes, quelle serait
24 la prochaine occasion où monsieur Fava vous aurait
25 fait part de ses demandes relativement à la

- 1 nomination d'un ou plusieurs juges?
2 Selon vos notes maintenant.
3 R. Voyez-vous, c'est le...
4 Q. Monsieur Lalande?
5 R. ... il y a eu le dépôt de...
6 Q. Je veux juste être certain d'une chose, vous ne
7 vous en rappelez pas comme ça, vous devez
8 consulter vos notes, c'est exact?
9 R. Bien, c'est parce que je voulais être précis dans
10 ma réponse, hein?
11 Q. O.K., mais spontanément, mais c'est la question
12 que je vous pose, je vous ai dit tantôt je n'ai
13 pas objection à ce que vous consultiez...
14 R. Oui.
15 Q. ... vos notes, mais spontanément et ensuite à vos
16 notes.
17 R. Bon. Alors, spontanément, c'est après le dépôt du
18 projet de loi.
19 Q. D'accord. Est-ce que vous savez la date où
20 monsieur Fava vous reparle?
21 R. C'est au mois de novembre et dans les jours qui
22 ont suivi, là monsieur Fava m'appelle et il a le
23 ton assez sec aussi, là, et il n'est évidemment
24 pas content du projet de loi 35 qui est déposé.
25 Q. Et je comprends, selon vos notes, maître Lalande,

- 1 vous indiquez le dix-neuf (19) novembre.
- 2 R. Oui.
- 3 Q. **«Appel de Franco...»**
- 4 R. Oui.
- 5 Q. **«... pas content du PL-35...»**
- 6 R. Oui, c'est ça.
- 7 Q. **«... on me coupe les jambes.»**
- 8 Est-ce que, à cette occasion-là, à l'occasion de
- 9 cet appel...
- 10 R. Oui.
- 11 Q. ... vous n'avez pas noté dans vos notes en
- 12 préparation de la présente Commission, là, est-ce
- 13 que votre témoignage est à l'effet qu'il vous a
- 14 parlé cette fois-ci par téléphone, là, des juges?
- 15 R. Non, non, il m'a indiqué, nous nous sommes
- 16 rencontrés après cette...
- 17 Q. Oui?
- 18 R. ... il m'a fait part au téléphone...
- 19 Q. Oui?
- 20 R. ... qu'il n'était pas content, puis il dit : «Il
- 21 va falloir qu'on en reparle de ça».
- 22 Q. Maître Lalande, le dix-neuf (19) novembre, il vous
- 23 appelle pour vous dire qu'il n'est pas content,
- 24 c'est ce que vos notes indiquent.
- 25 R. Regardez...

- 1 Q. Ma question est la suivante...
- 2 R. ... vous êtes dans mes notes, là, je vais y
3 revenir à mes notes.
- 4 Q. Je suis à 2...
- 5 R. Le dix-neuf (19) novembre, oui, il m'appelle, il
6 n'est pas content du projet de loi, bon, qu'est-ce
7 que j'en...
- 8 Q. Est-ce qu'il vous parle à cette occasion, oui ou
9 non, est-ce qu'il vous parle à cette occasion de
10 ses demandes relativement à la nomination de
11 juges?
- 12 R. Non, pas à cette occasion.
- 13 Q. Bon. Alors, quelle est la prochaine occasion à
14 laquelle il vous parle...
- 15 R. Au début de décembre.
- 16 Q. Bon. Pouvez-vous nous dire la date, s'il vous
17 plaît?
- 18 R. Oui, c'est le douze (12) décembre.
- 19 Q. Alors, il ne vous en reparle pas, donc, si je
20 comprends bien, après le dépôt du projet de loi,
21 ça va, donc, directement au douze (12) décembre?
- 22 R. Ça va au douze (12) décembre.
- 23 Q. Et, ça... ça, je veux juste qu'on se comprenne,
24 là, parce qu'on achève...
- 25 R. Oui.

- 1 Q. ... pour aujourd'hui.
- 2 R. Oui.
- 3 Q. Selon votre témoignage cet après-midi, là...
- 4 R. Oui.
- 5 Q. ... au meilleur de votre connaissance et selon vos
6 souvenirs, il y a d'abord eu une discussion le
7 huit (8) juillet, on a établi tantôt qu'on ne peut
8 pas se rappeler qu'il y a eu d'autres discussions
9 à ce sujet et la prochaine a lieu le douze (12)
10 décembre?
- 11 R. C'est exact.
- 12 Q. O.K. Est-ce que, après le douze (12) décembre...
- 13 R. Oui.
- 14 Q. ... est-ce qu'il y en a d'autres?
- 15 R. Oui, il y en a... douze (12) décembre, peut-être
16 le... bien... non, je ne crois pas, je crois qu'il
17 y a eu... ça a été le douze (12) décembre... le
18 dix-neuf (19) décembre, c'est l'appel... le dix-
19 neuf (19) novembre, c'est l'appel de monsieur...
20 de maître Fava qui me dit que le projet de loi 35
21 le déçoit, hein?
- 22 Q. Oui.
- 23 R. C'est ça qu'il me dit au téléphone, là, mais pas
24 plus.
- 25 Q. Oui, c'est ça que vous avez dit, là, on...

- 1 R. Et que ça n'a pas été... que tous les efforts
2 qu'il a faits n'ont pas été concluants et on va en
3 reparler, dit-il.
- 4 Q. Alors...
- 5 R. J'étais prêt à en reparler et l'occasion...
- 6 Q. Bon. Maître Lalande...
- 7 R. ... s'est présentée... s'est présentée le douze
8 (12) décembre, là, et là il m'arrive avec une
9 proposition, il avait pensé, ruminé un peu, là,
10 l'effet que ça avait eu sur lui, ça, le dépôt du
11 loi 35 qui ne suivait pas sa ligne de pensée et on
12 a pu commencer à penser que peut-être, s'il y
13 avait une formule -- c'est lui, ça, il arrivait
14 avec cette proposition-là -- s'il y avait une
15 formule d'«obtain in» en d'autres mots, que les
16 représentants paritaires puissent venir devant le
17 tribunal automatiquement. Donc, c'était là, là,
18 que ça bloquait, là, c'est vraiment sur les
19 représentants paritaires...
- 20 Q. Maître Lalande, moi, je vous parle...
- 21 R. ... qui vérifiaient le choix de s'en retirer, là
22 ça devenait peut-être acceptable pour eux. Voilà.
- 23 Q. Alors, maître Lalande, je vais reformuler ma
24 question parce que je veux avoir une réponse, s'il
25 vous plaît.

- 1 Est-ce qu'il y a d'autres occasions à part le huit
2 (8) juillet et le douze (12) décembre où monsieur
3 Fava vous parle des juges qu'il souhaite voir
4 nommés?
- 5 R. Bien, sûrement ces deux-là.
- 6 Q. Bon. Est-ce qu'il y en a d'autres au meilleur de
7 votre connaissance, au meilleur de votre souvenir,
8 et en complément selon vos notes?
- 9 R. Non, pas dans... s'ils ne sont pas dans mes notes,
10 là, c'est que c'est probablement que je ne l'ai
11 pas rencontré, hein, c'est...
- 12 Q. Donc, que ce n'est pas arrivé?
- 13 R. ...
- 14 Q. Mais je vous pose la question, il y en a-tu deux
15 (2) ou il y en a plus? C'est ça que je veux
16 savoir.
- 17 R. Il y en a deux (2) et je vous ai répondu, là, ça
18 fait trois (3) fois que vous me posez la question,
19 là, ça fait... il y a au moins deux (2) fois qui
20 ont été notées, mais tout n'est pas noté dans
21 mon... dans mon carnet non plus, là, alors...
- 22 Q. Non, par contre vous avez bien dit ce matin et cet
23 après-midi que, quand quelque chose sort de
24 l'ordinaire...
- 25 R. Oui.

- 1 Q. ... et qui n'est pas dans votre domaine
2 d'intervention comme sous-ministre associé...
- 3 R. C'est exact.
- 4 Q. ... vous le notez dans votre cahier?
- 5 R. Oui, sauf qu'il n'y avait pas de changement, là,
6 c'était la même chose, là, c'était toujours la
7 même chose qu'il répétait. Quand je disais, là,
8 qu'il me revient avec ses histoires, là, c'est
9 qu'il n'y avait pas quelque chose de nouveau,
10 là...
- 11 Q. D'accord.
- 12 R. ... c'est qu'il revenait simplement pour dire que.
- 13 Q. Et, maître Lalande, je vais vous demander, là,
14 encore une fois, tantôt votre avocat s'est
15 manifesté, avez-vous souvenir ou est-ce que vos
16 notes peuvent confirmer une autre, une autre fois
17 où il a été question avec monsieur Fava de juges
18 à part le huit (8) juillet et le douze (12)
19 décembre?
- 20 R. C'est ce que me dit mon agenda et puis, ça, ces
21 deux (2) dates-là sont importantes, il y en aura
22 d'autres après, mais ces deux (2) dates-là pour le
23 mois de... pour deux mille trois (2003), là,
24 c'était probablement de même que ça s'est passé.
- 25 Q. O.K. Donc, ces deux (2) fois-là. Est-ce qu'en

- 1 deux mille quatre (2004), il y en a des occasions?
- 2 R. Oui, il y en a eu en deux mille quatre (2004).
- 3 Q. Alors, pouvez-vous nous dire quand, s'il vous
- 4 plaît, et qu'est-ce qui vous a été dit par
- 5 monsieur Fava? Relativement aux juges, bien sûr.
- 6 R. Au mois de mars, j'ai... je lui ai parlé, à
- 7 monsieur Fava, le... il y a eu les... le huit (8)
- 8 mars, où je rencontre le ministre... -- je reviens
- 9 au travail,
- 10 il faut dire, là, que j'ai été deux mois et demi
- 11 (2 1/2), là, absent. Alors, quand je reviens,
- 12 j'ai eu une rencontre, je me rappelle avoir
- 13 parlé... vous me posez la question, je me rappelle
- 14 avoir parlé à monsieur Fava dans cette période-là
- 15 parce qu'on passait du «obtain in» au...
- 16 Q. Mais pendant votre congé...
- 17 R. ... «obtain out», là, on passait, là... il allait
- 18 jusqu'à dire... et là, il y avait une distorsion,
- 19 le Conseil du patronal allait jusqu'à dire : «On
- 20 accepte que les représentants paritaires, là,
- 21 du... soient... ne soient pas invités à venir
- 22 participer au Tribunal à moins qu'on les invite à
- 23 le faire.» Donc ça, c'était la formule du
- 24 ministre. Et monsieur... monsieur Fava m'avait
- 25 fait part, là, qu'il y avait une possibilité peut-

- 1 être que tout le monde se rallie autour de ça.
- 2 Q. Bon. Et moi, ma question, maître Lalande, c'était
- 3 la suivante, est-ce que, entre le douze (12)
- 4 décembre deux mille trois (2003)... je vais la
- 5 préciser, entre le douze (12) décembre deux mille
- 6 trois (2003) et le huit (8) mars deux mille quatre
- 7 (2004), est-ce que monsieur Fava vous parle de
- 8 nominations de juges qu'il souhaiterait?
- 9 R. Non, parce que je n'étais pas au bureau.
- 10 Q. Donc, il ne vous en a pas reparlé...
- 11 R. Il ne m'en pas reparlé...
- 12 Q. ... après le douze (12) décembre?
- 13 R. ... jusqu'au huit (8) mars.
- 14 Q. Le huit (8) mars, est-ce qu'il vous en a parlé?
- 15 R. Non, parce que c'était... ce serait à compter du
- 16 dix-huit (18) mars, parce que là, c'est mon retour
- 17 officiel au bureau.
- 18 Q. O.K. Et après le dix-huit (18) mars, pouvez-vous
- 19 m'indiquer, est-ce que vous avez souvenir d'une
- 20 occasion ou de plusieurs occasions où monsieur
- 21 Fava vous aurait parlé de nominations de juges?
- 22 R. Je me rappelle... je me rappelle... parce que vous
- 23 faites appel à ma mémoire, là, je me rappelle de
- 24 l'avoir rencontré à une occasion, à un occasion de
- 25 l'avoir rencontré, mais une seule occasion par la

1 suite.

2 Q. O.K. Et est-ce que cette occasion-là est notée
3 quelque part...

4 R. Non.

5 Q. ... dans votre agenda?

6 R. Non, je n'ai pas noté dans l'agenda.

7 Q. Non. Et est-ce que vous vous souvenez
8 spécifiquement s'il vous a parlé d'un juge à cette
9 occasion-là?

10 R. Non.

11 Q. O.K.

12 R. Non, il n'y a plus autre... il y a... non, c'était
13 au mois de décembre qu'il m'a parlé du juge Line
14 Després, mais après, il ne m'a jamais parlé
15 d'autres personnes, quoi que ce soit.

16 Q. O.K. Alors, je veux juste être bien certain qu'on
17 se comprenne une fois de plus, puis je m'excuse si
18 c'est laborieux, mais j'ai beaucoup de difficulté
19 à vous suivre, et je m'en excuse.

20 Votre témoignage est à l'effet que, après le douze
21 (12) décembre deux mille trois (2003), monsieur
22 Fava ne vous a pas reparlé de nominations de
23 juges, c'est exact?

24 R. Je constate avec vous, c'est ça.

25 Q. Mais c'est ce que vous constatez, donc...

- 1 R. Non, ce que je vous dis, c'est qu'à une occasion,
2 je lui ai reparlé, mais...
- 3 Q. De juges?
- 4 R. ... je ne l'ai pas noté à mon agenda.
- 5 Q. Oui, mais est-ce qu'il vous a parlé de juges,
6 maître Lalande? C'est ça ma question.
- 7 R. Non, il ne m'a pas parlé de juges.
- 8 Q. Bon. Alors, non?
- 9 R. Non.
- 10 Q. Donc, après le douze (12) décembre, là, il ne vous
11 parle pas de juges?
- 12 R. Non, c'est exact.
- 13 Q. Parfait.
- 14 R. Ça, c'est vrai.
- 15 Q. Maintenant, je vais vous amener à un sujet un peu
16 plus contemporain et je vais vous demander de nous
17 parler de la période depuis le mois de mars deux
18 mille dix (2010), donc la période récente.
- 19 R. Oui.
- 20 Q. Vous avez témoigné ce matin, en début d'après-midi
21 relativement à vos échanges avec diverses
22 personnes...
- 23 R. Oui.
- 24 Q. ... depuis cette période-là. Avant d'y arriver,
25 par contre, j'ai une dernière question que je veux

1 vous poser sur la période entre le huit (8) mars
2 deux mille quatre (2004) et le mois de mars deux
3 mille dix (2010).

4 Entre mars deux mille quatre (2004) et mars deux
5 mille dix (2010), est-ce que vous avez parlé à
6 quelqu'un de vos discussions, de vos deux (2)
7 discussions avec monsieur Fava relativement aux
8 juges?

9 R. Non, je n'ai pas... je ne me rappelle absolument
10 pas de ça.

11 Q. Vous n'avez parlé à personne?

12 R. À personne.

13 Q. Et ça, là-dessus, vous êtes catégorique...

14 R. Oui.

15 Q. ... vous vous en souvenez...

16 R. Non, je n'ai parlé à personne.

17 Q. ... hein? Donc, pas à votre conjointe, pas avec de
18 la famille, pas avec des amis, pas avec monsieur
19 Bellemare?

20 R. Non.

21 Q. O.K. Et avez-vous eu des discussions avec monsieur
22 Dany Doucet relativement aux échanges que vous
23 avez eus avec monsieur Fava relativement à la
24 nomination des juges?

25 R. J'ai... je vous ai indiqué ce matin qu'au mois

- 1 d'avril, le vingt-neuf (29) avril, j'avais eu des
2 rencontres avec monsieur... avec monsieur Dany
3 Doucet et madame Élisabeth Fleury.
- 4 Q. O.K. Est-ce que c'était votre première rencontre
5 et votre premier échange...
- 6 R. Oui.
- 7 Q. ... avec monsieur Doucet?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. Donc, vous conviendrez avec moi qu'avant le
10 quatorze (14) avril, vous n'avez pas eu de
11 discussion, échange avec monsieur Doucet?
- 12 R. Non. Non, j'ai rencontré, c'était le Journal de
13 Montréal, monsieur Doucet, avec qui j'ai eu
14 quelques discussions, mais sur le projet de loi
15 35, par exemple, qu'est-ce que c'était
16 l'opposition de la CSST...
- 17 Q. Je comprends.
- 18 R. ... mais les nominations de juges, je n'ai pas
19 abordé ça ni avec lui ni à personne d'autre.
- 20 Q. Et donc vos discussions avec monsieur Fava n'ont
21 jamais fait l'objet de vos discussions avec
22 monsieur Doucet?
- 23 R. Non. S'il y a eu des références à ça, ce n'est pas
24 moi.
- 25 Q. Ça ne vient pas de vous?

1 R. | Ça ne vient pas de moi.

2 | **Me MICHEL BASTARACHE**

3 | commissaire :

4 | On parle de quelle année, là, le quatorze (14)
5 | avril...

6 R. | Deux mille dix (2010), hein, je crois que j'ai
7 | compris.

8 | **Me ANDRÉ RYAN**

9 | pour l'Honorable Jean Charest :

10 | Absolument, vous êtes en deux mille dix (2010).

11 | **Me MICHEL BASTARACHE**

12 | commissaire :

13 | Merci.

14 | **Me ANDRÉ RYAN**

15 | pour l'Honorable Jean Charest :

16 | Oui.

17 Q. | Et donc, quand monsieur Doucet écrit un article le
18 | quatorze (14) avril deux mille dix (2010) qui
19 | parle d'influence de monsieur Fava dans la
20 | nomination des juges, ça ne peut pas venir de
21 | vous?

22 R. | Non.

23 Q. | Monsieur le commissaire, j'aurai d'autres
24 | questions, j'ai une question sur la portion
25 | d'agenda qu'on m'a déjà communiquée, il y a une

1 autre portion qui doit nous être communiquée ce
2 soir et, à ce stade-ci, je préférerais suspendre
3 jusqu'à demain matin pour compléter.

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Oui, ça va, il est tard. Alors, merci, on se
7 retrouve demain matin à neuf heures trente
8 (9 h 30).

9 - - - - -

10 **16 h 55, L'AUDITION EST AJOURNÉE**

11 **AU 21 SEPTEMBRE 2010 À 9 h 30**

12 - - - - -

13 Nous soussignés, HUGUETTE PICHÉ et MICHEL OLIVIER,
14 sténographes officiels, certifions sous notre
15 serment d'office que les pages ci-dessus sont et
16 contiennent la transcription exacte et fidèle de
17 nos notes sténographiques, le tout conformément à
18 la loi.

19
20 _____
21 HUGUETTE PICHÉ, s.o.

22
23 _____
24 MICHEL OLIVIER, s.o.

25 HP-MO (10)